



Ministre de Ressources naturelles

Trousse de bienvenue



Ressources naturelles
Canada

Natural Resources
Canada

Canada 

Bienvenue à

RESSOURCES NATURELLES CANADA

NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

COMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

PRIORITÉS

NOTRE APPUI

VOS TROIS PREMIERS MOIS



ACCUEIL

Notre approche de travail

Accueillons Ressources naturelles Canada

Ressources naturelles Canada est doté d'une équipe de direction qui regroupe une diversité de leaders expérimentés et d'innovateurs pour vous aider à mener votre mandat à terme dans le respect de vos priorités. Cette section offre une présentation rapide des membres de votre haute direction et des secteurs qu'ils dirigent.

LES SOUS-MINISTRES

L'ÉQUIPE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

LES SOUS-MINISTRES



Christyne Tremblay,
sous-ministre

Christyne Tremblay, sous-ministre

Mme Tremblay s'est jointe à RNCan à titre de sous-ministre en août 2016. Avant de se joindre à notre Ministère, Mme Tremblay a été sous-ministre dans plusieurs ministères du Québec dont : Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques; Énergie et Ressources naturelles; Éducation supérieure, Recherche, Science et Technologie; Développement économique, Innovation et Exportation.

Elle a également été administratrice d'État au sein de plusieurs conseils d'administration dont Hydro-Québec, Investissement Québec, le Centre de recherche industrielle du Québec et Services Québec.

Christyne est titulaire de deux baccalauréats de l'Université d'Ottawa en sciences politiques et en économie, et d'un diplôme de deuxième cycle en administration internationale de l'École nationale d'administration publique.

Sous-ministre

Sous-ministre délégué

Bureau de la sous-ministre

Conseillère stratégique
de la sous-ministre

Conseillers ministériels

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

LES SOUS-MINISTRES



Shawn Tupper,
sous-ministre délégué

Shawn Tupper, sous-ministre délégué

M. Tupper s'est joint à RNCan à titre de sous-ministre délégué en novembre 2018. Auparavant, il a été sous-secrétaire de cabinet au Bureau du Conseil privé; sous-ministre adjoint, Politiques, à Transports Canada; sous-ministre adjoint à Sécurité publique Canada; directeur général, Politique sociale, à Ressources humaines et Développement des compétences Canada, et directeur général à Résolution des questions des pensionnats indiens Canada.

Il a également été conseiller spécial du vice-premier ministre au Bureau du Conseil privé sur les questions concernant les pensionnats indiens.

Shawn détient un baccalauréat en sciences sociales des Sciences politiques de l'Université de Calgary.

Sous-ministre

Sous-ministre délégué

Bureau de la sous-ministre

Conseillère stratégique
de la sous-ministre

Conseillers ministériels

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

LES SOUS-MINISTRES

Bureau de la sous-ministre

La sous-ministre et le sous-ministre délégué sont les plus hauts fonctionnaires du Ministère et les principaux soutiens pour vous et votre bureau. Ensemble, ils assurent :

- des conseils éclairés par la fonction publique sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques qui concernent votre portefeuille tout comme les politiques d'ensemble et le programme législatif du gouvernement;
- une gestion efficace du Ministère et donnent des conseils sur la gestion de l'ensemble de votre portefeuille;
- l'exécution des pouvoirs assignés à la sous-ministre ou aux autres fonctionnaires du Ministère, en s'adressant à vous ou directement en vertu de la législation.

Les sous-ministres sont également responsables de la gestion collective du gouvernement; cela comprend donner suite aux politiques du Ministère dans leur ensemble en veillant à la tenue de consultations interministérielles sur toute question afférente à vos responsabilités ministérielles élargies.

De plus, le bureau de votre sous-ministre assure quotidiennement un soutien et des services notables sur des enjeux clés, par exemple, dans l'organisation des séances d'information ministérielles et la coordination et la gestion de la correspondance de la haute direction.

Sous-ministre

Sous-ministre délégué

Bureau de la sous-ministre

Conseillère stratégique
de la sous-ministre

Conseillers ministériels

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

LES SOUS-MINISTRES

Conseillère stratégique de la sous-ministre

À titre de conseillère stratégique de la sous-ministre, Mme Métivier conseille cette dernière sur les affaires internationales de RNCan.



Louise Métivier,
conseillère stratégique
de la sous-ministre

Avant d'occuper le poste de conseillère stratégique de la sous-ministre, Mme Métivier a œuvré pendant les trois dernières années à titre de sous-ministre adjointe au Secteur de la politique stratégique et des résultats à RNCan. Mme Métivier a également été sous-ministre adjointe à Environnement et Changement climatique Canada. Elle a auparavant été négociatrice en chef de la Convention-cadre des Nations

Unies sur les changements climatiques et a participé à l'Accord de Paris.

Louise possède un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université de Sherbrooke.

Sous-ministre

Sous-ministre délégué

Bureau de la sous-ministre

Conseillère stratégique
de la sous-ministre

Conseillers ministériels

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

LES SOUS-MINISTRES

Conseillers ministériels

La sous-ministre et le sous-ministre délégué sont appuyés par une équipe de conseillers ministériels chevronnés qui facilitent la prestation de conseils sur les politiques et les programmes, en plus d'assurer la coordination entre le Bureau du ministre et le Ministère.

Cela comprend ce qui suit :

- aider à traiter les demandes d'information, colliger le matériel d'information et planifier les séances d'information du Ministère;
- assurer le suivi des notes d'information et des documents du Cabinet (y compris les mémoires au Cabinet, les présentations au Conseil du Trésor, les décrets et les nominations du gouverneur en conseil) qui sont transmis à votre bureau et vous aident à préparer vos livrets pour le Cabinet;
- gérer la distribution et le traitement de la correspondance ministérielle et des autres dossiers nécessitant votre signature.

[POURSUIVRE](#)

Sous-ministre

Sous-ministre délégué

Bureau de la sous-ministre

Conseillère stratégique
de la sous-ministre

Conseillers ministériels

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

LES SOUS-MINISTRES



Lynda Palombo,
adjointe ministérielle

L'adjointe ministérielle (AM) assure la liaison entre le Bureau du ministre et le reste du Ministère; elle veille à ce que les décisions et les directives de la sous-ministre et du sous-ministre délégué soient transmises aux fonctionnaires pour qu'ils y donnent suite. L'AM aide le personnel du ministre à traiter les demandes d'information, colliger le matériel d'information et planifier les séances d'information du personnel ministériel. Pour s'acquitter de ses tâches, l'AM travaille en étroite collaboration avec le chef de cabinet du ministre, les sous-ministres, le directeur exécutif de la sous-ministre et les autres conseillers du Ministère.



Stuart Fee,
directeur exécutif auprès
de la sous-ministre

Le directeur exécutif aide la sous-ministre à accomplir le mandat du Ministère. Cela comprend, notamment, la formulation de conseils et d'analyses à la sous-ministre sur une vaste gamme d'enjeux administratifs et opérationnels. Le directeur exécutif facilite également la circulation de l'information entre le Ministère et le Bureau du ministre, et travaille en étroite collaboration avec l'adjointe ministérielle.



Sofeene Villanueva,
directrice des opérations
auprès de
la sous-ministre

La directrice des opérations aide la sous-ministre dans la gestion et les opérations quotidiennes du Ministère. Elle travaille en étroite collaboration avec les sous-ministres adjoints et leurs bureaux en s'assurant que les directives et demandes de la sous-ministre soient transmises à l'ensemble du Ministère.



Aleksandra Hretczack,
conseillère principale
en politiques auprès du
sous-ministre délégué

La conseillère principale en politiques travaille avec le personnel du bureau de la sous-ministre pour soutenir la sous-ministre et le sous-ministre délégué dans la réalisation du mandat du Ministère; elle donne des conseils sur les questions stratégiques, opérationnelles et ministérielles, et assure la liaison avec les chefs de secteurs et leurs bureaux au nom du sous-ministre délégué.

Sous-ministre

Sous-ministre délégué

Bureau de la sous-ministre

Conseillère stratégique
de la sous-ministre

Departmental Advisors

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Terres et minéraux

Le **Secteur des terres et des minéraux** (STM) est le centre d'expertise du Canada sur la masse terrestre du pays; ses riches connaissances sont mises au profit de la croissance économique de notre pays et aident les Canadiens à demeurer en sécurité et à s'adapter aux changements climatiques.

Le savoir-faire innovateur du Secteur permet aussi de faire avancer le leadership mondial du Canada grâce au secteur des minéraux, qui est des plus efficaces, plus sécuritaires et plus verts. À l'aide des données qu'il recueille, analyse et publie, le Secteur permet également aux gouvernements et à l'industrie de prendre des décisions économiques et sociales saines. Le Secteur des terres et des minéraux priorise l'intégration de connaissances scientifiques et autochtones dans son travail.

Le Secteur des terres et des minéraux est bien placé pour :

- Faire en sorte que l'industrie minière et le secteur des minéraux du Canada soient novateurs, durables et concurrentiels à l'échelle internationale.
- Mener des recherches en géosciences publiques liées aux ressources minérales, énergétiques et aquatiques de notre pays.
- Mener des activités de recherche-développement et promouvoir l'innovation à travers le cycle de vie de l'exploitation minière.
- Comprendre les effets des changements climatiques et contribuer à renforcer la résilience de l'industrie et des collectivités canadiennes, plus particulièrement dans le Nord canadien.



Glenn Mason,
sous-ministre adjoint,
Secteur des terres et des minéraux

Avant de se joindre à RNCan, M. Mason a été directeur des Opérations stratégiques au Secrétariat de la politique du développement social du Bureau du Conseil privé et directeur de la Stratégie à Développement des ressources humaines Canada. Il a également travaillé durant trois ans au ministère des Finances à Georgetown, au Guyana.

Glenn possède une maîtrise en économie des pays en développement de l'Institute of Social Studies de La Haye, un baccalauréat ès arts spécialisé en sciences politiques de la University of Western Ontario, un diplôme en histoire économique de la London School of Economics et est diplômé du Northern Alberta Institute of Technology.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

- Surveiller les dangers naturels comme les séismes, les tsunamis, les glissements de terrain et l'érosion des côtes pour aider les collectivités à s'y préparer et à y réagir.
- Définir notre territoire de manière claire afin que les Canadiens et Canadiennes connaissent les limites de leur pays.
- Mener l'activité scientifique qui est au cœur des systèmes de navigation de sorte que les Canadiens et Canadiennes puissent se situer avec précision et savoir où ils veulent aller.
- Appliquer la réglementation pour faire en sorte que les milieux de travail où se trouvent des explosifs, des matières énergétiques et des précurseurs explosifs demeurent sécuritaires.
- Administrer la législation conçue pour promouvoir la transparence ministérielle (p. ex. la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*).

Pour pouvoir fournir ces services, le STM est divisé de la façon suivante :

La Commission géologique du Canada (CGC) est la plus ancienne organisation scientifique du pays et fournit au Canada les principales bases de connaissances géoscientifiques sur sa masse terrestre, y compris les régions extracôtières. L'expertise scientifique de calibre mondial de la CGC se concentre sur le développement durable des ressources minérales, énergétiques et aquatiques du Canada, sur la protection de l'environnement du Canada, y compris la prise en compte des changements climatiques, la protection des Canadiens et Canadiennes contre les dangers naturels d'ordre géologique et connexes, et l'innovation technologique.

CanmetMINES développe les outils, les technologies et les sciences qui soutiennent le développement durable des ressources minérales du Canada dans le cadre de ses programmes d'Innovation mines vertes. Ses recherches soutiennent l'élaboration de la réglementation et de la politique ainsi que les prises de décisions du Canada qui aspire à devenir la nation minière la plus verte, la plus propre et la plus sécuritaire au monde. CanmetMINES conserve aussi du matériel de référence pour faciliter l'évaluation de nouvelles ressources minérales.

La **Direction de l'arpenteur général** permet de définir et de délimiter les limites de propriété des terres canadiennes (le Nord, les terres des Premières Nations, les parcs nationaux et les terres extracôtières), de préserver et de maintenir une frontière visible entre le Canada et les États-Unis, et de fournir la mesure précise des latitudes, des longitudes, des élévations et de la gravité au Canada pour soutenir les systèmes de navigation. La Direction veille à ce que l'ensemble du Canada ait accès à des systèmes d'arpentage sécuritaires et fiables, des limites clairement définies et des renseignements de positionnement précis.

La **Direction de la sécurité et de la sûreté des explosifs** mène des recherches essentielles pour soutenir les politiques de réglementation des activités liées aux explosifs et aux précurseurs chimiques. Elle applique également les lois et règlements qui contribuent à la prévention de l'utilisation négligente et criminelle de matières dangereuses, protégeant la population et les infrastructures du Canada.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

La **Direction des risques, de l'adaptation et des opérations** mène des recherches scientifiques pour mieux comprendre les dangers naturels tels que les tremblements de terre, la météorologie de l'espace et les radiations afin d'en prémunir les Canadiens. La Direction aide aussi les Canadiens et Canadiennes à devenir plus résilients aux changements climatiques et fournit un soutien logistique aux chercheurs dans l'Arctique canadien.

La **Direction des politiques et des services économiques** veille à ce que le secteur des minéraux canadien soit novateur, durable et concurrentiel sur les marchés mondiaux. Elle aide à fournir aux gouvernements, à l'industrie et aux communautés, y compris les peuples autochtones, les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions stratégiques éclairées et fondées sur des données probantes. La Direction fournit des conseils sur une variété d'enjeux économiques et politiques, tant sur la scène nationale qu'internationale.

La **Direction de la gestion des activités liées aux services et aux données** offre une vaste gamme de services commerciaux axés sur les clients pour assurer le bon déroulement des activités du Secteur des terres et des minéraux, permettant aux scientifiques et aux décideurs du Secteur de faire leur travail. La Direction offre également des programmes qui améliorent la transparence et les pratiques responsables dans le secteur canadien de l'extraction tout en endiguant le flux de diamants de la guerre sur les marchés internationaux.

[Voir Priorités du secteur minier](#)

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

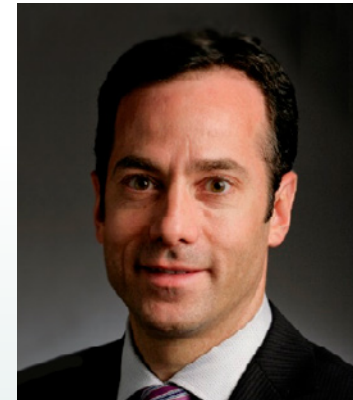
VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Politiques stratégiques et innovation

Le **Secteur des politiques stratégiques et innovation** (SPI) appuie le ministre de RNCan et la haute direction en fournissant des conseils politiques intégrés et fondés sur des données probantes sur une gamme d'enjeux économiques, internationaux, intergouvernementaux, géospatiaux et axés sur les résultats. Le Secteur est chargé de fournir un leadership en matière de politiques stratégiques en assurant la gestion et la coordination du processus stratégique et de planification du Ministère afin d'assurer des décisions opportunes, éclairées et cohérentes sur les priorités stratégiques dans l'ensemble du Ministère et d'appuyer la réalisation horizontale des politiques, des programmes, de la science et de la production de rapports de RNCan. Le Secteur est aussi chargé de promouvoir une stratégie pangouvernementale à l'appui de l'innovation des technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles et les solutions géospatiales novatrices. Dans le but d'offrir ses services et programmes, le Secteur est structuré de la façon suivante :

- **La Direction de la politique stratégique** fournit des conseils et des analyses liés à la politique publique et aux initiatives législatives à la lumière des politiques externes, ministérielles ou pangouvernementales. Elle facilite l'élaboration de documents du Cabinet, de mémoires au Cabinet et de présentations en plus d'appuyer les priorités stratégiques de RNCan grâce à son leadership dans le cadre de l'analyse économique, de l'expérimentation, des données et de la recherche politique, ainsi que de l'intégration des politiques scientifiques.



Frank Des Rosiers,
sous-ministre adjoint,
Secteur des politiques stratégiques
et de l'innovation

Avant d'occuper ce poste, M. Des Rosiers était sous-ministre adjoint du Secteur de l'innovation et de la technologie de l'énergie à RNCan. Il a également agi à titre de : sous-secrétaire, Priorités et Planification au Secrétariat du Conseil du Trésor; directeur général, Politique fiscale à Finances Canada; directeur général à la Direction générale de la politique stratégique de RNCan; chef de cabinet du sous-ministre (Affaires intergouvernementales) au Bureau du Conseil privé.

Frank est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Harvard (boursier Fulbright). Il détient également un baccalauréat en économie de l'Université Laval et une maîtrise ès arts en économie de l'Université de Montréal.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

- **L'unité des Nouveaux enjeux** offre un soutien dans le cadre des questions stratégiques et émergentes qui touchent le Secteur et RNCan. Ses efforts se concentrent principalement sur les dossiers qui dépassent les activités régulières des autres secteurs, en plus d'offrir un soutien complémentaire pour les fonctions de politique stratégique.
- **La Direction des politiques et des partenariats externes** fournit des conseils et des analyses stratégiques à l'ensemble du Ministère liés aux politiques, aux programmes et aux initiatives législatives internationaux, commerciaux et intergouvernementaux sur les ressources naturelles. Elle offre un soutien dans le cadre des missions nationales et internationales et organise la Conférence annuelle des ministres de l'Énergie et des Mines. Elle agit comme point de contact de RNCan avec les autres ministères pour les relations internationales et fédérales-provinciales-territoriales. La Direction des politiques et des partenariats externes fournit également des conseils à l'ensemble du Ministère sur la politique commerciale et les investissements étrangers, en plus de représenter le Ministère lors des négociations commerciales.
- **La Direction de la planification, de la livraison et des résultats** est le centre de liaison des fonctions de planification intégrée, de mesure du rendement et de production de rapports au sein de RNCan. Elle est chargée de surveiller les progrès sur les engagements indiqués dans la lettre de mandat, les initiatives horizontales et de gestion des risques ministériels, et de diriger la préparation annuelle du Plan ministériel, du Rapport sur les résultats ministériels et de la Stratégie ministérielle sur le développement durable de RNCan, qui sont tous déposés au Parlement. La Direction est aussi responsable de la surveillance stratégique du Programme des agents libres, un nouveau modèle de mobilisation de l'effectif qui aide les gestionnaires à trouver les meilleurs talents et les compétences de base pour répondre aux besoins des projets à court terme.
- **La Direction générale de l'innovation** effectue les analyses stratégiques et donne des conseils sur l'innovation et les technologies propres. Elle codirige le Carrefour de la croissance propre, un centre de liaison pangouvernemental des technologies propres, et dirige le programme Solutions innovatrices Canada de RNCan. La Direction générale de l'innovation favorise les travaux de recherche, de développement et de démonstration, et les politiques novatrices à l'échelle internationale sur les technologies propres, et encadre la politique de RNCan sur la propriété intellectuelle. Elle dirige ou codirige également plusieurs dossiers, dont l'examen réglementaire des technologies propres, l'initiative sur les batteries et l'intelligence artificielle dans les technologies propres et l'innovation.
- **Le Centre canadien de cartographie et d'observation de la Terre** fournit des données géospatiales de base qui sont précises, dynamiques, officielles et accessibles, et qui appuient l'analyse géographique et la prise de décisions fondées sur des données probantes. Il offre des solutions novatrices en matière de

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
L'ÉQUIPE						

technologies et de données grâce à ses activités de recherche-développement, à son interopérabilité, à sa normalisation et à la fourniture de produits. Il offre également un leadership et une coordination sur le plan international, fédéral, provincial et territorial en ce qui a trait au partage de données et aux partenariats pancanadiens, à l'offre de subventions et contributions, à l'exploitation d'infrastructures satellitaires et terrestres et aux archives nationales liées aux satellites et à la bibliothèque nationale de photos aériennes du Canada.

[Voir Priorités en science et innovation](#)

Terres et minéraux	Politiques stratégiques et innovation	Énergies faibles en carbone	Technologies énergétiques	Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures	Service canadien des forêts	Affaires autochtones et réconciliation	Bureau du scientifique principal
	Initiative des partenariats en matière de ressources	Communications et Portefeuille	Gestion et services intégrés	Services juridiques	Direction de l'audit et de l'évaluation		

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Énergies faibles en carbone

Le **Secteur des énergies faibles en carbone** (SEFC) vous soutient pour faire avancer les priorités nationales en matière d'énergie et assumer le leadership de la transition énergétique mondiale. En étroite collaboration avec le Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures et le Secteur des technologies énergétiques, cette équipe donne des conseils stratégiques sur les enjeux énergétiques nationaux et internationaux. Elle administre également des programmes sur l'électricité et l'efficacité énergétique à faible teneur en carbone pour faciliter l'atténuation des changements climatiques, développer la compétitivité du secteur canadien de l'énergie et promouvoir une énergie fiable, propre et abordable pour tous les Canadiens.

Le Secteur se scinde en quatre directions :

La **Direction des ressources en électricité** supervise les responsabilités législatives, stratégiques et réglementaires du gouvernement fédéral en matière de ressources électriques au Canada, y compris l'énergie renouvelable et nucléaire, ainsi que l'uranium et la gestion des déchets radioactifs.

La **Direction de la politique énergétique** fait progresser les priorités en matière d'énergie au pays, y compris l'atténuation des changements climatiques et la transition énergétique. La Direction est un centre d'expertise sur les données et les analyses énergétiques et dirige le Centre canadien d'information sur l'énergie. La Direction appuie en outre la collaboration avec les provinces et les territoires sur les questions énergétiques et d'autres



Mollie Johnson,
sous-ministre adjointe,
Secteur des énergies
faibles en carbone

Avant d'occuper son poste actuel, Mme Johnson a œuvré auprès de Ressources naturelles Canada à titre de sous-ministre adjointe au Secteur des communications et du portefeuille et à titre de directrice générale des Politiques au Bureau de gestion des grands projets. Elle a également occupé divers postes de direction à Environnement et Changement climatique Canada et au Bureau de la concurrence, et a été

haute fonctionnaire au Secrétariat de la législation et de la planification parlementaire du Bureau du Conseil privé.

Mollie a un baccalauréat ès arts en sciences politiques de la University of Western Ontario et une maîtrise en affaires internationales de la Norman Paterson School de l'Université Carleton.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

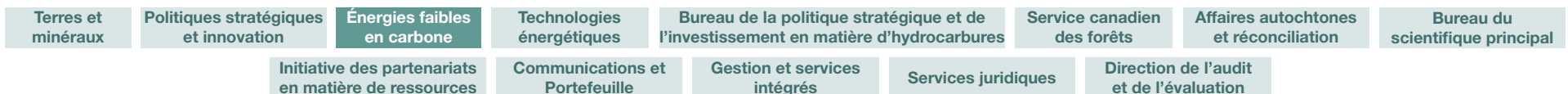


initiatives horizontales telles que la présence des femmes dans les secteurs de l'énergie et des finances durables.

La **Direction internationale de l'énergie** élabore et met en œuvre des stratégies d'investissement et d'accès aux marchés, dirige les négociations et la défense de ses stratégies, fait progresser les priorités internationales en matière d'énergie et collabore avec ses partenaires à la mise en place d'une infrastructure d'approvisionnement énergétique essentielle. La Direction est responsable de l'engagement en matière d'énergie avec les partenaires internationaux.

L'Office de l'efficacité énergétique (OEE) chapeaute, à l'échelle nationale, les politiques, la législation et les règlements afin de promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et des carburants de remplacement dans les maisons, les entreprises et les transports. L'Office de l'efficacité énergétique travaille pour offrir des économies de coûts énergétiques, contribuer à atteindre les cibles du Canada sur les changements climatiques et appuyer l'innovation propre et les infrastructures vertes dans le cadre de programmes, y compris ENERGY STAR et ÉnerGuide, et fournir des renseignements ainsi qu'une expertise aux partenaires des provinces, des territoires, des municipalités, des entreprises et de l'industrie.

[Voir Priorités en matière d'énergie](#)



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Technologies énergétiques

Le **Secteur des technologies énergétiques** (STE) appuie le développement de technologies énergétiques propres par la recherche scientifique et la prestation de programmes en recherche, développement et démonstration (RD et D). Ce secteur travaille étroitement avec vous et votre bureau à l'appui de projets, de programmes et d'initiatives touchant les énergies.

Le Secteur soutient le développement de technologies énergétiques propres :

- En finançant, par le biais d'une gamme de programmes en recherche, développement et démonstration (RD et D) dans les secteurs de l'énergie et des technologies propres au Canada.
- En collaborant avec ses partenaires nationaux et internationaux, y compris l'industrie et les milieux universitaires, aux projets de technologies propres et d'énergie, et en encourageant les investissements du secteur privé qui accélèrent l'innovation.
- En menant des recherches appliquées dans les centres de recherche nationaux CanmetÉNERGIE et CanmetMATÉRIAUX. Le Secteur dispose d'installations et d'une expertise de pointe afin de mettre les technologies en marché.

Le Secteur est le chef de file du gouvernement du Canada en matière de politiques et de programmes de technologies énergétiques dans l'ensemble de la famille fédérale.



Drew Leyburne,
sous-ministre adjoint,
Secteur des technologies
énergétiques

Avant d'occuper ce poste, M. Leyburne était directeur général au Secteur de la politique stratégique et des résultats à RNCan. Il a également occupé des postes clés au Bureau du Conseil privé et a été associé chez McKinsey & Co.

Drew détient une maîtrise en sciences, un baccalauréat ès arts et une maîtrise de l'Université Oxford. Il possède aussi un baccalauréat ès arts de l'Université Bishop.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Le **Bureau de recherche et de développement énergétiques** (BRDE) dirige les activités de recherche, développement et démonstration en matière d'énergie du gouvernement du Canada. Avec ses partenaires, le Bureau élabore et administre des programmes de financement novateurs pour les secteurs public et privé afin de faciliter le passage du Canada à une économie fondée sur l'énergie propre. Il s'agit notamment du Programme de croissance propre, du Programme d'innovation énergétique, des Programmes d'infrastructure verte et du volet Tech propre de l'Initiative Impact Canada. Le Bureau dirige en outre l'engagement du Canada dans des activités d'innovation énergétique nationales et internationales, dont Mission Innovation et les activités en matière de technologies énergétiques auprès de l'Agence internationale de l'énergie.

Les **Laboratoires CanmetÉNERGIE et CanmetMatériaux** sont des centres de recherche fédéraux disséminés au Canada qui mènent des travaux de RD et D sur l'efficacité énergétique (pour les bâtiments, l'industrie et les collectivités), l'énergie propre et l'énergie renouvelable. Chaque laboratoire mène des travaux de RD et D de calibre international sur l'énergie dans nombre de secteurs clés :

- CanmetÉNERGIE-Varenes se concentre sur l'efficacité énergétique des bâtiments et des procédés industriels, et sur l'intégration des énergies renouvelables et des sources d'énergie distribuée.
- CanmetÉNERGIE-Ottawa travaille sur les énergies renouvelables, dont la bioénergie, l'énergie fossile propre et l'efficacité énergétique des bâtiments et des collectivités.

- CanmetMATÉRIAUX-Hamilton mène des recherches sur des matériaux de pointe qui améliorent le rendement énergétique (transports et industrie), la distribution de l'énergie (corrosion des pipelines) et les matériaux de production d'énergie propre (nucléaire et bioénergie).
- Le Secteur travaille également en étroite collaboration avec CanmetÉNERGIE-Devon, qui relève du Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures et fait partie du giron de la famille CanmetÉNERGIE.

[Voir Priorités en matière d'énergie](#)

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures (BPSIMH) est le centre d'expertise du Ministère sur les responsabilités législatives, stratégiques et réglementaires fédérales en matière de développement durable des hydrocarbures au Canada. Le Bureau comprend un rôle consultatif spécial pour gérer les nouveaux enjeux énergétiques en concentrant davantage ses efforts sur les priorités stratégiques du secteur pétrolier et gazier du Canada, y compris le commerce et les investissements géopolitiques sur les marchés nationaux et internationaux. Fort de ses succès précédents, le Bureau travaille avec des intervenants clés pour mettre de l'avant les intérêts du Canada dans le cadre d'une collaboration avec ses partenaires internationaux, infranationaux, autochtones, environnementaux, intergouvernementaux et de l'industrie.

Le Bureau a pour mandat de faire progresser la science et l'innovation dans le secteur pétrolier et gazier, appuyé par le Centre de recherche CanmetÉNERGIE-Devon, en Alberta. Le Bureau travaillera à renforcer les partenariats dans le secteur de l'énergie avec l'industrie, les provinces et les établissements d'enseignement afin d'améliorer la performance économique et environnementale. Il pilote également des dossiers stratégiques liés à de grands projets d'électrification, par exemple les initiatives d'hydroélectricité sur le cours inférieur du fleuve Churchill et en Colombie-Britannique.

CanmetÉNERGIE à Devon, en Alberta, réunit des scientifiques, des ingénieurs et des technologues dans ses installations analytiques et pilotes à la fine pointe de la technologie. Il se concentre sur la résolution de problèmes



Jay Khosla,
sous-ministre adjoint principal,
Bureau de la politique stratégique
et de l'investissement
en matière d'hydrocarbures

Auparavant, M. Khosla était sous-ministre adjoint principal du Secteur de l'énergie (2013-2019) et sous-ministre adjoint du Bureau de gestion des grands projets (2009-2012). Il a occupé divers postes de direction à Santé Canada, à Service Canada, à la GRC, à Citoyenneté et Immigration Canada, au Commissariat à la protection de la vie privée du Canada et aux Archives nationales du Canada.

Jay a une maîtrise en administration publique de l'Université Dalhousie, ainsi qu'un baccalauréat ès arts en histoire de l'Université d'Ottawa. Il s'implique activement en tant que champion du Réseau des jeunes professionnels de RNCAN. Il est également diplômé du Programme de développement en leadership pour les cadres supérieurs du gouvernement du Canada et membre du comité académique de l'Université Dalhousie.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

complexes en sciences et technologies (S et T) des domaines de l'environnement et des carburants fossiles dans trois secteurs clés :

- Les répercussions environnementales – fait avancer et mène des recherches pour déterminer et atténuer les répercussions du développement des carburants fossiles sur l'environnement.
- La récupération des hydrocarbures (RHC) – fait progresser la recherche sur la RHC en faisant la promotion de la RHC durable et en explorant de nouvelles sources d'énergie par le biais de l'innovation.
- La conversion des hydrocarbures (CHC) – axée sur la réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées au traitement et à la conversion des ressources d'hydrocarbures, et sur l'amélioration de la qualité, de la compétitivité et de l'accès des produits aux nouveaux marchés.

La **Direction des ressources pétrolières** (DRP) est le centre d'expertise de RNCan sur les questions et les règlements liés au pétrole et au gaz. La Direction gère les intérêts pétroliers et gaziers du gouvernement fédéral sur les terres et dans les zones extracôtières, mène des évaluations de l'environnement réglementaire dans les régions pionnières et les zones extracôtières, en mettant à jour les régimes réglementaires au besoin; elle dirige l'élaboration et la mise à jour des plans de poursuite des activités et des plans de gestion des urgences. La DRP formule des conseils stratégiques sur les ressources pétrolières et gazières, évalue les nouvelles données sur l'offre et la demande en pétrole et en gaz, les prix et le commerce de ces ressources à l'échelle nationale et internationale, et fournit des renseignements sur la sûreté, la sécurité et la mise au point de produits fabriqués avec du pétrole et du gaz au Canada. Elle diffuse aussi des renseignements sur les marchés, y compris des statistiques, des aperçus et des rapports annuels, en plus de gérer les exigences liées aux prises de décisions sensibles du ministre et du gouverneur en conseil en vertu de la [Loi sur la Régie canadienne de l'énergie](#), de la [Loi sur l'évaluation d'impact](#), la [Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada – Terre-Neuve-et-Labrador](#) et de la [Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtières](#).

[Voir Priorités en matière d'énergie](#)

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Service canadien des forêts

Le **Service canadien des forêts** (SCF) est la voix nationale et internationale du secteur forestier canadien. Le SCF travaille en étroite collaboration avec les provinces, les territoires, les collectivités et l'industrie pour garantir la gestion durable des forêts du Canada et la compétitivité du secteur à l'échelle mondiale.

Le SCF propose des programmes liés à l'innovation et au développement des marchés. Il est aussi un centre d'expertise sur l'analyse stratégique et économique du secteur forestier, et est également une organisation de recherche scientifique de dimension et de portée nationales qui fournit les connaissances essentielles au maintien d'une base et d'un secteur forestiers résilients.

Expressément, le SCF fournit une expertise scientifique et stratégique sur les priorités et les enjeux nationaux : les différends commerciaux; la surveillance des feux de forêt; les insectes et les ravageurs forestiers; la surveillance des forêts; la recherche sur les changements climatiques; l'innovation au sein de l'industrie.

Il joue également un rôle essentiel dans le soutien de la transformation du secteur forestier vers une bioéconomie de plus grande valeur axée sur l'innovation, les nouveaux produits et la diversification des marchés.

Le SCF dispose de personnel responsable des programmes, des aspects scientifiques et des politiques dans la région de la capitale nationale. Il exploite également cinq centres nationaux de recherche ainsi qu'un centre satellite à Corner Brook, Terre-Neuve-et-Labrador, qui compte quelque



Beth MacNeil,
sous-ministre adjointe,
Service canadien des forêts

Auparavant, Mme MacNeil était directrice générale de la Direction de l'élaboration et de l'analyse des politiques pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Elle a occupé divers postes à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Pêches et Océans Canada.

Beth a un baccalauréat en sciences et biologie de l'Université St. Francis Xavier et une maîtrise en études environnementales de l'Université de York.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

750 employés. Le personnel du SCF travaille largement avec ses partenaires locaux, régionaux, nationaux, des milieux de recherche, provinciaux, territoriaux, de l'industrie, des milieux universitaires et des groupes autochtones.

Les cinq centres de recherche régionaux du SCF sont les suivants :

- Centre de foresterie du Pacifique à Victoria, Colombie-Britannique
- Centre de foresterie du Nord (CFN) à Edmonton, Alberta
- Centre de foresterie des Grands Lacs (CFGL) à Sault Ste. Marie, Ontario
- Centre de foresterie des Laurentides (CFL) à Québec, Québec
- Centre de foresterie de l'Atlantique à Fredericton, Nouveau-Brunswick

L'expertise du SCF cible principalement les secteurs suivants :

- Analyse économique, développement et planification des politiques, ainsi que directives sur les enjeux du secteur forestiers, les différents commerciaux, la transformation de l'industrie et les programmes d'innovation;
- Renforcement de la gestion des risques associés aux parasites des forêts;
- Renforcement de la compétitivité du secteur forestier;
- Amélioration de la gestion des risques associés aux feux de végétation;
- Création de solutions durables pour la fibre;
- Amélioration des pratiques en matière de gestion durable des forêts;
- Amélioration des stratégies d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques liés aux forêts;
- Évaluation des effets cumulatifs de l'exploitation des ressources naturelles.

[Voir Priorités du secteur des forêts](#)

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortfeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

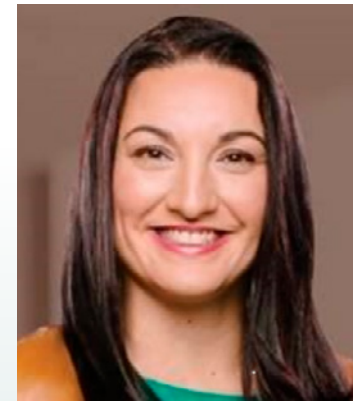
L'ÉQUIPE

Affaires autochtones et réconciliation

Le **Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation** (SAAR) aide à établir de solides relations entre RNCan et les Autochtones où les Inuits, les Métis et les Premières Nations tirent profit des ressources naturelles en tant que réels partenaires. Le Secteur donne des conseils au Ministère sur la participation des Autochtones, les consultations, les traités et autres négociations des droits en vertu de l'article 35, sur l'élaboration des politiques et des programmes et sur d'autres initiatives internes ayant pour but de développer le savoir-faire culturel du Ministère.

Bien que de petite taille, le SAAR est responsable d'un certain nombre d'activités clés, notamment :

- La coordination de l'information et de la mobilisation des trois organisations autochtones nationales.
- Le soutien à l'élaboration d'une politique pangouvernementale, par exemple la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- L'augmentation du savoir-faire culturel du Ministère qui élargit les occasions de partenariat avec les communautés, les organisations et les gouvernements autochtones.



Angie Bruce,
directrice générale,
Secteur des affaires autochtones et
de la réconciliation

Avant de se joindre à RNCan, Mme Bruce a été responsable de la consultation de la phase III de l'initiative d'agrandissement du pipeline Trans Mountain auprès des groupes autochtones. Elle a également été sous-ministre du gouvernement manitobain pour les relations avec les Autochtones et le Nord, et les relations municipales; elle a occupé divers postes de haute direction à la Fondation autochtone de l'espoir et la Fondation autochtone de guérison.

Angie a une maîtrise en administration des affaires de l'Asper School of Business et est actuellement doctorante à l'Université de Nipissing.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

En particulier, le Secteur relançait récemment son **Centre d'apprentissage du Cercle des Nations** (« la Maison ») dans l'ancienne résidence rénovée de l'astronome royal sur les terrains de la ferme expérimentale centrale.

La Maison fera la promotion des cultures et des pratiques autochtones. Elle facilitera également les dialogues sur les politiques novatrices en harmonisant la vision scientifique de RNCan avec les points de vue, les enseignements et les pratiques autochtones.

[Voir Priorités liées aux questions autochtones](#)

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Bureau du scientifique principal

Le **Bureau du scientifique principal** (BSP) offre une supervision ainsi que des conseils stratégiques sur les enjeux de stratégie scientifique, de communication, de capacité et de gestion. C'est grâce à ces efforts que le BSP peut contribuer à garantir l'efficacité de la structure de livraison scientifique décentralisée de RNCan et promouvoir tant une vision ministérielle pour la science et la technologie qu'une évaluation des besoins pour l'avenir. Doté d'un mandat étendu qui va de l'application de la politique sur l'intégrité scientifique jusqu'à la numérisation du Ministère à l'aide de l'intelligence artificielle (IA), le BSP assure des fonctions horizontales à la grandeur du Ministère et dans d'autres ministères à vocations économique et scientifique.

Le Bureau défend les enjeux importants pour la communauté scientifique de RNCan en veillant à ce que le volet scientifique de RNCan demeure rigoureux, pertinent et digne de confiance.

Plus précisément, le Bureau :

- travaille en étroite collaboration avec la conseillère scientifique en chef du Canada pour assurer l'intégrité de l'entreprise scientifique fédérale, donne des conseils scientifiques rigoureux et établit des liens solides avec la grande communauté scientifique;
- appuie le perfectionnement continu de la main-d'œuvre dans les secteurs des ressources naturelles par le biais du Programme de stages en sciences et en technologie – Emplois verts, qui est un volet de la



Vik Pant,
scientifique principal et
conseiller scientifique en chef

Avant de se joindre à RNCan, M. Pant était conseiller technique principal en intelligence artificielle appliquée au District de la découverte MaRS. Il a occupé des postes stratégiques pour des concepteurs de logiciels de renom dont Oracle, SAP et Open Text.

Vik a une maîtrise avec distinction en administration des affaires de l'Université de London. Il possède également une maîtrise en technologie de l'information de l'Université Harvard et termine son doctorat à la faculté de l'information de l'Université de Toronto.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
L'ÉQUIPE						

Stratégie emplois et compétences jeunes du gouvernement et qui aide les jeunes Canadiens à acquérir de l'expérience de travail pertinente dans les secteurs des ressources naturelles;

- dirige les efforts du Ministère pour aller de l'avant avec l'adoption de l'analytique et de l'IA. Son travail touche notamment le nouvel accélérateur numérique, les stratégies d'accroissement de la culture numérique au sein du Ministère et les collaborations stratégiques avec les partenaires externes en soutien à l'innovation numérique utile aux secteurs des ressources naturelles du Canada;
- développe les capacités du Ministère dans le développement de connaissances sur divers systèmes de connaissances, y compris le savoir autochtone, et leurs disciplines;
- coordonne la prestation de conseils scientifiques de RNCan aux processus d'évaluation d'impact, depuis les projets de développement jusqu'aux évaluations stratégiques et régionales;
- assure, au nom du gouvernement, le leadership sur la Plateforme de science et de données ouvertes qui procure aux Canadiens un meilleur accès aux données scientifiques qui sous-tendent les décisions liées aux évaluations d'impact.

[Voir Priorités en science et innovation](#)

Terres et minéraux	Politiques stratégiques et innovation	Énergies faibles en carbone	Technologies énergétiques	Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures	Service canadien des forêts	Affaires autochtones et réconciliation	Bureau du scientifique principal
	Initiative des partenariats en matière de ressources	Communications et Portefeuille	Gestion et services intégrés	Services juridiques	Direction de l'audit et de l'évaluation		

Initiative des partenariats en matière de ressources

L'**Initiative des partenariats en matière de ressources** (IPR), anciennement le Bureau de gestion des grands projets (BGGP) établi en 2007, soutient l'approche du gouvernement du Canada envers l'examen réglementaire des grands projets de ressources, une approche qui assure un processus d'examen plus efficace, redevable, transparent et opportun.

Le mandat de l'IPR comporte quatre volets :

- Assurer de façon globale la coordination, la gestion et la responsabilité des grands projets d'exploitation des ressources dans le cadre du processus d'examen réglementaire en collaboration avec ses partenaires fédéraux.
- Superviser la mise en œuvre de l'approche pangouvernementale à l'égard de la consultation de la Couronne, qui exige d'intégrer des consultations sur les grands projets d'exploitation des ressources aux évaluations environnementales (EE) fédérales et aux processus d'examen réglementaire et d'approbation des projets.
- Assurer un leadership horizontal dans l'ensemble du gouvernement du Canada pour favoriser les améliorations politiques, réglementaires et législatives au régime de réglementation fédéral et d'EE pour les grands projets d'exploitation des ressources.
- Adopter une approche pangouvernementale pour favoriser la participation des Autochtones au secteur des ressources, grâce à un engagement continu, à la gestion stratégique des relations et à des investissements dans les initiatives autochtones dans les régions.



Jeff Labonté,
sous-ministre adjoint,
Initiative de partenariats
en matière de ressources

Avant d'être nommé sous-ministre adjoint, M. Labonté a été directeur général de la Direction de la sûreté énergétique et de la sécurité, ainsi que directeur général de la Direction des ressources pétrolières du Secteur de l'énergie à RNCan. Il a également occupé un poste de haute direction à la Commission géologique du Canada.

Jeff a un baccalauréat en géographie et sciences politiques et une maîtrise en administration publique de l'Université Carleton. Il a également terminé le Programme de certificat en leadership du secteur public et gouvernance de l'Université d'Ottawa.

POURSUIVRE

Terres et
minéraux

Politiques stratégiques
et innovation

Énergies faibles
en carbone

Technologies
énergétiques

Bureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarbures

Service canadien
des forêts

Affaires autochtones
et réconciliation

Bureau du
scientifique principal

Initiative des partenariats
en matière de ressources

Communications et
Portefeuille

Gestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Pour fournir ces services et fonctions, l'IPR est structurée en cinq directions principales :

Opérations : Des consultations des groupes autochtones sur le projet de transmission Manitoba-Minnesota à la mise en œuvre des installations fédérales pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX), la Direction des opérations de l'IPR supervise les activités réglementaires régissant la totalité du cycle de vie des grands projets d'exploitation des ressources.

Politique stratégique et planification : L'IPR, en collaboration avec les ministères et organismes fédéraux, élabore les lignes directrices, procédures et normes de service qui facilitent l'engagement d'entrée de jeu entre les promoteurs et les organismes de réglementation garantissant une approche fédérale claire, cohérente et coordonnée de l'examen des grands projets d'exploitation des ressources.

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain : L'IPR dirige une équipe de coordination responsable de surveiller la mise en œuvre et la coordination pangouvernementale de diverses initiatives au sein de sept ministères et organismes touchés par le projet TMX. Une équipe coordonne également les relations avec les homologues fédéraux et provinciaux pour faire progresser la délivrance des permis nécessaires au projet.

Bureau des partenariats de phase IV : Pour faire respecter les engagements du gouvernement envers les collectivités autochtones à la suite de la décision concernant le projet TMX, le Bureau des partenariats de phase IV de l'IPR offre un guichet unique aux collectivités autochtones pour les initiatives de 2019 du projet TMX et assure des points de contact au sein de



Glenn Hargrove,
sous-ministre adjoint,
Projet d'agrandissement
du réseau de Trans Mountain

Avant d'être sous-ministre adjoint, M. Hargrove a été directeur des Opérations, Politique sur le développement économique et régional au Bureau du Conseil privé. Il a également occupé divers postes de haute direction à RNCan au Service canadien des forêts, au Bureau de gestion des grands projets et au Secteur de la politique stratégique et des résultats.

Glenn a un baccalauréat en économie de l'Université Simon Fraser.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

l'administration fédérale pour répondre aux questions et préoccupations des collectivités autochtones sur le projet.

Bureau des partenariats avec les Autochtones – Ouest

(BPA-Ouest) : Appuie l'engagement du gouvernement à assurer un secteur des ressources naturelles compétitif en renforçant la participation des Autochtones au développement des ressources en dehors des processus réglementaires. Le BPA Ouest réalise le Programme sur les partenariats pour les ressources naturelles autochtones afin de soutenir la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure d'approvisionnement énergétique en Colombie-Britannique et en Alberta en les aidant à améliorer leurs capacités pour profiter des débouchés qui en découlent. Le BPA Ouest a également pour mandat de mettre en œuvre deux projets pilotes de comités consultatifs et de surveillance autochtones pour le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain et le projet de remplacement de la canalisation 3 d'Enbridge. Les comités ont été formés et mis en œuvre en partenariat avec les Autochtones, et réunissent des représentants autochtones et du gouvernement fédéral pour permettre une participation collaborative, inclusive et significative des Autochtones à l'examen et à la surveillance des activités des projets tout au long de leur cycle de vie, participation appuyée d'un financement fédéral de 86,3 M\$ sur cinq ans.

L'IPR fait actuellement le suivi de 90 grands projets qui totalisent des investissements potentiels de 200 milliards de dollars dans les régions partout au Canada. Il s'agit notamment du projet TMX, du projet de transmission Manitoba-Minnesota et du projet de terminal d'exportation de gaz naturel liquéfié du Nord-Ouest Pacifique.

Après l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'évaluation d'impact* en août 2019, la surveillance et les orientations stratégiques pour la mise en œuvre de la Loi sur l'évaluation d'impact sont devenues la responsabilité de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Bon nombre des responsabilités qui relevaient auparavant du BGGP sont maintenant assumées par l'AEIC.

Dans le contexte de la nouvelle législation, le mandat du BGGP est en cours de révision et a été renommé Initiative de partenariats en matière de ressources (IPR), passant du rôle historique du BGGP de coordination du processus d'examen réglementaire pour les grands projets à un rôle qui se concentre davantage à faire progresser les politiques et les solutions pour les projets ou les secteurs stratégiques. L'accent sera mis sur les enjeux qui sont en dehors de la portée du processus d'examen réglementaire des projets et qui visent à obtenir les investissements et à assurer que les projets vont de l'avant. La nouvelle direction comprendra également l'établissement d'un comité de sous-ministres de l'IPR qui sera formé notamment de membres d'autres ministères clés. Ce forum permettra à la communauté des sous-ministres de se rassembler pour gérer les enjeux stratégiques horizontaux et les plus vastes défis auxquels font face les projets stratégiques au Canada.

[Voir Priorités liées aux grands projets](#)

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Communications et Portefeuille

Le **Secteur des communications et du portefeuille** (SCP) est votre guichet unique pour tous vos besoins en matière de communications, tant à l'interne qu'à l'externe. Le Secteur travaille en étroite collaboration avec votre bureau, la haute direction du Ministère et d'autres ministères fédéraux et le Bureau du Conseil privé pour informer les Canadiens et Canadiennes sur vos priorités, initiatives et activités.

Le SCP fournit son expertise sur les outils de communication traditionnels et nouveaux pour la transmission de votre message. Il peut par exemple prendre en charge tous les aspects d'une activité ou d'une annonce ministérielle, exploiter le pouvoir des médias sociaux et gérer d'autres fonctions clés de votre portefeuille, telles que les nominations dans les institutions fédérales, l'encadrement de vos obligations juridiques en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, et assurer le lien avec le Parlement.

Pour ce faire, le SCP a trois grandes équipes :

Gestion du portefeuille et Secrétariat ministériel : entretient un lien avec vos partenaires de portefeuille tels que la Régie de l'énergie du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et les Offices des hydrocarbures extracôtiers. Elle informe votre bureau sur les nominations ministérielles au sein de ces organismes et sur le traitement des demandes d'accès à l'information, et gère la correspondance du ministre et de la direction.



Jeannine Ritchot,
sous-ministre adjointe,
Secteur des communications et
du portefeuille

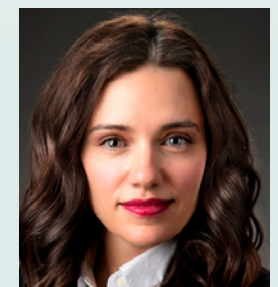
Jeannine Ritchot est la nouvelle sous-ministre adjointe au Secteur des communications et du portefeuille depuis le 4 décembre 2019. Pendant la période où le poste a été vacant, trois directeurs généraux en ont assumé l'intérim et sont maintenant prêts à travailler avec vous et votre équipe.



Jon Ward,
Directeur général,
Engagement et
Communications
numériques



Jean-Clément Chenier,
Directeur général,
direction générale de la
Gestion du portefeuille et
du Secrétariat ministériel

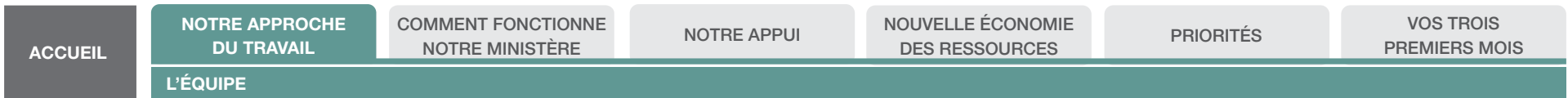


Danica Vaillancourt,
Directrice générale,
direction générale des
Affaires publiques

[POUR SUIVRE](#)
Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

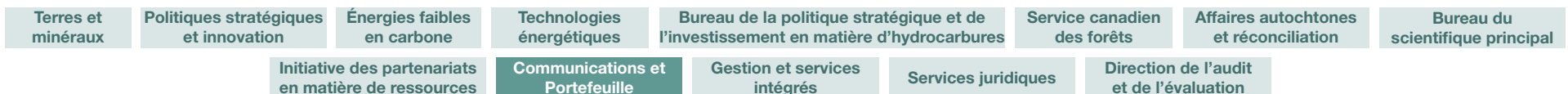
Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation



Affaires publiques : cette direction organise les activités ministérielles et s'occupe de la logistique sur place, de la rédaction des discours et des services de traduction. Elle fait également le suivi des nouveaux enjeux et répond aux demandes des médias. L'équipe des affaires parlementaires de la direction vous aide, vous et votre équipe, à préparer la période des questions et les comparutions devant les comités parlementaires. En étroite collaboration avec l'équipe du Bureau du Conseil privé qui épaulé le leader du gouvernement à la Chambre des communes, elle rédige les réponses aux questions parlementaires, gère le programme législatif de RNCan et donne des conseils éclairés sur les règles et procédures de la Chambre des communes et du Sénat.

Engagement et Communications numériques : qu'il s'agisse de vidéos, de gazouillis ou d'activités en direct sur Facebook, cette direction s'occupe de tous vos besoins touchant les médias sociaux et la conception graphique. Elle offre également un service quotidien de coupures de presse avec les nouvelles de dernière heure tout au long de la journée et de la soirée, coordonne la recherche sur l'opinion publique, tient le site Web de RNCan et informe les employés grâce à l'intranet du Ministère.



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Gestion et services intégrés

Le **Secteur de la gestion et des services intégrés** (SGSI) répond à plusieurs des priorités opérationnelles du Ministère.

Ce secteur travaille en étroite collaboration avec le bureau de la sous-ministre pour veiller à ce que RNCan accomplisse ses fonctions fondamentales en assurant un encadrement, un leadership et une gestion stratégiques, ainsi que les fonctions suivantes : ressources humaines, finances, approvisionnement, gestion de projet, gestion des installations et des biens, gestion et technologie de l'information, sûreté, sécurité, gestion des urgences et solutions en immobilier et milieu de travail.

Ces services internes sont structurés de la façon suivante :

Ressources humaines : le dirigeant principal des ressources humaines est à la tête de cette direction qui offre des services aux gestionnaires et aux employés sur divers dossiers : recrutement, maintien de l'effectif, gestion des talents, langues officielles, rémunération et avantages, valeurs et éthique, formation et apprentissage obligatoires.

Finances et approvisionnement : dirigée par l'adjoint à la dirigeante principale des finances, cette direction assure les services sur les politiques et la planification financières, les opérations financières, les rapports financiers, les subventions et contributions, la production de recettes et les approvisionnements (politiques, services et passation des marchés).



Linda Hurdle,
sous-ministre adjointe,
Secteur de la gestion et des
services intégrés et dirigeante
principale des finances

Avant de se joindre à RNCan, Mme Hurdle a été directrice de l'exploitation de l'administration du pont Windsor-Détroit, vice-présidente et dirigeante principale des finances au Musée canadien de l'histoire et a occupé divers postes de haute direction au gouvernement fédéral et dans le secteur privé.

Linda est comptable professionnelle agréée et comptable agréée.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation



Bureau du dirigeant de l'information et de la sécurité : cette direction, chapeautée par le dirigeant principal de l'information, procure des services concernant les besoins ministériels en information et en gestion de données, en développement des applications et en soutien des TI, en architecture de l'information et en cybersécurité des technologies de l'information de l'entreprise. Cette direction assure également la sécurité et la gestion stratégique des urgences du Ministère.

Services en immobilier et milieu de travail : cette direction assure aux employés un milieu de travail sûr et productif et gère les besoins en espaces du Ministère. Elle gère notamment les biens immobiliers (gestion de l'environnement, des biens et des installations) et s'occupe de la santé et de la sécurité au travail.

Planification et opérations : cette direction endosse les priorités ministérielles en matière de planification et d'opérations tout en jouant un rôle d'intégration horizontale intra et intersectorielle. Elle assure en outre le soutien du Ministère au Bureau du ministre.



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Services juridiques

L'**Unité des services juridiques** (USJ) de RNCan représente le ministère de la Justice et agit comme conseiller juridique à RNCan. L'Unité offre des conseils juridiques, soutient les recours en justice et participe à la rédaction des lois et règlements.

L'Unité est constituée de 13 avocats et d'une équipe administrative de 5 personnes, et est dirigée par la directrice exécutive. L'USJ assure les services de consultation juridique pour toute question relevant du mandat de RNCan, notamment ce qui concerne les affaires commerciales, la propriété intellectuelle, les questions administratives, politiques, internationales et autochtones, ainsi que la loi constitutionnelle.

Avant de donner des conseils juridiques à RNCan, par exemple sur l'exploitation des ressources, les questions internationales et constitutionnelles, les droits de la personne et les lois concernant les Autochtones, l'Unité consulte au besoin les centres d'expertise du ministère de la Justice. L'Unité a également les principales responsabilités suivantes :

- Être le centre d'expertise juridique sur les régimes législatifs et réglementaires applicables aux ressources naturelles sous réglementation fédérale;
- Veiller à une coordination efficace des services de Justice à RNCan, notamment pour vous aider à titre de responsable du Ministère dans les portefeuilles suivants :
 - Une société d'État : Énergie atomique du Canada Limitée;



Heather Beaton,
directrice exécutive et
avocate générale, Justice,
Services juridiques de RNCan

Avant de se joindre à RNCan, Mme Beaton a occupé plusieurs postes à Justice Canada : avocate générale et directrice à Pêches et Océans Canada et à la Garde côtière canadienne; avocate principale et conseillère spéciale auprès du bureau du sous-ministre délégué. Elle a également été avocate principale à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et avocate principale à Industrie Canada (aujourd'hui Innovation, Sciences et Développement économique Canada).

Heather a un baccalauréat spécialisé de l'Université McGill, un baccalauréat en droit de l'Université Queens et une maîtrise de l'Université de London.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
L'ÉQUIPE						

- Deux organismes de réglementation indépendants : la Régie de l'énergie du Canada : et la Commission canadienne de sûreté nucléaire;
- Deux Offices régissant les hydrocarbures extracôtiers : l'Office Canada - Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers.
- Deux Offices régissant les hydrocarbures extracôtiers : l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers;
- Donner des conseils sur les questions juridiques qui touchent le fonctionnement général du gouvernement, notamment les lois sur les demandes d'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les pouvoirs de nomination du ministre et du gouverneur en conseil.

Terres et minéraux	Politiques stratégiques et innovation	Énergies faibles en carbone	Technologies énergétiques	Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures	Service canadien des forêts	Affaires autochtones et réconciliation	Bureau du scientifique principal
	Initiative des partenariats en matière de ressources	Communications et Portefeuille	Gestion et services intégrés	Services juridiques	Direction de l'audit et de l'évaluation		

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

L'ÉQUIPE

Direction de l'audit et de l'évaluation

La **Direction de l'audit et de l'évaluation** est responsable de la gestion adéquate des risques, des contrôles internes, de la gouvernance, de l'amélioration continue et de la gestion du rendement. Elle travaille de façon indépendante, appliquant une approche disciplinée et systématique, pour vous procurer une assurance objective et des services consultatifs qui rehaussent la valeur et la qualité des opérations ministérielles.

À sa tête se trouve le dirigeant principal de l'audit et de l'évaluation qui relève directement de la sous ministre, du Comité ministériel d'audit, du Comité de la mesure du rendement, de l'évaluation et de l'expérimentation qui donne des conseils et formule des recommandations à la sous ministre à des fins de décisions finales.

Le comité ministériel d'audit est constitué de deux membres internes (la sous ministre et le sous ministre délégué) et de quatre membres externes : Rick Smith, qui en est le président depuis 2016, Monica Norminton, Alan Pelman et Angeline Gillis. Le Comité de la mesure du rendement, de l'évaluation et de l'expérimentation est constitué de trois cadres et d'un membre externe, Natalie Kishchuck.

La Direction de l'audit et de l'évaluation a cinq principales responsabilités :

- Elle prépare le plan de vérification et d'évaluation intégré pluriannuel approuvé par la sous-ministre et détermine les projets de vérification et d'évaluation au sein du Ministère.



Christian Asselin,
dirigeant principal de
de l'audit et de l'évaluation,
Direction de l'audit
et de l'évaluation

M. Asselin s'est joint à RNCan à titre de dirigeant principal de la vérification en mars 2012. Avant de se joindre à RNCan, il a travaillé comme : directeur principal, Liaison et Renseignements, au Bureau du contrôleur général du Canada, Secteur de l'audit interne, dirigeant principal de la vérification à l'Agence de la santé publique du Canada; directeur des Enquêtes et des audits judiciaires au Bureau du vérificateur général du Canada.

Christian est un comptable professionnel agréé, comptable agréé, comptable en gestion accrédité et examinateur de fraude accrédité. Il a un baccalauréat en commerce de l'Université d'Ottawa. Il a enseigné à l'Université d'Ottawa et à l'Université du Québec en Outaouais.

POURSUIVRE

Terres et
minérauxPolitiques stratégiques
et innovationÉnergies faibles
en carboneTechnologies
énergétiquesBureau de la politique stratégique et de
l'investissement en matière d'hydrocarburesService canadien
des forêtsAffaires autochtones
et réconciliationBureau du
scientifique principalInitiative des partenariats
en matière de ressourcesCommunications et
PortefeuilleGestion et services
intégrés

Services juridiques

Direction de l'audit
et de l'évaluation

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
L'ÉQUIPE						

- Elle effectue les vérifications et les évaluations qui aident la gestion ministérielle à évaluer l'exposition au risque de RNCan et les mesures de correction possibles et appropriées. La Direction aide également les secteurs à concevoir leurs programmes en cernant les améliorations qui permettront d'accroître le rendement des programmes. La Direction peut également fournir à la sous-ministre des services consultatifs lorsqu'elle en fait la demande.
- Elle aide le comité ministériel d'audit et le comité de la mesure du rendement, de l'évaluation et de l'expérimentation dans la conduite de leur mandat respectif.
- Elle facilite également la publication en temps opportun des rapports d'audit et d'évaluation afin d'en assurer la transparence requise.
- Elle joue le rôle d'agent de liaison entre le Ministère et le Bureau du vérificateur général/Commissaire à l'environnement et au développement durable lors des audits externes qui touchent RNCan. Par ailleurs, la Direction doit vous tenir au courant, vous et votre sous ministre, de la tenue des audits externes.

Terres et minéraux	Politiques stratégiques et innovation	Énergies faibles en carbone	Technologies énergétiques	Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures	Service canadien des forêts	Affaires autochtones et réconciliation	Bureau du scientifique principal
	Initiative des partenariats en matière de ressources	Communications et Portefeuille	Gestion et services intégrés	Services juridiques	Direction de l'audit et de l'évaluation		



ACCUEIL

Comment fonctionne notre Ministère

Cette section vous donne un aperçu des rôles et responsabilités du Ministère. Cliquez ici pour le [guide des acronymes](#).

FONCTIONNEMENT
DU MINISTÈRE

PRINCIPALES
RESPONSABILITÉS

PORTEFEUILLE DES
RESSOURCES NATURELLES

COLLABORATION AVEC LES
PROVINCES ET TERRITOIRES

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

Fonctionnement du Ministère

Ressources naturelles Canada élabore des politiques et des programmes qui renforcent la contribution du secteur des ressources naturelles à l'économie, améliorent la qualité de vie de tous les Canadiens et Canadiennes et dirige des travaux scientifiques novateurs dans tous les coins du pays, pour stimuler les idées et le transfert de technologies.

Nous sommes un chef de file établi dans les domaines suivants :

- Génération, production et distribution d'énergie
- Forêts et foresterie
- Mines et minéraux
- Sciences de la Terre
- Efficacité énergétique
- Science et données

Le Ministère défend les intérêts internationaux du Canada et aide le pays à s'acquitter de ses obligations internationales à l'égard du développement durable des ressources naturelles.

Notre vision : Améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes en créant un avantage durable dans le secteur des ressources.

Fonctionnement du
ministère

Mandat

Carte des bureaux
régionaux

Aperçu financier

Cadre ministériel
des résultatsAutorité
constitutionnelle

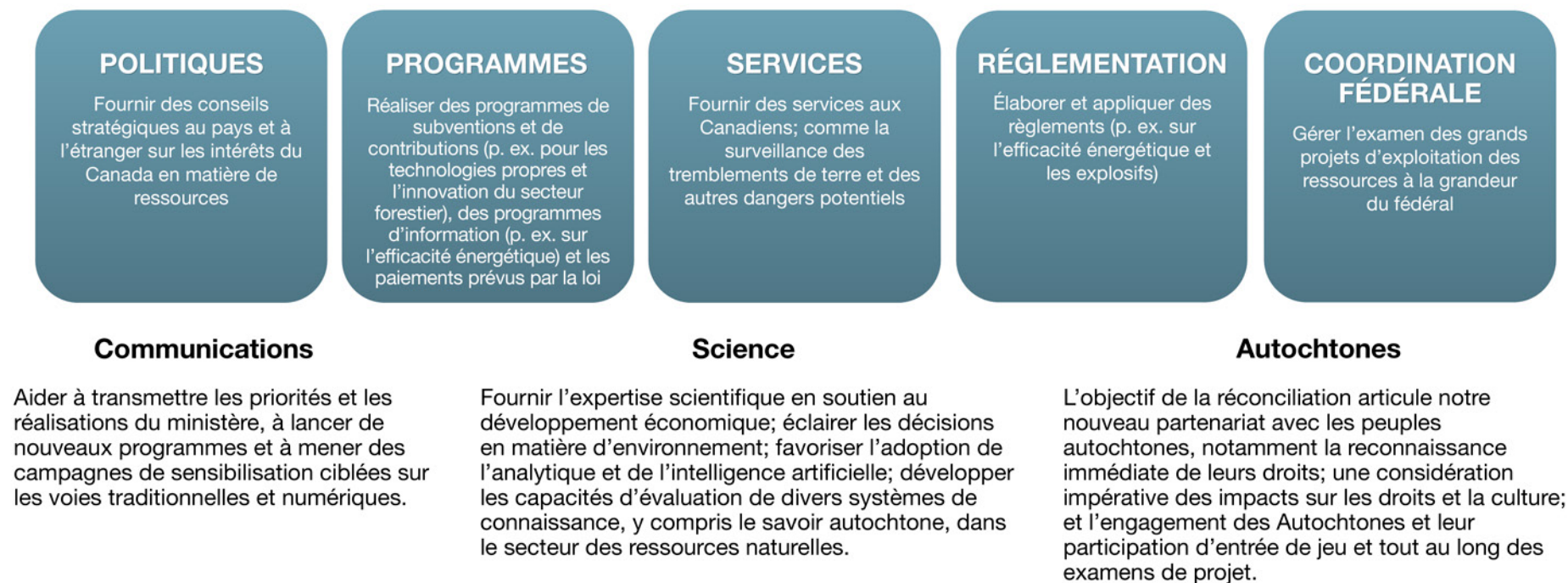
Rôles du ministre

Le rôle de RNCan

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE						

Mandat

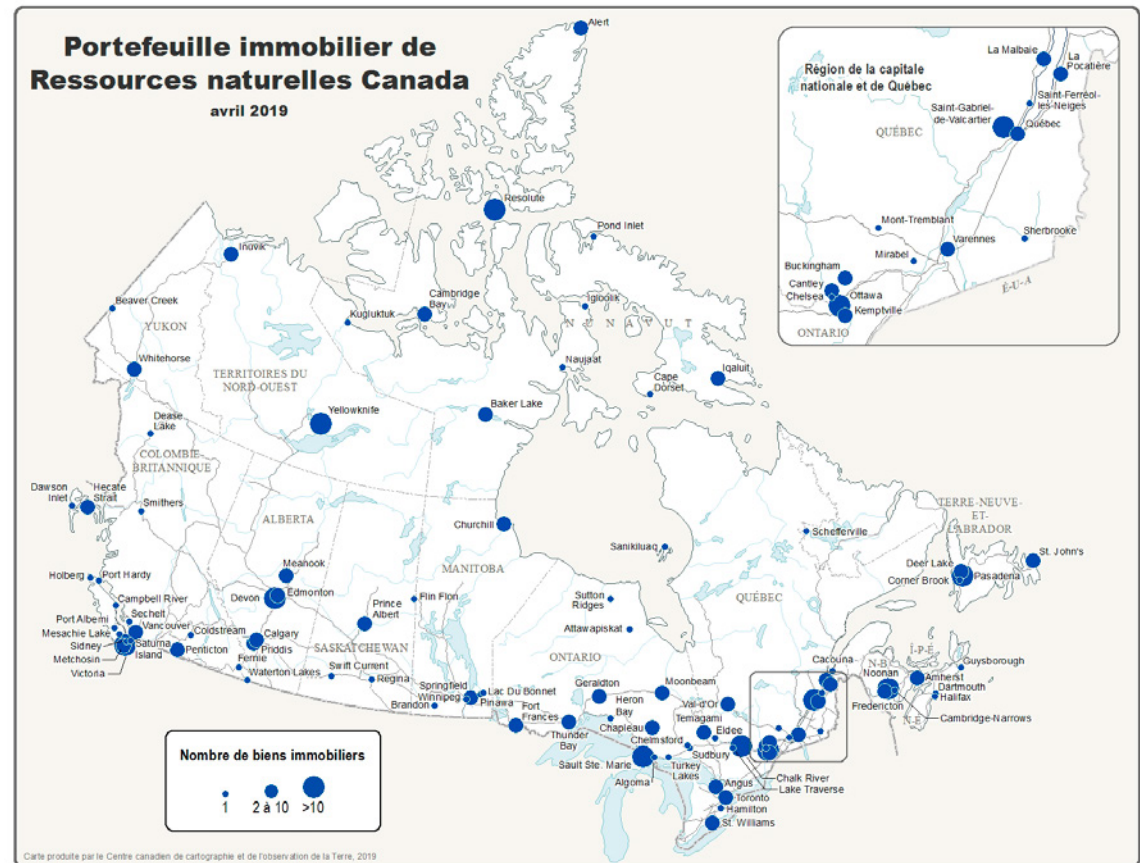
Annexe 3 - RNCan appuie le mandat du ministre des Ressources naturelles dans divers secteurs



Carte des bureaux régionaux

RNCan mène ses activités à l'échelle du Canada

- Un tiers de ses employés travaillent en régions
- Sa main d'œuvre est composée de quelque 4 250 équivalents temps plein
- Les secteurs scientifiques et techniques regroupent le plus grand nombre d'employés (environ 45 %)



Aperçu financier de RNCan

Aperçu financier de RNCan – 2019-2020

Autorités de RNCan (au 30 septembre 2019)

Frais d'exploitation	
Salaires et avantages sociaux ¹	443 M\$
Opérations et entretien	213 M\$
Capital	17 M\$
<hr/>	
Total des frais d'exploitation	673 M\$
Subventions et contributions à des tiers	489 M\$
<hr/>	
Total des programmes et activités ministériels	1 162 M\$
Redevances sur le pétrole extracôtier de l'Atlantique	388 M\$
<hr/>	
Total des autorités de RNCan	1 550 M\$

¹ Comprend les régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi

Environ 32 % du financement des programmes et activités du ministère est versé en subventions et contributions et à des tiers

Sur un budget ministériel global d'environ 1,5 G\$ en 2019-2020, près de 25 % sont consacrés au versement aux provinces des redevances prévues par la loi sur le pétrole extracôtier

POURSUIVRE

Aperçu financier de RNCan

Messages clés

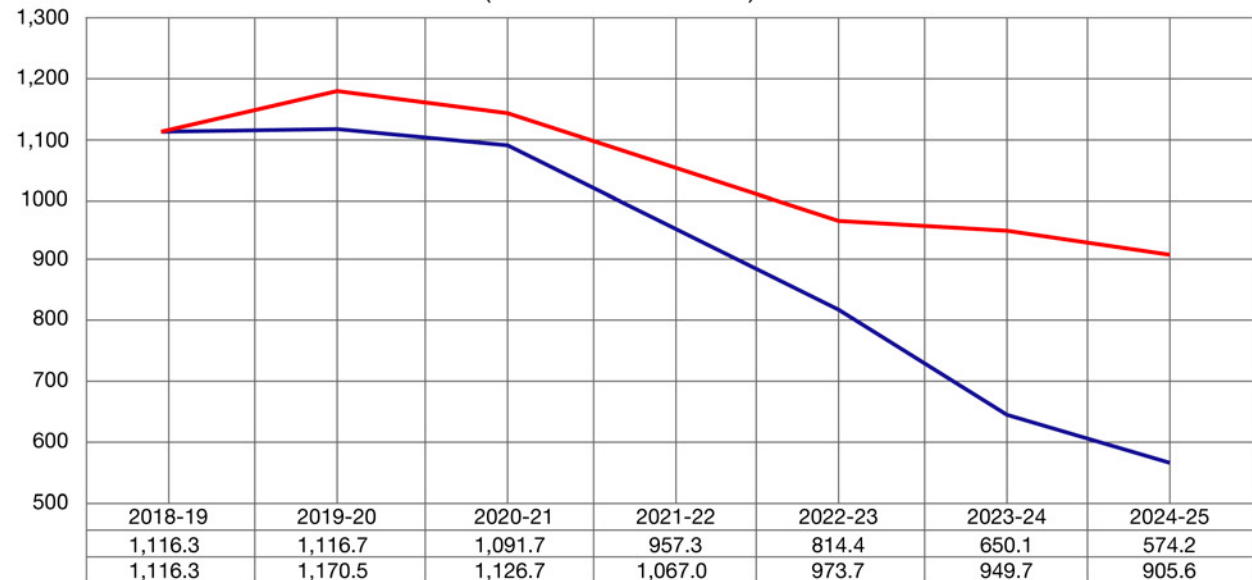
L'aperçu financier de RNCan pour 2019-2020 est stable, avec une légère augmentation du niveau de référence général par rapport à 2018-2019.

Il est essentiel de renouveler ou d'ajouter le financement temporarisé pour assurer la stabilité financière.

— Niveaux de référence approuvés
— Niveaux de référence approuvés et renouvellements prévus

Niveaux de référence

(en millions de dollars)



Ces chiffres comprennent les régimes d'avantages sociaux des employés prévus par la loi

La baisse globale du financement reflète la réduction progressive des programmes. Un financement continu des programmes qui nécessite un renouvellement sera nécessaire pour maintenir la stabilité financière à l'avenir.

Les renouvellements prévus dépendent de la décision du gouvernement d'élargir, de réduire ou de rehausser le financement. Les résultats de telles décisions transparaîtront dans les futurs exercices budgétaires et les documents d'estimations du ministère.

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

Cadre ministériel des résultats et Répertoire des programmes

Le Cadre ministériel des résultats est composé des responsabilités essentielles d'un ministère ainsi que les résultats ministériels et les indicateurs de rendement qui s'y rapportent.

Le répertoire des programmes est la compilation de l'ensemble des programmes du Ministère qui contribuent aux responsabilités essentielles et aux résultats du Ministère.

Ce [lien](#) vous permettra d'avoir un aperçu du Cadre ministériel des résultats et du Répertoire des programmes.

Rapports sur les résultats ministériels

Chaque automne, les ministères et organismes déposent leurs Rapports sur les résultats ministériels (RRM), qui soulignent comment ils ont respecté leurs engagements envers les Canadiens et Canadiennes. Ces engagements sont inclus dans leurs plans ministériels et dans la lettre de mandat du ministre.

Le RRM de RNCan est organisé autour de trois responsabilités principales : Science des ressources naturelles et Atténuation des risques; Valorisation novatrice et durable des ressources naturelles; Secteurs des ressources naturelles concurrentiels à l'échelle mondiale.

À titre d'exemple, le rapport de l'année dernière a souligné l'approbation du projet de LNG Canada, le plus grand investissement du secteur privé de l'histoire du Canada, ainsi que d'importants jalons comme la diffusion du Plan canadien pour les minéraux et les métaux, une initiative intergénérationnelle pour faire avancer la participation des Autochtones, protéger l'environnement, promouvoir la science et bâtir des collectivités locales.

On vous demandera d'approuver et de signer le RRM de RNCan pour 2018-2019, qui doit être remis au Conseil du Trésor d'ici le 2 décembre 2019. On vous demandera aussi de fournir un « Message du ministre » pour présenter le rapport; le Ministère peut vous aider à le rédiger.

Le président du Conseil du Trésor déposera ensuite le rapport en votre nom. Aucune date n'a été fixée pour le dépôt au Parlement.

Voir [les engagements et les résultats du mandat précédent](#).

Fonctionnement du
ministère

Mandat

Carte des bureaux
régionaux

Aperçu financier

Cadre ministériel
des résultatsAutorité
constitutionnelle

Rôles du ministre

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

Autorité constitutionnelle

En vertu de la constitution canadienne, les ressources naturelles sont une responsabilité partagée entre le fédéral, les provinces et les territoires. Par exemple, les projets d'exploitation des ressources qui franchissent des frontières provinciales et internationales – comme les pipelines et les lignes de transmission – relèvent du fédéral, tout comme les exportations.

D'autre part, la constitution reconnaît explicitement les droits des provinces de prospecter, de développer, de conserver et de gérer leurs propres ressources naturelles non renouvelables tout comme les ressources forestières et l'énergie électrique. Cela leur accorde par ailleurs le droit de lever les taxes et les redevances sur l'exploitation minière.

Au Canada, le dédoublement des compétences ne se limite pas aux ressources naturelles. Le gouvernement fédéral partage également d'autres responsabilités avec les provinces et territoires; notamment en ce qui concerne l'environnement, la sécurité publique, le développement économique, les sciences et les technologies, ainsi que la consultation des peuples autochtones.

Ces relations sont un élément central du gouvernement canadien et de la formulation des politiques, et une caractéristique fondamentale du fédéralisme canadien. Elles témoignent de la forte interdépendance entre les deux paliers de gouvernement.

D'où la nécessité d'entretenir des relations de travail cordiales avec vos homologues provinciaux et territoriaux. Et rien n'est plus vrai que dans le cadre des réunions multilatérales annuelles déjà prévues avec vos homologues provinciaux et territoriaux concernant les secteurs de la foresterie, de l'énergie, des mines et des minéraux.

Fonctionnement du
ministère

Mandat

Carte des bureaux
régionaux

Aperçu financier

Cadre ministériel
des résultatsAutorité
constitutionnelle

Rôles du ministre

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

Rôles et responsabilités du ministre des Ressources naturelles du Canada

Les responsabilités du ministre fédéral des Ressources naturelles sont énoncées dans plus de 30 lois du Parlement. Notamment, les principaux pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre sont énoncés dans la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, la *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles*, la *Loi sur les forêts*, la *Loi sur l'efficacité énergétique* et la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif*.

Une vue d'ensemble étendue de vos responsabilités souligne leur portée et leur étendue. Elles vont de : la surveillance de la foresterie à la surveillance des pipelines; de l'efficacité énergétique au contrôle des explosifs, et à l'exportation et à l'importation de diamants; du contrôle de l'énergie nucléaire à la surveillance de la prévention de la pollution dans les eaux arctiques. Il ne s'agit là que d'un exemple de vos responsabilités; elles sont beaucoup plus vastes.

En ce qui concerne votre autorité constitutionnelle, l'application de certaines lois vous incombe entièrement tandis que celle d'autres lois est partagée avec certains de vos homologues fédéraux et provinciaux. Ce qui suppose une étroite collaboration avec les ministres d'Environnement et changement climatique, des Affaires autochtones, des Transports et de Pêches et Océans Canada sur les enjeux transsectoriels touchant l'exploitation des ressources, la protection de l'environnement et les relations avec les peuples autochtones. La même règle s'applique avec vos homologues provinciaux, notamment dans les secteurs de la foresterie, de l'énergie et de l'exploitation minière.

Fonctionnement du
ministère

Mandat

Carte des bureaux
régionaux

Aperçu financier

Cadre ministériel
des résultatsAutorité
constitutionnelle

Rôles du ministre

Le rôle de RNCan

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE

Rôle de RNCan

RNCan vise à améliorer la qualité de vie des Canadiens et Canadiennes en veillant à ce que nos ressources naturelles abondantes soient exploitées de façon durable, compétitive et inclusive. Cela signifie de construire de bons projets stratégiques pour créer de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités, tout en protégeant l'environnement, en respectant les collectivités locales et en faisant avancer la réconciliation avec les Autochtones.

Pour y arriver, le Ministère agit à titre de chef de file dans le cadre des activités de science et de recherche connexes, élaborant des stratégies et formulant des conseils novateurs, et appuyant la croissance propre par le biais d'investissements stratégiques.

Voici quelques faits saillants :

- Assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes en offrant divers services, par exemple, la surveillance des tremblements de terre, des feux de végétation et d'autres dangers potentiels.
- Promouvoir l'expertise scientifique qui éclaire la prise de décisions fondées sur des données probantes.
- Offrir des subventions et des contributions ainsi que des paiements législatifs qui accélèrent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce aux technologies propres, aux innovations et à une efficacité énergétique améliorée.
- Assurer l'élaboration et l'application des règlements qui régissent l'exploitation des ressources extracôtières, la sûreté nucléaire, les pipelines et le développement des infrastructures interprovinciales et internationales.
- Travailler avec d'autres ministères fédéraux pour diriger l'examen des grands projets d'exploitation des ressources, trouver de nouveaux débouchés et veiller à ce que le Canada respecte ses engagements internationaux pour un développement durable des ressources.

RNCan appuie vos efforts dans tous ces domaines grâce aux 4 250 employés répartis dans les bureaux et les laboratoires de toutes les régions du pays. En fait, deux tiers des employés du Ministère se trouvent en dehors de la Région de la capitale nationale.

Nous sommes là pour vous donner des conseils stratégiques et effectuer des analyses, mener des sondages en temps opportun sur l'opinion publique et vous offrir une gamme complète de services de communications pour appuyer vos interventions publiques, vos présentations au Cabinet et vos propositions budgétaires.

Fonctionnement du
ministère

Mandat

Carte des bureaux
régionaux

Aperçu financier

Cadre ministériel
des résultatsAutorité
constitutionnelle

Rôles du ministre

Le rôle de RNCan

Principales responsabilités législatives

Vos responsabilités couvrent de manière générale les lois, les règlements, les politiques et les programmes fédéraux qui ont trait au développement durable, à l'utilisation et au commerce des ressources naturelles du Canada. Dans la présente section, un astérisque (*) figure à côté des lois récemment mises à jour; un dièse (#) apparaît à côté de celles susceptibles de l'être.

Vos pouvoirs sont abordés dans plus de 30 lois du parlement, dont les suivantes :

- La **Loi sur le ministère des Ressources naturelles** vous autorise à gérer et à diriger le Ministère.
- La **Loi sur les forêts** énonce vos responsabilités et vos fonctions à l'égard de la recherche afférente à la protection, à la gestion et à l'utilisation des ressources forestières.
- La **Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*** énonce vos responsabilités quant aux conseils que vous donnerez au gouverneur en conseil sur les recommandations formulées par la Commission indépendante (Régie de l'énergie du Canada, ou REC) concernant les pipelines, les lignes de transport d'électricité et les projets extracôtiers d'envergure, l'approbation des licences d'exportation d'hydrocarbures et l'élaboration de certains règlements. Par votre entremise, la REC relève du Parlement; vous pouvez consulter la REC sur des enjeux énergétiques.
- La **Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles** vous autorise à tenir des inventaires des ressources naturelles et à préparer et à distribuer des cartes et des échantillons.
- La **Loi sur l'efficacité énergétique** vous autorise à recommander des règlements qui imposent des normes d'efficacité énergétique, à modifier la réglementation pour assurer l'harmonisation avec d'autres compétences et à faire la promotion d'une consommation efficace de l'énergie et de l'utilisation de ressources énergétiques de remplacement.

Vous êtes aussi responsable de près de 90 règlements fédéraux qui vous sont expliqués dans les prochaines sections.

Le mandat constitutionnel

Les gouvernements fédéral et provinciaux partagent les pouvoirs sur les ressources naturelles. Leur mandat respectif se fonde sur les responsabilités établies dans la *Loi constitutionnelle de 1867* telle que modifiée en 1982.

En 1982, on a ajouté à la *Loi constitutionnelle* l'article 92A qui précise le contrôle provincial sur les ressources naturelles. Cet article confirme les responsabilités des provinces qui peuvent légiférer sur la prospection, l'exploitation, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles de leur territoire respectif, notamment sur les rythmes de production primaire. Cet article ne touche pas à la responsabilité fédérale sur le commerce interprovincial et international, les sciences et les technologies qui ciblent les ressources ni au contrôle fédéral des ressources naturelles sur ses terrains. Par surcroît, le concept de production primaire exclut les produits à valeur ajoutée et les questions afférentes aux normes internationales ainsi qu'au commerce mondial.

En vertu de la constitution, les chefs de compétence fédérale imposent diverses responsabilités fédérales vis-à-vis les ressources naturelles, dont les suivantes :

- contrôle des ressources sur les terres et territoires fédéraux (p. ex. les territoires extracôtiers et le Nunavut);
- contrôle des projets d'exploitation des ressources et des énergies renouvelables extracôtières, sauf celles qui sont régies par un office extracôtier fédéral-provincial;
- commerce interprovincial et international;
- travaux déclarés d'intérêt national; par exemple les centrales nucléaires;
- travaux et entreprises interprovinciaux et internationaux (pipelines et lignes de transmission d'électricité);
- statistiques;
- affaires autochtones;
- maintien de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement.

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – LÉGISLATIVES

Lois incombant au ministre des Ressources naturelles

Les principaux pouvoirs, les obligations et les fonctions du ministre sont énoncés dans la *Loi sur le ministère des Ressources naturelles*, la *Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles* et la *Loi sur les forêts*. D'autres lois et politiques fédérales sur les ressources naturelles énoncent les modalités liées à la gestion des ressources sur les terres fédérales de la Couronne (territoires extracôtiers, parcs nationaux ou réserves des Premières Nations) et des politiques sur les ressources naturelles du Canada.

Cette section décrit les lois qui définissent le mandat du ministre. Le ministre est entièrement responsable de certaines de ces lois et partage ses responsabilités avec certains homologues fédéraux ou provinciaux pour d'autres lois. Ce faisant, il doit donc travailler en étroite collaboration avec le ministre d'Environnement et changement climatique, des Transports et des Relations Couronne-Autochtones sur les questions intersectorielles qui touchent l'exploitation des ressources; par exemple la protection de l'environnement et les enjeux pour les Autochtones.

Législatives

Réglementaires

Lois ministérielles

Les lois suivantes précisent le cadre législatif du Ministère.

LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

Cette loi établit le ministère des Ressources naturelles et habilite le ministre à en assurer la gestion. Elle définit les pouvoirs du ministre des Ressources naturelles sur les ressources naturelles, les explosifs et les levés techniques. On entend par ressources naturelles les mines, les minéraux et les autres ressources non renouvelables, l'énergie et les ressources forestières. La *Loi* oblige en outre le ministre à promouvoir le développement durable dans l'exercice de son mandat et à promouvoir le développement et l'utilisation de techniques de télédétection.

LOI SUR LES FORÊTS

Cette loi énonce les pouvoirs, tâches et fonctions additionnelles du ministre des Ressources naturelles relatifs à la foresterie. Cela comprend entre autres d'entreprendre des recherches sur la protection, la gestion et l'utilisation des ressources forestières, la conduite d'analyses économiques sur les ressources et les industries forestières du Canada et la conclusion d'accords avec les provinces et les organisations forestières dans le but d'aider les industries forestières. Elle autorise en outre le Ministère à déléguer la gestion des terres forestières à d'autres ministères fédéraux.

LOI SUR LES LEVÉS ET L'INVENTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES

Cette loi autorise le ministre à mener des levés des ressources canadiennes disponibles, en particulier des ressources minérales, et à préparer et à distribuer des cartes, des échantillons et des spécimens. Le ministre peut autoriser la distribution ou la vente de produits, de données, de doubles d'échantillons, de cartes et d'autres documents produits ou publiés par le Ministère ou en son nom. La *Loi* rend également le ministre responsable de coordonner, de promouvoir et de recommander des politiques et des programmes nationaux sur l'énergie, les mines et les minéraux et les autres ressources non renouvelables. Elle autorise la conduite d'études et de recherches sur les ressources, leur prospection et leur exploitation, ainsi que l'établissement de plans de conservation, d'exploitation et d'utilisation des ressources et la conclusion d'accords de subventions et de contributions habilitant ces plans avec d'autres gouvernements et des organisations de l'industrie.

Lois propres aux secteurs et aux agences

Les lois suivantes sont classées en fonction de leur sujet. Ces lois représentent la principale législation qui autorise le ministre à mener les mandats décrits dans la législation ministérielle. L'entité de portefeuille des lois qui établissent le mandat pour les entités du portefeuille du ministre figure en caractères gras.

ÉNERGIE

LOI SUR LA RÉGIE CANADIENNE DE L'ÉNERGIE*

Cette loi énonce les responsabilités du ministre vis-à-vis l'approbation par le gouverneur en conseil des pipelines, des lignes de transmission d'électricité et des projets extracôtiers d'envergure, et l'approbation des permis d'exportation des hydrocarbures. Elle autorise également le ministre à recommander au gouverneur en conseil la nomination de personnes aux postes de président-directeur général, de directeur ou de commissaire de la Régie de l'énergie du Canada (REC), ou comme membres du tribunal d'indemnisation en matière de pipelines. Cette loi accorde à la REC la responsabilité de réglementer la construction, l'exploitation et la mise hors service des pipelines d'hydrocarbures interprovinciaux et internationaux, les lignes de transmission désignées interprovinciales et internationales, ainsi que les projets d'énergie renouvelable extracôtiers. La Régie établit les tarifs pour les pipelines et contrôle l'importation et l'exportation des hydrocarbures et l'exportation de l'électricité.

Lorsqu'un pipeline, une ligne électrique ou un projet d'énergie renouvelable extracôtier réglementé par la Régie est désigné en vertu d'un règlement sur les activités concrètes de la Loi sur

l'évaluation d'impact, le ministre des Ressources naturelles partage certaines de ses responsabilités avec le ministre d'Environnement et changement climatique.

LOI SUR LES POSSIBILITÉS DE LA MISE EN VALEUR DE LA RÉSERVE DE CHARBON DONKIN

Cette loi autorise l'exploitation de la réserve de charbon Donkin et des gisements de charbon et de méthane houiller au large de la Nouvelle-Écosse et autorise sa réglementation en vertu des lois provinciales. Elle autorise l'intégration des lois provinciales à la législation fédérale et permet de déléguer les devoirs juridiques fédéraux à la province. La *Loi* autorise la province à prélever les redevances et à les remettre au receveur général qui les transfère à la Nouvelle-Écosse.

LOI SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette loi autorise le ministre à recommander un règlement énonçant des normes d'efficacité énergétique et à exiger l'étiquetage de produits consommateurs d'énergie qui sont importés ou expédiés d'une province à l'autre. Les fabricants et les importateurs qui expédient des produits consommateurs d'énergie visés au Canada ou entre les provinces doivent divulguer leur efficacité énergétique au ministre. Ce dernier peut exiger la mise à l'essai de certains de ces produits. Le ministre est autorisé à modifier un règlement dans le but de maintenir une harmonisation avec d'autres champs de compétence. La *Loi* autorise le ministre à verser des subventions et des contributions soutenant l'efficacité énergétique et l'utilisation de sources d'énergie de remplacement.

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS — LÉGISLATIVES

LOI D'URGENCE SUR LES APPROVISIONNEMENTS D'ÉNERGIE*

Cette loi, en cours d'examen, donne au ministre les pouvoirs de conserver les réserves d'énergie au Canada en cas d'urgence nationale, et prévoit l'établissement de l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (actuellement inactif).

Le ministre a le pouvoir de recommander au gouverneur en conseil des règlements, des décrets et des directives afin de déclarer une urgence nationale, et d'imposer un programme de répartition ou de rationnement obligatoire. Le ministre est en outre responsable d'établir la réglementation sur l'indemnisation des personnes victimes de dommages occasionnés par un programme ou un règlement.

LOI SUR L'EXPLOITATION DU CHAMP HIBERNIA

La *Loi* prévoit un cadre fédéral d'aide financière associée au projet d'exploitation du champ Hibernia, un champ pétrolifère (production à ce jour de plus de 940 millions de barils de pétrole) qui se trouve sur les Grands Bancs de Terre-Neuve-et-Labrador. Le ministre est autorisé à signer des accords de financement du projet.

LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE*

Le 28 août 2019, cette loi a été abrogée et remplacée par la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. En vertu des dispositions transitoires de la nouvelle loi, certaines décisions concernant les demandes de projet présentées sous l'ancienne *Loi sur l'Office national de l'Énergie* demeurent assujetties à cette dernière.

LOI SUR LE PIPE-LINE DU NORD

Cette loi prévoit la création de l'Administration du pipeline du Nord (APN) pour faciliter la planification et la construction d'un gazoduc (gaz naturel) entre l'Alaska et le Nord canadien. Elle donne effet à l'entente entre le Canada et les États-Unis sur les principes applicables à un gazoduc dans le Nord. La *Loi* autorise le ministre à consulter les provinces, les territoires et les autorités américaines, à signer des ententes avec les provinces et les territoires et à superviser la planification et la construction du pipeline.

Le ministre préside l'APN et en assure la gestion et la direction. Avec l'accord du gouverneur en conseil, le ministre peut exercer les pouvoirs d'autres ministres relativement au pipeline (délivrance de permis nécessaires afférents aux pêcheries, au transport, etc.). Le ministre peut également approuver les directives émises par un fonctionnaire désigné, un membre de la Commission en vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* qui jouit de pouvoirs particuliers sous le régime de la *Loi sur le pipeline du Nord*.

La sous-ministre de RNCan a été nommée par le gouverneur en conseil au poste de commissaire de l'Administration du pipeline du Nord. Actuellement, le projet de pipeline du Nord est essentiellement au point mort. Cependant, la sous-ministre avait déjà nommé un commissaire adjoint responsable du fonctionnement quotidien de l'Administration lorsque le projet était plus actif. Le poste de commissaire adjoint est vacant pour l'instant.

POURSUIVRE

Législatives

Réglementaires

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS — LÉGISLATIVES

TERRES ET MINÉRAUX**LOI SUR LES ARPENTEURS DES TERRES DU CANADA**

Cette loi stipule que l'Association des arpenteurs des terres du Canada est une association autonome. Elle rend cette dernière responsable de l'examen, de l'admission et de la qualification des candidats aux postes d'arpenteurs des terres du Canada. La *Loi* oblige le ministre à nommer deux personnes qui sont membres de l'Association sur le conseil d'administration et d'approuver la réglementation du conseil.

LOI SUR L'ARPENTAGE DES TERRES DU CANADA

Cette loi détermine le mode d'arpentage des terres du Canada et impose la responsabilité de la gestion de l'arpentage à l'arpenteur général du Canada. En vertu de la *Loi*, le ministre conserve la mainmise sur l'administration, l'encadrement et le contrôle de l'arpentage et de l'arpenteur général. La *Loi* accorde également au ministre d'autres modalités d'intervention dans la gestion de l'arpentage.

LOI SUR LA COMMISSION DE LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE

Cette loi met en œuvre les traités frontaliers de 1908 et de 1925 avec les États-Unis. Elle prévoit l'existence d'une commission avec un commissaire nommé pour chaque pays dont le rôle est de maintenir dégagée et libre une bande de dix pieds de part et d'autre de la frontière pour faciliter l'administration de diverses lois, dont celles sur la pêche, les douanes et l'immigration. L'arpenteur général du Canada en est le commissaire canadien.

LOI SUR LES EXPLOSIFS

Cette loi établit un régime qui réglemente la fabrication, l'essai, l'acquisition, la possession, la vente, l'entreposage, le transport,

l'importation et l'exportation d'explosifs ainsi que l'utilisation des pièces pyrotechniques. Le gouverneur en conseil peut prendre des règlements. Le ministre est également autorisé à délivrer des licences, des permis et des certificats pour la fabrication, l'entreposage, le transport, l'importation et l'exportation d'explosifs. Le ministre peut demander la tenue d'une enquête sur un accident mettant en cause des explosifs.

LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DES DIAMANTS BRUTS

Cette loi régit l'exportation, l'importation ou le transit de diamants bruts au Canada. La *Loi* autorise le Canada à respecter ses engagements internationaux à titre de participant au processus de Kimberly, un régime international de certification des diamants bruts qui a pour but de rompre le lien entre le commerce des diamants bruts et les conflits armés. La *Loi* autorise le ministre à délivrer des certificats en vertu du processus de Kimberley du Canada aux exportateurs de diamants bruts. Le ministre est également autorisé à collecter, à compiler et à utiliser des statistiques sur les importations au Canada assorties d'un certificat du processus de Kimberley. Le ministre peut désigner des inspecteurs et divulguer toute information obtenue dans une demande de certificat canadien ou recueillie au cours d'une inspection s'il juge que cela est d'intérêt public.

LOI SUR LES MESURES DE TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR EXTRACTIF

Cette loi met en œuvre des mesures qui favorisent la transparence et imposent des obligations de rendre compte des paiements versés par les sociétés canadiennes des secteurs des mines et des hydrocarbures.

POURSUIVRE

Législatives

Réglementaires

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – LÉGISLATIVES

Le ministre peut préciser les modalités de présentation et la ventilation des paiements dans les rapports qui lui sont remis. Le ministre peut également demander à une entité de fournir, pour une période précise, l'information ou les documents qu'il juge nécessaires à la vérification de conformité. Le ministre peut accepter le régime de reddition des comptes d'une autre compétence en remplacement des dispositions de la *Loi*. En dernier lieu, le ministre peut exiger d'une entité non conforme de prendre les mesures nécessaires pour corriger le problème.

NUCLÉAIRE

LOI SUR L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

Cette loi encadre le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire. La *Loi* autorise le ministre à détenir des actions dans **Énergie atomique du Canada Limitée** (EACL) au nom de la Couronne. La *Loi* autorise en outre le ministre à entreprendre des recherches et des enquêtes sur l'énergie nucléaire, à utiliser l'énergie nucléaire, à acquérir des substances nucléaires ou d'autres propriétés pour la production d'énergie nucléaire ou la recherche sur cette dernière, et à délivrer des licences de propriété intellectuelle liée à l'énergie nucléaire. EACL exécute certaines de ces fonctions.

LOI SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

Cette loi établit le procédé de gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire au Canada. La *Loi* crée la **Société de gestion des déchets nucléaires** pour gérer le processus. Cette société doit rendre compte au ministre de ses activités. Ce dernier dépose les rapports au Parlement. Le ministre approuve les montants que les organisations productrices d'énergie nucléaire – Ontario Power Generation, Hydro-Québec, Énergie NB et EACL – doivent verser

annuellement à la Société de gestion des déchets nucléaires pour financer la gestion des déchets de combustible nucléaire à long terme. Le ministre dispose de certains droits de vérification liés au financement de la Société de gestion des déchets nucléaires pour la gestion des déchets de combustible nucléaire.

LOI SUR LA RESPONSABILITÉ ET L'INDEMNISATION EN MATIÈRE NUCLÉAIRE

Cette loi crée un régime complet de responsabilités et d'indemnisation en cas de préjudice civil causé par un incident nucléaire, et impose des exigences en matière de sécurité financière aux exploitants des installations nucléaires. En cas d'incident nucléaire, le ministre jouit d'un pouvoir étendu pour recommander à un tribunal d'indemnisation d'examiner et de juger des demandes d'indemnisation, d'établir les priorités relatives aux demandes d'indemnisation et aux versements au pro rata, et d'autoriser une aide financière provisoire pour atténuer les souffrances.

LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

Cette loi établit la **Commission canadienne de sûreté nucléaire** (CCSC) comme tribunal indépendant qui réglemente les questions de santé, de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement liées à l'énergie nucléaire. Le ministre peut recommander au gouverneur en conseil d'émettre des directives à la CCSC sur des enjeux politiques et lui recommander des personnes comme membres de la Commission. La CCSC et le ministre peuvent recommander la prise de règlements au gouverneur en conseil.

Législatives

Réglementaires

Législation partagée

Les lois suivantes occasionnent un partage de responsabilités entre le ministre et des provinces, des territoires et d'autres ministères fédéraux.

LOI SUR LES OPÉRATIONS PÉTROLIÈRES AU CANADA

Cette loi est appliquée avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. La *Loi* établit un cadre de réglementation de la production, de la conservation, du traitement et du transport des hydrocarbures dans les zones limitrophes (le Nunavut et le plateau continental, exception faite des régions réglementées par les lois de mise en œuvre des Accords). En vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, la Commission joue un rôle important dans la délivrance des autorisations liées aux activités d'exploitation des hydrocarbures et dans la réglementation de la prospection, de l'exploitation, de la production, de la protection de l'environnement, de la conservation et de la ressource, de la sûreté et de la sécurité. En vertu de la *Loi*, la responsabilité du ministre, qui est divisée géographiquement selon les relations Couronne-Autochtones, a trait à l'approbation des plans de retombées économiques au Canada et à certains pouvoirs et à certaines responsabilités en cas de déversements, d'accidents ou d'autres urgences dans les zones limitrophes.

Avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la *Loi*. Le ministre peut également conclure des accords ou prendre des décrets facilitant la gestion de la production et de la conservation de la ressource.

LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES

La *Loi* régleme les intérêts dans le pétrole au regard des zones limitrophes, notamment pour la délivrance des licences et l'attribution des droits de prospection et de production des hydrocarbures. Cette loi distingue les responsabilités administratives géographiquement en se fondant sur les relations Couronne-Autochtones.

Le ministre est habilité à délivrer, à modifier et à annuler les intérêts, y compris les permis d'exploration, les licences de découverte importante et les licences de production sur les territoires dont il est responsable. Le ministre approuve les décrets de développement obligatoires et perçoit et gère les redevances versées à la Couronne par les détenteurs d'intérêt. Avec la ministre des Relations Couronne-Autochtones, le ministre peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la *Loi*.

LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

La *Loi* établit le régime de responsabilité vis-à-vis la pollution des eaux de l'Arctique canadien et autorise le règlement à établir des limites de responsabilité. Ces limites de responsabilité visent les activités d'exploitation des hydrocarbures dans l'Arctique. Le ministre des Ressources naturelles est fondé de pouvoir sur une petite portion des eaux arctiques dans le nord de la baie d'Hudson, le détroit d'Hudson et une partie de la mer du Labrador. Cette loi accorde aussi certains pouvoirs au ministre des Transports et à la ministre des Relations Couronne-Autochtones.

POUR SUIVRE ➔

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD ATLANTIQUE CANADA – TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR#

Cette loi met en œuvre l'accord intervenu avec Terre-Neuve-et-Labrador sur la gestion conjointe des ressources et le partage des recettes de la prospection et de la production pétrolières au large des côtes canadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador. Elle établit l'**Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers** (l'Office) et précise la portée et les pouvoirs de l'Office et le rôle du ministre quant aux nominations à l'Office.

Le ministre et le ministre provincial approuvent ensemble certaines décisions de l'Office (les décisions fondamentales) avant leur mise en œuvre. Le ministre et le ministre provincial peuvent donner à l'Office des directives sur les décisions fondamentales, demander des conseils et des études, des régimes d'indemnisation et des examens publics. Le ministre et le ministre provincial nomment les fonctionnaires chargés de faire respecter la *Loi*. Le ministre approuve le budget annuel de l'Office qui assure à ce dernier les ressources financières nécessaires. Le ministre perçoit les redevances, droits et autres revenus auprès des détenteurs des intérêts. Le ministre transfère un montant équivalent à Terre-Neuve-et-Labrador.

Le ministre, en vertu d'un accord avec son homologue provincial, peut recommander au gouverneur en conseil la prise de règlements sur toute question relevant de la *Loi*. Le ministre recommande au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) à la présidence de l'Office et il accorde l'approbation fédérale des décisions de l'Office pour la

nomination d'un chef de la direction. En vertu de cette loi, l'Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers joue un rôle important lié à la délivrance des permis et des licences, à l'approbation des régimes d'indemnisation, à l'autorisation des activités d'exploitation des hydrocarbures et à la réglementation de la prospection, de l'exploitation, de la production et de la conservation des ressources pétrolières, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité des opérations et à la sécurité des travailleurs.

LOI DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE SUR LES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS#

Cette loi met en œuvre l'accord fédéral-provincial sur la gestion conjointe des ressources et le partage des recettes de la prospection et de la production pétrolières au large des côtes canadiennes de la Nouvelle-Écosse. Elle établit l'**Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers** (l'Office) et précise la portée et les pouvoirs de l'Office et le rôle du ministre quant aux nominations à l'Office.

Le ministre et le ministre provincial prennent ensemble les règlements et approuvent les décisions importantes de l'Office (les décisions fondamentales). Le ministre et le ministre provincial peuvent donner à l'Office des directives sur les décisions fondamentales, demander des conseils et des études, des régimes d'indemnisation et des examens publics.

Le ministre recommande la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) à la

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – LÉGISLATIVES

présidence de l'Office et il accorde l'approbation fédérale du choix du chef de la direction de l'Office; il approuve le budget de l'Office et assume certaines responsabilités financières, par exemple sur le transfert des redevances à la province. L'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers joue un rôle important lié à la délivrance des permis et des licences, à l'approbation des régimes d'indemnisation, à l'autorisation des activités d'exploitation des hydrocarbures et à la réglementation de la prospection, de l'exploitation, de la production et de la conservation des ressources pétrolières, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité des opérations et à la sécurité des travailleurs.

CODE CANADIEN DU TRAVAIL

Cette loi confirme certains statuts particuliers sur la main-d'œuvre. La ministre du Travail en est responsable. Cependant, un règlement a été adopté en vertu de cette loi sur recommandation du ministre des Ressources naturelles. Il concerne la santé et la sécurité des travailleurs qui participent à la prospection des hydrocarbures et au forage sur les terres limitrophes.

LOI SUR LES MESURES D'URGENCE

La *Loi* autorise le ministre (en collaboration avec Sécurité publique Canada) à prendre des mesures temporaires spéciales qui assurent la sûreté et la sécurité en cas d'urgences nationales. Une déclaration de mesure d'urgence en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* peut déclencher les pouvoirs que confère la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*, en cas de pénurie de gaz naturel ou de pétrole brut risquant de menacer la vie, la santé et la sécurité des Canadiens et Canadiennes.

Législatives

Réglementaires

Autres lois environnementales

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES OCÉANS ET LA LOI FÉDÉRALE SUR LES HYDROCARBURES*

Cette loi (en vigueur depuis le 27 mai 2019) modifie la *Loi sur les océans* pour accorder au ministre de Pêches et Océans Canada, grâce à un décret ministériel, le pouvoir de désigner une aire marine protégée (AMP) et d'y interdire certaines activités pour une durée maximale de cinq ans. Au terme de cette période, le ministre de Pêches et Océans Canada doit recommander au gouverneur en conseil de remplacer le décret par un règlement permanent qui désigne cette aire comme aire marine protégée, ou de renouveler le décret. Elle modifie également la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* qui autorise le gouverneur en conseil à prendre un décret interdisant les activités d'exploitation d'hydrocarbures dans les aires marines désignées en vertu de la *Loi sur les océans* et elle habilite le ministre compétent à annuler, contre indemnisation, les intérêts sur les hydrocarbures dans ces zones.

LOI SUR LA TARIFICATION DE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LES GAZ À EFFET DE SERRE

Cette loi établit le prix des émissions de gaz à effet de serre (GES) imposé par le fédéral, depuis janvier 2019, aux provinces et territoires qui en font la demande ou qui n'ont pas adopté de régime de tarification du carbone conforme.

LOI SUR L'ÉVALUATION D'IMPACT

Cette loi, avec la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, est entrée en vigueur le 28 août 2019. Elle instaure l'Agence d'évaluation d'impact du Canada et abroge la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). Elle établit, avec le règlement, le processus fédéral d'évaluation d'impact des projets

Lois de portée générale

Le texte qui suit décrit quatre lois importantes pour l'administration de l'ensemble des institutions fédérales.

LOI SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

La *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) est la pierre angulaire du cadre juridique pour la gestion financière générale et la responsabilité des organisations de la fonction publique et des sociétés d'État. Elle énonce une série de principes fondamentaux sur les modes d'approbation et d'engagement des dépenses, d'obtention des revenus et d'emprunts. La *Loi* comporte une procédure de contrôle interne des fonds alloués par le Parlement aux ministères et organismes et de préparation des relevés de comptes publics annuels sur les dépenses et les revenus du gouvernement.

LOI SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION

Cette loi accorde un droit d'accès à l'information; elle est régie par une institution gouvernementale et elle régleme la publication proactive de certains renseignements.

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Cette loi régit la collecte, la conservation, l'utilisation, la protection et la divulgation des renseignements personnels par une institution gouvernementale et accorde aux particuliers un droit d'accès à l'information les concernant.

LOI SUR LES FRAIS DE SERVICE

- En 2017, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur les frais de service* qui remplaçait la *Loi sur les frais d'utilisation*.
- Elle vise tous les ministères et organismes gouvernementaux qui prélèvent des frais de service.
- La *Loi* augmente la transparence, la responsabilité et la prévisibilité concernant les frais de service. La *Loi* fait en sorte que les frais imposés aux Canadiens et Canadiennes par les ministères et organismes fédéraux demeurent à jour et reflètent davantage les coûts de prestation des services.

Principales responsabilités réglementaires

Lois et règlements connexes du portefeuille des ressources naturelles

Le ministre des Ressources naturelles est responsable de plus de 30 lois; certaines d'entre elles l'autorisent à prendre des règlements et à nommer les responsables de leur administration. On compte plus de 90 séries de règlements existants ou en cours d'élaboration.

Organismes et indépendance

Le ministre des Ressources naturelles est également responsable de certains organismes de portefeuille avec pouvoirs de réglementation, dont les suivants :

- Régie canadienne de l'énergie
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
- Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

Ces organisations ont différents mandats, des structures organisationnelles variées et entretiennent diverses relations avec le ministre; leur but commun est l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Le ministre exerce un contrôle des organismes à portefeuille dont il est responsable à divers degrés conformément aux lois habilitantes. Chaque organisme à portefeuille relève du Parlement par

l'entremise du ministre. Le ministre jouit de pouvoirs précis, dont celui de demander les conseils de spécialistes sur certaines questions.

Les organismes à portefeuille sont indépendants du ministre; il est donc important d'assurer un juste équilibre entre la supervision et l'indépendance des organismes de réglementation dans les prises de décisions afin de préserver la confiance du public. Les échanges doivent demeurer exempts d'interférence et prévenir toute perception de parti pris qui pourrait entraîner des contestations judiciaires des décisions de ces organismes ou semer le doute quant à l'impartialité de leurs décisions. Le ministre et le Ministère n'interviennent pas dans les opérations au jour le jour des organismes à portefeuille et ils respectent l'indépendance de leurs partenaires à portefeuille dans leurs champs de responsabilités réglementaires, leurs décisions réglementaires et leurs recommandations transmises au ministre et au gouvernement sur des enjeux réglementaires.

[POURSUIVRE](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – RÉGLEMENTAIRES

L'[annexe H](#) du document [Pour un gouvernement ouvert et responsable de 2015](#) explique en détail le rapport entre le ministre et les organismes à portefeuille. Au gré des situations, ils font appel à leur jugement. La sous-ministre, qui dirige les réunions ordinaires avec les responsables des organismes à portefeuille, est toujours disposée à transmettre à ces derniers les communications du ministre.

Législatives

Réglementaires

Exercice des pouvoirs de réglementation

Le ministre a quatre rôles réglementaires.

À titre de **chargé de la réglementation**, avec certaines responsabilités pouvant être déléguées aux fonctionnaires de RNCan.

Le rôle d'organisme de réglementation oblige le Ministère, sous la gouverne du ministre, à assumer les exigences administratives au jour le jour d'une loi et de ses règlements connexes, y compris les tâches de surveillance de la conformité, de la perception des droits et des taxes, de la délivrance des certificats, des licences et des permis, de la nomination des arbitres et des médiateurs, et de l'exercice des activités d'application de la loi.

Exemples :

- En vertu de la *Loi sur les explosifs* (et du *Règlement sur les explosifs* de 2013), le ministre, avec l'appui du Ministère, est directement responsable de délivrer les licences aux usines et aux dépôts, les permis des véhicules de transport des explosifs, les certificats de conduite des activités liées aux explosifs, et des permis d'importation, d'exportation et de transport des explosifs qui transitent au Canada.
- En vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique* (et du *Règlement sur l'efficacité énergétique*) le ministre, avec le soutien du Ministère, est responsable de recommander des normes de rendement énergétique minimales pour les produits consommateurs d'énergie et de s'assurer que les règlements sont respectés.

Supervision de l'élaboration des règlements par un organisme à portefeuille

Certaines des lois du cadre législatif de RNCan désignent un organisme à portefeuille comme organisme de réglementation. Tandis que l'organisme à portefeuille mène l'administration au jour le jour de la loi et de son règlement, le ministre, avec l'appui du Ministère, élabore le cadre stratégique sous-jacent à l'élaboration des règlements.

Exemples :

- La *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* comporte des pouvoirs habilitants qui permettent à la Régie, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de prendre des règlements, notamment pour réglementer la conception, la construction, l'exploitation et l'abandon d'un pipeline. Le ministre doit recommander les projets de règlement au gouverneur en conseil. RNCan, en tant que ministère à portefeuille, facilite et coordonne l'examen et la recommandation du ministre.
- L'énergie nucléaire est de compétence fédérale. En vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la CCSN administre les règlements qui régissent l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires.

POURSUIVRE

Présentation au Cabinet ou au gouverneur en conseil des décisions d'approbation d'un règlement par un organisme à portefeuille

Parfois, une loi du cadre législatif de RNCan autorise un organisme à portefeuille à s'acquitter des responsabilités réglementaires au jour le jour même si le Cabinet ou le gouverneur en conseil conservent un certain pouvoir décisionnel. Le cas échéant, si l'organisme à portefeuille doit faire approuver un point particulier, il en réfère au ministre avec l'appui des fonctionnaires responsables. Si le ministre accepte la demande, il signe une recommandation ministérielle demandant au gouverneur en conseil d'acquiescer à la demande. Cela donne lieu à un décret en conseil avec la décision détaillée.

Exemple :

- En vertu de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, une compagnie qui souhaite construire, agrandir ou mettre hors service un projet sous réglementation de la **Régie de l'énergie du Canada** doit présenter sa demande à cette dernière. Si le nouveau pipeline fait plus de 40 km, la compagnie doit demander un certificat de commodité et de nécessité publiques. La Commission, indépendante de la Régie, mène un examen réglementaire et une évaluation environnementale du projet et formule ensuite sa recommandation au gouverneur en conseil. Le ministre conseille le gouverneur en conseil relativement à sa décision. Il peut demander à la Commission de délivrer le certificat, rejeter la demande ou soumettre de nouveau la demande à la Commission assortie de certaines conditions.

Partage des responsabilités réglementaires avec un autre ministre

Le cadre législatif de RNCan comporte des lois dont la responsabilité est partagée avec d'autres ministres fédéraux. Par exemple, en vertu de la *Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada – Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers*, le règlement qui énonce les règles en matière de santé et sécurité au travail est appliqué à la fois par le ministre des Ressources naturelles et la ministre fédérale du Travail. Dans le même ordre d'idées, l'application de certains règlements qui établissent des règles sur la fiscalité et les paiements fiscaux (p. ex. le *Règlement sur les paiements de péréquation compensatoires relativement aux recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse*) incombe également au ministre fédéral des Finances.

Lorsqu'un règlement risque d'influer sur des intervenants de l'industrie qui sont d'intérêt pour RNCan, ou lorsque le Ministère possède une certaine expertise technique ou scientifique, RNCan participe à l'élaboration du règlement même si la responsabilité de la loi et de son règlement incombe exclusivement à d'autres ministres. Mentionnons en guise d'exemple le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* appliqué par Environnement et Changement climatique Canada, et le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses* administré par Transports Canada. Dans ce dernier cas, l'inspecteur en chef des explosifs de RNCan, exerce, en vertu de la *Loi sur les explosifs* et du *Règlement sur les explosifs*, le pouvoir qui lui est confié pour classer les explosifs.

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – RÉGLEMENTAIRES

Exercice des pouvoirs ministériels

En vertu des statuts ministériels, le ministre décide de l'attribution des pouvoirs, des tâches et des fonctions. Compte tenu de la quantité, de la portée et de la complexité de ces pouvoirs, ces derniers peuvent être exercés par des fonctionnaires au nom du ministre. Ce principe, hérité du droit commun, est également enchâssé dans la législation. Certains statuts permettent également d'exprimer la délégation des pouvoirs qui autorisent le ministre à déléguer ses pouvoirs à des personnes ou des organismes.

Positions spéciales des ministres

On présuppose que les ministres ne sont pas tenus d'exercer personnellement les pouvoirs que leur confèrent les lois et que ces derniers peuvent être confiés à des fonctionnaires du Ministère dirigés par le ministre, dont la sous-ministre. Cela couvre certaines responsabilités réglementaires exercées par des fonctionnaires de l'organisation, en vertu de la *Loi d'interprétation*.

Exemples :

- En vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*, le ministre est tenu de veiller à la conformité des exigences stipulées dans le *Règlement sur l'efficacité énergétique* qui visent les produits consommateurs d'énergie et de désigner des inspecteurs. Ce faisant, les activités de surveillance de la conformité sont menées par le Secteur de l'énergie; plus précisément, par l'Office de l'efficacité énergétique.
- En vertu de la *Loi sur les forêts*, le ministre est responsable de diverses activités, notamment la conduite de recherches sur la protection des ressources forestières, la promotion de mesures d'encouragement d'une coopération publique à la protection des ressources forestières, et la préparation d'un rapport sur l'état des forêts. Ces activités sont entreprises au nom du ministre par le Service canadien des forêts de RNCan.

Législatives

Réglementaires

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS – RÉGLEMENTAIRES

Délégation expresse

En d'autres circonstances, la loi autorise explicitement un ministre à déléguer officiellement certains pouvoirs à une personne ou à un organisme désigné. Ainsi, en vertu de la *Loi sur les exploitsifs*, certains des pouvoirs du ministre peuvent être exercés par une personne qu'il aura désignée. Entre autres exemples, la *Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif* prévoit une délégation expresse à un particulier ou à un organisme par le ministre du pouvoir d'exercer une tâche ou une fonction. Les personnes qui héritent de ces pouvoirs doivent avoir des connaissances et l'expertise nécessaires pour ce faire.

Initiative des partenariats en matière de ressources

Le gouvernement du Canada a créé le Bureau de gestion des grands projets (maintenant connu sous le nom d'Initiative de partenariats en matière de ressources) en 2007 afin d'assurer une gestion et une supervision générales du processus fédéral d'examen réglementaire des grands projets d'exploitation des ressources au nord du 60e parallèle, et d'être un guichet unique sur le système de réglementation fédéral pour l'ensemble des intervenants. Le processus fédéral d'examen réglementaire des grands projets comprend trois éléments interconnectés : les évaluations environnementales, la délivrance des permis et des licences réglementaires et la consultation des Autochtones. Même si ce bureau n'applique pas les règlements, il en a la grande responsabilité et il favorise les améliorations au système réglementaire fédéral régissant les grands projets d'exploitation des ressources naturelles pour que ces dernières soient exploitées et gérées de façon sécuritaire et durable.

En 2014, le gouvernement du Canada a créé le Bureau des partenariats autochtones – Ouest (BPA Ouest) pour donner suite au rapport Eyford, qui demandait une présence régionale continue pour faire participer efficacement les collectivités autochtones aux infrastructures d'approvisionnement énergétique de pétrole et de gaz en Colombie-Britannique. Le Bureau préconise une approche pangouvernementale à l'égard de la participation des Autochtones au secteur des ressources (en Alberta et en Colombie-Britannique) pour tisser des liens, aborder les priorités et réunir les partenaires, en dehors des processus réglementaires. Le BPA-Ouest propose des programmes de contribution et offre un soutien pour favoriser l'engagement et la participation aux initiatives stratégiques comme les Comités consultatifs et de surveillance autochtones (CCSA). Les CCSA pour les projets TMX et Canalisation 3 ont été formés en collaboration, à la suite des décisions du gouverneur en conseil sur les projets en 2016, démontrant ainsi l'engagement du gouvernement du Canada à bâtir une relation renouvelée de nation à nation avec les peuples autochtones fondée sur la reconnaissance, les droits, le respect, la coopération et le partenariat.

Législatives

Réglementaires

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Portefeuille des ressources naturelles

En plus de la supervision du Ministère, le ministre gère également le portefeuille des ressources naturelles, qui comprend :

- une société d'État : Énergie atomique du Canada Limitée;
- quatre organismes de réglementation : la Régie de l'énergie du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers et l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers;
- deux organismes ministériels : l'Administration du pipeline du Nord et l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie (inactif).

Ces organismes sont indépendants du ministre. Ce faisant, les décisions ministérielles doivent tenir compte de l'indépendance législative de ces organismes. Bien que chacun de ces organismes à portefeuille ait un mandat, une structure organisationnelle, un régime de reddition de comptes et une culture organisationnelle propres, et qu'ils soient pilotés par des experts, ils partagent tous des objectifs importants, dont les services aux Canadiens et Canadiennes et à vous-même, et la reddition de comptes au Parlement. La relation particulière que vous entretenez avec chaque organisme varie en fonction des statuts, mais on y retrouve généralement les responsabilités suivantes :

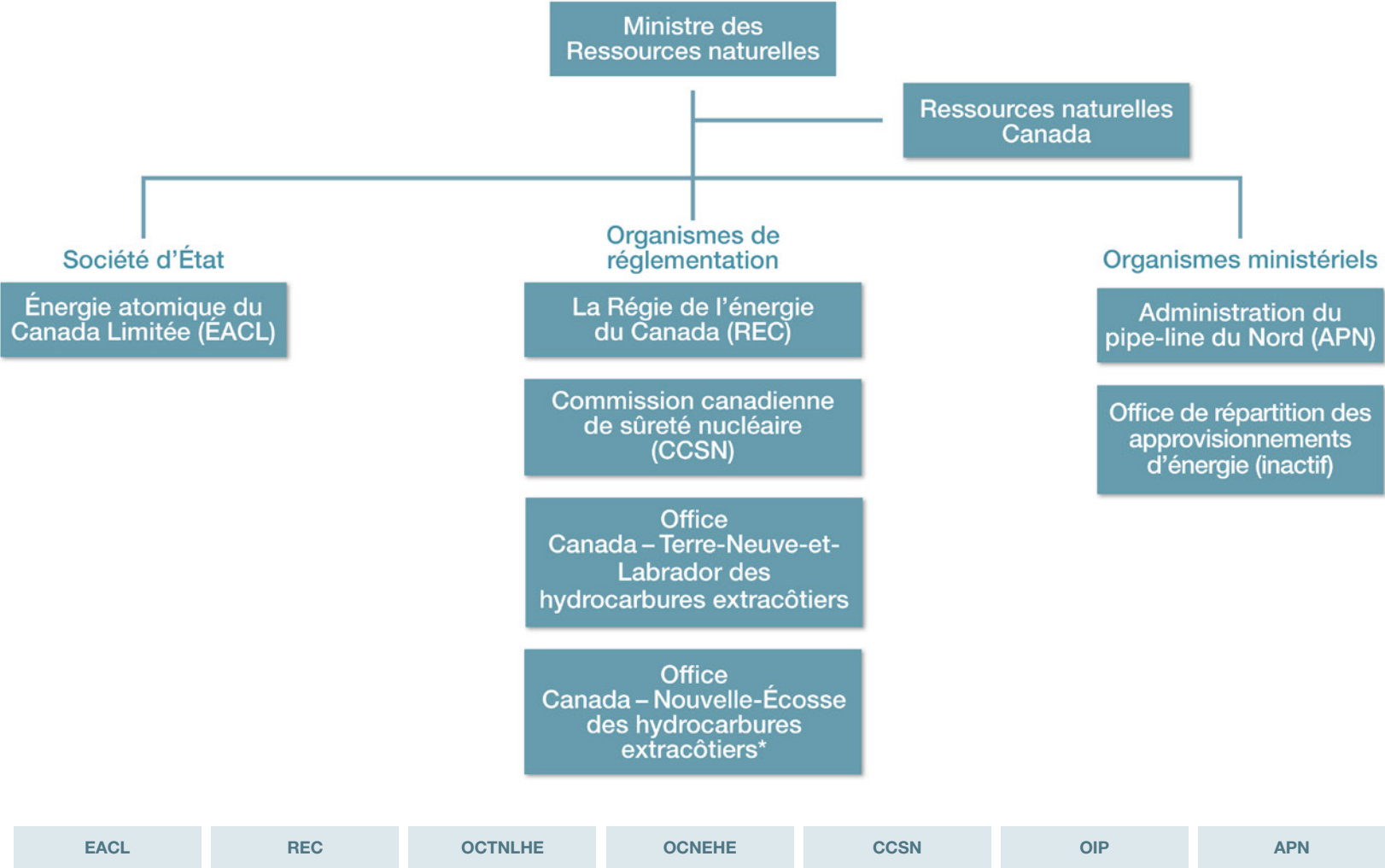
- rendre compte au Parlement au nom de l'institution;
- recommander les nominations par le gouverneur en conseil et les nominations ministérielles;
- approuver les présentations au Conseil du Trésor;
- formuler des recommandations au gouverneur en conseil.

Chaque organisme à portefeuille joue un rôle important et unique pour garantir des ressources abondantes pour l'avenir des Canadiens et Canadiennes en assumant un leadership en matière de croissance, de compétitivité et d'environnement.

POURSUIVRE

Portefeuille de ressources naturelles

Le portefeuille des ressources naturelles vous aide à assumer vos responsabilités



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Énergie atomique du Canada Limitée

Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) a comme mandat de favoriser la science et les technologies de l'énergie nucléaire et de gérer les responsabilités du gouvernement du Canada afférentes aux déchets radioactifs et aux mises hors service.

Lors de sa création en 1952, EACL était une société d'État. De nos jours, il s'agit d'une société d'État exploitée par un entrepreneur, Laboratoires Nucléaires Canadiens (LNC), qui en assure le mandat et exploite ses installations.

En vertu de ce modèle, EACL supervise l'entente entre le gouvernement et l'entrepreneur, grâce à un encadrement rigoureux, et veille à ce que ses travaux profitent aux Canadiens et Canadiennes en surveillant les activités de LNC dans deux secteurs :

Laboratoires nucléaires : LNC gère et exploite les installations d'EACL en Ontario, au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick afin d'assurer l'expertise, les produits, les services, les capacités scientifiques et technologiques nécessaires aux rôles, aux responsabilités et aux priorités du fédéral, ainsi que les services commerciaux aux tierces parties. Il s'agit notamment des travaux actuels de renouvellement et de modernisation du fleuron d'EACL à Chalk River, en Ontario.

Mise hors service et gestion des déchets : EACL supervise les efforts du gouvernement du Canada pour réduire les mises hors service, les déchets radioactifs et les responsabilités liés aux sites contaminés, y compris les



Richard Sexton,
président et chef de la direction,
Énergie atomique du
Canada Limitée

Avant de se joindre à Énergie atomique du Canada Limitée, M. Sexton a occupé divers postes sur certains des projets de mise hors service les plus importants et les plus complexes au monde, notamment à Magnox et Sellafield au Royaume-Uni, et à Rocky Flats et Connecticut Yankee aux États-Unis. Il a également été chef des opérations pour la mise hors service accélérée des sites de Magnox Reactor. Pour EACL, Richard a été chef intérimaire de la transition et vice-président de la mise hors service et de la gestion des déchets, responsable de la conversion en société d'État exploitée par un entrepreneur.

Richard est titulaire d'une maîtrise en génie sanitaire radiologique de l'Université Northwestern, d'un baccalauréat en chimie et d'une certification (partie I) de l'American Board of Health Physics.

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

risques en matière de santé, de sûreté et de sécurité, et pour l'environnement. Cela couvre les infrastructures nécessaires aux mises hors service, à l'assainissement des sites contaminés et à la gestion des déchets.

À titre de ministre des Ressources naturelles, vous êtes l'unique actionnaire d'EACL est vous êtes le détenteur de ses actions placées en fiducie au profit de l'État. Ce faisant, vous recommandez au gouverneur en conseil la nomination des membres du conseil, du président et du président-directeur général.

PRINCIPALES PRIORITÉS TROUVER DES DÉBOUCHÉS NUCLÉAIRES POUR LE CANADA

- 1 SAISIR LES OCCASIONS OFFERTES PAR LES PETITS RÉACTEURS MODULAIRES (PRM)**
- 2 EXAMEN DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES PAR LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**
- 3 REVITALISER LES LABORATOIRES DE CHALK RIVER**
- 4 DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES LCN DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET TECHNOLOGIE NUCLÉAIRES**

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

Régie de l'énergie du Canada

La **Régie de l'énergie du Canada** (REC) a été créée le 28 août 2019 avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*. La REC remplace l'Office national de l'énergie créé en 1959.

La REC réglemente 126 compagnies, 73 000 kilomètres de pipelines et 1 400 kilomètres de lignes de transport d'électricité.

Expressément, la REC réglemente :

- la construction, l'exploitation et l'abandon des pipelines interprovinciaux et internationaux, avec les droits de péage et les tarifs;
- la construction, l'exploitation et l'abandon des lignes internationales et interprovinciales de transport d'électricité;
- l'importation et l'exportation du gaz naturel;
- l'exportation du pétrole et de l'électricité;
- l'exportation et le développement du pétrole et du gaz naturel dans les régions frontalières, dont les zones extracôtières, du Canada qui ne sont pas couvertes par des accords provinciaux-fédéraux (Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont actuellement des accords) ou des ententes de cession avec les territoires;
- les projets d'énergie renouvelable extracôtiers et les lignes de transport d'électricité extracôtiers.

La REC surveille tous les aspects de l'approvisionnement, de la demande, de la production, de l'exploitation et du commerce grâce à son Programme



Cassie Doyle,
présidente,
Régie de l'énergie du Canada

Mme Doyle est la présidente du conseil d'administration de la Régie de l'énergie du Canada.

Cassie s'est distinguée tout au long de sa carrière dans la fonction publique, où elle a occupé divers postes de cadre aux trois échelons du gouvernement du Canada, y compris à titre de sous-ministre de Ressources naturelles Canada. Elle a ainsi acquis une compréhension profonde de la gouvernance et de la gestion des ressources naturelles

et de l'environnement, ainsi que de solides antécédents en matière de partenariats efficaces avec les organisations non gouvernementales, l'industrie, les Premières Nations, les gouvernements et les milieux universitaires.

Cassie était tout récemment présidente du comité d'experts sur la gestion intégrée des ressources naturelles dirigé par le Conseil des académies canadiennes, et membre du Conseil de l'organisme de réglementation de l'énergie Alberta Energy Regulator.

[POURSUIVRE](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

d'information sur l'énergie. La REC peut également mener des enquêtes et des études sur tout aspect des questions énergétiques relevant de sa compétence.

La Régie est une société ministérielle et un agent de la Couronne. Sa gouvernance est assurée par un conseil d'administration.

La Commission de la REC est un tribunal quasi judiciaire indépendant de vous, le ministre. Elle peut procéder à la tenue d'audiences publiques écrites ou verbales auxquelles les demandeurs et parties intéressées peuvent participer. Par année, en moyenne, elle traite plus de 500 certificats, ordonnances, permis, licences et lettres. La Commission de la REC est l'unique responsable de l'examen de tous les projets petits et moyens non désignés.

Selon la nouvelle approche du gouvernement du Canada pour l'examen des grands projets d'exploitation des ressources, un grand projet énergétique désigné assujéti à une évaluation environnementale est soumis à un processus d'examen intégré unique répondant aux exigences à la fois de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*.

La nouvelle Agence canadienne d'évaluation d'impact (ACEI) dirigera l'examen du projet, dont la consultation de la Couronne, en étroite collaboration avec la REC, appliquant le processus énoncé dans la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le comité de révision comportera au moins un commissaire de la REC. Ses autres membres seront choisis par l'ACEI. Le rapport de ce comité doit contenir toutes les recommandations ou décisions requises par la *Loi de la Régie canadienne de l'énergie* en plus des résultats précisés dans la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Autrement dit : « un projet, une évaluation ».



Peter Watson,
Canada chef de la direction,
Régie de l'énergie du Canada

Avant de se joindre à la Régie de l'énergie du Canada (REC) à titre de chef de la direction, M. Watson était président et chef de la direction de l'Office national de l'énergie (ONE) depuis août 2014. Il a assuré le leadership stratégique de l'ONE et participé à ses processus décisionnels en tant que l'un de ses neuf membres permanents. Au poste qu'il occupe actuellement, Peter est responsable de la gestion des affaires courantes de la REC.

Auparavant, Peter a travaillé pour le gouvernement de l'Alberta à titre de sous-ministre de l'Environnement, de sous-ministre de l'Énergie, de sous-ministre du Conseil exécutif et de chef de la Fonction publique de l'Alberta.

Peter a un baccalauréat en science, en génie civil de l'Université de l'Alberta; il est boursier de l'Académie canadienne du génie et détient le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Lorsqu'un projet désigné est approuvé, la REC procède à la consultation de la Couronne sur les phases de construction et d'exploitation dudit projet. La REC, à titre d'organisme de réglementation du cycle de vie, impose les conditions et inspecte les installations pour veiller à la protection des personnes et de l'environnement.

En tant que ministre, vous êtes notamment tenu de présenter au gouverneur en conseil les recommandations de la Commission sur les grands projets énergétiques. Vous formulez également vos recommandations au gouverneur en conseil sur l'élaboration des règlements qui lui incombent et sur la nomination du conseil d'administration, des commissaires et du président-directeur général.

PRINCIPALES PRIORITÉS AMÉLIORER UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION MODERNE EN MATIÈRE D'ÉNERGIE

1

UNE STRUCTURE DE GOUVERNANCE MODERNE

2

DES DÉCISIONS PRÉVISIBLES ET EN TEMPS OPPORTUN

3

SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES TRAVAILLEURS ET PROTECTION ENVIRONNEMENTALE RENFORCÉES

4

PARTICIPATION ACCRUE DES AUTOCHTONES

5

PARTICIPATION PLUS INCLUSIVE DU PUBLIC

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

L'**Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers** (OCTNLHE) est un organisme indépendant conjoint entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve-et-Labrador qui chapeaute les activités de réglementation des hydrocarbures extracôtiers de la province.

Le rôle de l'Office est de faciliter la prospection et l'exploitation des ressources en hydrocarbures au large de Terre-Neuve-et-Labrador conformément aux dispositions législatives de l'Accord atlantique concernant :

- la santé et la sécurité des travailleurs en mer;
- la protection de l'environnement;
- la gestion et la conservation des ressources pétrolières extracôtières;
- la délivrance des licences pour la prospection et l'exploitation extracôtières;
- l'évaluation, la conservation et la distribution des ressources d'hydrocarbures et la collecte de données sur celles-ci;
- les retombées pour le Canada et Terre-Neuve-et-Labrador.

L'Office est indépendant de vous.

Vous et le ministre des Ressources naturelles de Terre-Neuve-et-Labrador devez approuver certaines décisions clés, ou fondamentales, par exemple les appels d'offres, la délivrance de licences de prospection et de production, et



Scott Tessier,
président du conseil
d'administration et chef de
la direction, Office Canada –
Terre-Neuve-et-Labrador des
hydrocarbures extracôtiers

Scott Tessier est directeur général de l'Office depuis 2013 et président de son conseil d'administration depuis février 2019.

Scott est né et a grandi à St. John's. Il a un diplôme en ingénierie de l'Université Memorial. Avant de se joindre à l'Office, Scott était conseiller auprès de l'industrie pétrolière sur les questions législatives et réglementaires en Alberta.

Il a occupé auparavant divers postes de dirigeant au sein de plusieurs ministères dotés de mandats de réglementation au cours d'une carrière de 12 ans dans la fonction publique fédérale à Pêches et Océans Canada et de 3 ans dans le portefeuille de la Santé.

[POURSUIVRE](#)

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

les plans de mise en valeur. Vous pouvez émettre conjointement des directives au conseil sur des décisions fondamentales, des plans d'indemnisation, des demandes de conseil et des examens publics.

L'Office relève du Parlement par votre entremise; vous en approuvez le budget avec votre homologue provincial.

En outre, vous recommandez au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) à la présidence de l'Office; vous accordez l'approbation fédérale des décisions de l'Office pour la nomination d'un chef de la direction.

PRINCIPALES PRIORITÉS

DEMEURE UN ORGANISME DE RÉGLEMENTATION DE CLASSE MONDIALE EN PROTÉGEANT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET L'ENVIRONNEMENT

- 1** BESOIN D'UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DANS LES OPÉRATIONS EXTRACÔTIÈRES
- 2** PRÉPARATION ET MISE EN OEUVRE EN TEMPS OPPORTUN DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE RÉFORME RÉGLEMENTAIRE
- 3** PRÉPARATION POUR FAIRE UN EXAMEN APPROFONDI ET SANS DÉLAI DU NOMBRE ACCRU ANTICIPÉ D'AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES D'ICI 2-3 ANS

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

L'**Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers** (OCNEHE) est un organisme indépendant conjoint entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Écosse qui chapeaute les activités de réglementation des hydrocarbures extracôtiers de la province.

Le rôle de l'Office est de faciliter la prospection et l'exploitation des ressources en hydrocarbures au large de la Nouvelle-Écosse conformément aux dispositions législatives de l'Accord atlantique concernant :

- la santé et la sécurité des travailleurs en mer;
- la protection de l'environnement;
- la gestion et la conservation des ressources pétrolières extracôtiers;
- la délivrance des licences pour la prospection et l'exploitation extracôtiers;
- l'évaluation, la conservation et la distribution des ressources d'hydrocarbures et la collecte de données sur celles-ci;
- l'emploi et les retombées industrielles pour le Canada et la Nouvelle-Écosse.

L'Office est indépendant de vous.

Vous et le ministre de l'Énergie et des Mines de Nouvelle-Écosse devez approuver certaines décisions clés, ou fondamentales, par exemple les appels d'offres, la délivrance de licences de prospection et de production, et les plans de mise en valeur.



Stuart Pinks,
chef de la direction, Office
Canada – Nouvelle-Écosse des
hydrocarbures extracôtiers

Avant cette nomination au poste de directeur général de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers, M. Pinks a été gestionnaire, Santé, sécurité et environnement, et chef de la sécurité. Il a occupé des postes de dirigeant en réglementation et opérations et jouit d'une vaste expérience des secteurs pétroliers du Canada, du Venezuela, de la Malaisie et de la Thaïlande.

Stuart est titulaire d'un baccalauréat ès arts et en science de l'Université de Toronto, d'un diplôme d'ingénieur et un titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Vous pouvez également émettre conjointement des directives au conseil sur des décisions fondamentales, les plans d'indemnisation, les demandes de conseil et les examens publics.

L'Office relève du Parlement par votre entremise; vous en approuvez le budget avec votre homologue provincial.

En outre, vous recommandez au gouverneur en conseil la nomination des membres fédéraux de l'Office, la nomination conjointe (par le fédéral et la province) à la présidence de l'Office; vous accordez l'approbation fédérale des décisions de l'Office pour la nomination d'un chef de la direction.



Christine Bonnell-Eisnor,
chef de la direction intérimaire,
Office Canada – Nouvelle-Écosse
des hydrocarbures extracôtiers

Avant d'être nommée au poste de directrice générale intérimaire, Mme Bonnell Eisnor a œuvré en tant que directrice, Affaires réglementaires et Finances, et en tant que secrétaire du conseil d'administration.

Christine possède un baccalauréat en génie chimique de l'Université technique de la Nouvelle-Écosse et est ingénieure professionnelle. Elle possède aussi une maîtrise en administration des affaires de l'Université St. Mary's.

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

PRINCIPALES PRIORITÉS MODERNISATION DE LA RÉGLEMENTATION DE L'ÉNERGIE

- 1** ÉLARGISSEMENT DU MANDAT DE L'OFFICE CANADA – NOUVELLE-ÉCOSSE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS POUR INCLURE LA RÉGLEMENTATION DU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
- 2** PRISE EN CONSIDÉRATION DES AMÉLIORATIONS APPORTÉES EN VERTU DE DEUX ACCORDS ATLANTIQUES RELATIFS AUX ACTIVITÉS PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES EXTRACÔTIÈRES EN NOUVELLE-ÉCOSSE ET À TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR
- 3** PRÉPARATION EN TEMPS OPPORTUN DE LA NOUVELLE ÉBAUCHE DU CADRE DE RÉGLEMENTATION – INITIATIVE DE RENOUVELLEMENT DE LA RÉGLEMENTATION CONCERNANT LES ZONES PIONNIÈRES ET EXTRACÔTIÈRES ET RÈGLES DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL VISANT LES INSTALLATIONS ET STRUCTURES MARINES EXTRACÔTIÈRES PERMANENTES

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

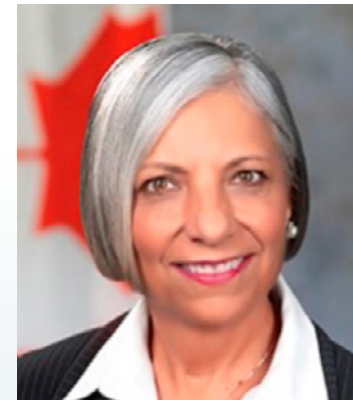
Commission canadienne de sûreté nucléaire

La **Commission canadienne de sûreté nucléaire** (CCSN) assure la surveillance réglementaire de l'ensemble des activités et des substances associées au nucléaire au Canada. Son mandat couvre quatre grands secteurs :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada pour protéger la santé, la sécurité et la sûreté ainsi que l'environnement;
- réglementer la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de l'équipement et de l'information réglementés ainsi que le transport des substances nucléaires;
- mettre en œuvre des mesures conformes aux normes internationales de contrôle de l'énergie et des substances nucléaires, notamment pour la non-prolifération des armes et des dispositifs explosifs nucléaires;
- communiquer des renseignements scientifiques, techniques et réglementaires objectifs.

La CCSN est soumise à un cadre réglementaire constitué de lois, de règlements, de licences et de documents servant à réglementer l'industrie nucléaire.

Avec l'entrée en vigueur de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, la CCSN mènera conjointement avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada l'examen intégré des grands projets nucléaires. La CCSN examinera les projets qui ne figurent pas dans le Règlement sur les activités concrètes, mais qui sont prévus sur les terres fédérales et qui requièrent son autorisation en tant qu'autorité fédérale.



Rumina Velshi,
présidente et chef de la direction,
Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Avant sa nomination au poste de présidente et chef de la direction de la CCSN en août 2018, Mme Velshi a été membre permanente à temps partiel de la Commission en 2011 et y a été reconduite pour un second mandat en mars 2018. Rumina a également occupé divers postes à Ontario Hydro et à Ontario Power Generation.

Elle est une active promotrice de carrières en science, technologie, ingénierie et mathématiques, ou STEM, en particulier pour les jeunes femmes. Elle est l'une des membres fondatrices du programme Les femmes en sciences et en génie et a été vice-présidente du conseil d'administration de Scientifiques à l'école. Rumina a également été présidente de la ville de Toronto pour la Fondation Aga Khan dans le cadre des activités de partenariats internationaux en 2011; elle a été récipiendaire en 2011 du prix du leadership Women in Nuclear pour le Canada.

Rumina détient un baccalauréat en science appliquée (génie civil), une maîtrise en ingénierie (génie chimique) et une maîtrise en administration des affaires, tous de l'Université de Toronto.

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

La *Loi sur l'évaluation d'impact* ne s'applique pas dans de nombreuses régions du Nord canadien couvertes par les processus d'évaluation environnementale établis dans le cadre d'accords de revendications territoriales. Il est également parfois possible que les projets nucléaires proposés soient assujettis à des évaluations environnementales provinciales, et non à la *Loi sur l'évaluation d'impact*. Le cas échéant, la CCSN agit comme conseiller technique tout au long du processus d'évaluation environnementale.

La CCSN est un tribunal quasi judiciaire indépendant de vous. La CCSN relève du Parlement par votre intermédiaire. La *Loi* donne au gouverneur en conseil le pouvoir d'émettre des directives de politique générale et de prendre ou d'approuver des règlements. Vous devez recommander ces mesures au gouverneur en conseil tout comme la nomination de membres de la Commission.

PRINCIPALES PRIORITÉS RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS NUCLÉAIRES

1

PRÉPARATION RÉGLEMENTAIRE

2

SÛRETÉ NUCLÉAIRE

3

PRINCIPAUX PROJETS ET INITIATIVES EN MATIÈRE
D'OCTROI DE LICENCE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Office de répartition des approvisionnements d'énergie – INACTIF

L'**Office de répartition des approvisionnements d'énergie** est actuellement inactif.

Lorsqu'il sera en fonction, il dressera les plans nationaux de contingence pour le contrôle et la réglementation de la production, de la distribution et de l'utilisation de l'énergie en cas d'urgence.

En outre, l'Office :

- donnera l'orientation stratégique et fonctionnelle des activités de planification en cas d'urgences nationales provoquées par une interruption de l'approvisionnement en pétrole;
- élaborera les politiques et les projets de règlements, établira les systèmes de contrôle et d'information aux raffineurs sur la répartition du pétrole brut, et aux clients grossistes sur les produits raffinés;
- planifiera la prolongation de ces programmes pour englober toutes les sources énergétiques de remplacement afin de soulager la demande sur les réserves de pétrole;
- surveillera les tendances du marché du pétrole afin d'évaluer la pertinence de recommander la mise en œuvre d'un programme d'indemnisation obligatoire tel que le prévoit la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*.

L'Office relève de vous et il remplit ses fonctions suivant les instructions du gouverneur en conseil. Certaines décisions (comme la délivrance et la révocation d'ordonnances d'exemption) doivent être prises indépendamment par l'Office. Il faut d'ailleurs faire preuve de prudence dans vos échanges sur ces questions avec l'Office.

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

Administration du pipe-line du Nord

Créée en 1978, l'**Administration du pipe-line du Nord** (APN) supervise et réglemente la planification et la construction du segment canadien du gazoduc de la route de l'Alaska en plus d'administrer l'entente de servitude entre le Canada et Foothills.

L'Administration est le guichet unique sur la réglementation fédérale du projet. Elle assume les fonctions de réglementation et travaille en collaboration avec d'autres ministères et paliers de gouvernement afin de réduire la duplication et de rationaliser le processus réglementaire tout en assurant une solide protection environnementale et en maximisant les retombées socioéconomiques.

Parallèlement, l'APN a pour but de :

- faciliter la planification et la construction efficaces et promptes du pipeline en tenant compte des intérêts locaux et régionaux et de ceux des résidents, particulièrement des groupes autochtones, de reconnaître les responsabilités du gouvernement du Canada et des autres paliers de gouvernement, le cas échéant, et de faire en sorte que les revendications autochtones sur les terres empruntées par le pipeline, soient traitées de façon juste et équitable;
- faciliter les consultations avec les gouvernements des provinces, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et d'assurer avec eux une bonne coordination des activités entourant le pipeline;



Christyne Tremblay,
commissaire,
Administration du pipe-line
du Nord

Sous-ministre à RNCan depuis août 2016, Mme Tremblay est également commissaire de l'Administration du pipeline du Nord (APN).

Christyne a été administratrice d'État au sein de plusieurs conseils d'administration dont Hydro-Québec, Investissement Québec, le Centre de recherche industrielle du Québec et Services Québec.

Christyne est titulaire de deux baccalauréats ès arts en économie et en science politique de l'Université d'Ottawa, et d'un diplôme de deuxième cycle en administration internationale de l'École nationale d'administration publique.

POURSUIVRE

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PORTEFEUILLE DES RESSOURCES NATURELLES

- maximiser les retombées socioéconomiques découlant de la construction et de l'exploitation du pipeline, tout en réduisant au minimum les répercussions négatives que pourrait avoir celui-ci sur le milieu social et l'environnement des régions les plus directement touchées;
- promouvoir les intérêts économiques et énergétiques nationaux et de porter au maximum les avantages industriels connexes.

Le ministre des Ressources naturelles est chargé de l'administration et de l'orientation de l'APN. Le ministre peut, avec l'approbation du gouverneur en conseil, exercer d'autres pouvoirs ministériels relatifs à la construction du pipeline. Le ministre peut recommander au gouverneur en conseil la nomination à certains postes selon ce que prévoit la *Loi*.

La sous-ministre des Ressources naturelles en est la commissaire.

EACL

REC

OCTNLHE

OCNEHE

CCSN

OIP

APN

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

COLLABORATION AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES

Collaboration avec les provinces et les territoires

Ressources naturelles dans les zones de compétence partagée avec les provinces et territoires

FÉDÉRAL

- Réglementation de ce qui suit :
 - Prospection et exploitation des ressources naturelles sur les terres du Canada (extracôtières et au nord du 60e)
 - Infrastructure énergétique internationale et interprovinciale
 - Énergie nucléaire et mines d'uranium
 - Explosifs
 - Relations et commerce internationaux afférents aux ressources naturelles

PARTAGÉ

- Protection et conservation de l'environnement
- Efficacité énergétique
- Développement économique
- Science et technologie
- Géoscience et levés officiels
- Gestion des hydrocarbures extracôtiers en vertu des Accords
- Santé et sécurité
- Consultation autochtone

PROVINCIAL ET TERRITORIAL

- Réglementation de la prospection et de l'exploitation des ressources naturelles sur les terres provinciales
- Appartenance et gestion des ressources générales et redevances sur celles-ci
- Production, distribution et réglementation de l'électricité
- Aménagement et attribution des terres
- Leadership et coordination avec les gouvernements locaux

ACCUEIL

Notre appui

SERVICES DE SOUTIEN

VOTRE BUREAU

VOTRE VOITURE DE FONCTION

VOTRE STATIONNEMENT

GESTION DE VOTRE BUREAU

GARANTIR LA SÉCURITÉ

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

SERVICES DE SOUTIEN

Services de soutien

Des services de soutien en conciergerie sont mis à votre disposition et à celle de votre chef de cabinet et du personnel exonéré qui travaille au cabinet du ministre à Ressources naturelles Canada. L'Unité des services de soutien en conciergerie effectue la liaison entre votre cabinet et les experts en la matière au Ministère.

L'Unité est responsable de garantir la préparation du Ministère, de même que la planification, la coordination et la communication avec votre bureau concernant les services suivants : la gestion financière, les voyages, l'accueil et les cadeaux, les ressources humaines, la sécurité, la gestion de l'information, les technologies de l'information, les voitures de fonction et la gestion des installations. Certains de ces services peuvent être personnalisés en fonction de vos besoins.

Services de soutien

Votre bureau

Votre voiture de fonction

Votre stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

VOTRE BUREAU

Votre bureau

Vous avez deux bureaux à Ottawa. Votre bureau principal se trouve à la Chambre des communes. Vous avez donc 12 minutes pour aller voter à la Chambre. Votre bureau secondaire se trouve à l'administration centrale de Ressources naturelles Canada, situé au 580, rue Booth, au 21^e étage. Ce bureau est aussi utilisé par votre personnel exonéré.

La réception de votre bureau à RNCan est ouverte de 7 h à 18 h. Elle accueille les visiteurs et vous informe de leur arrivée. Les visiteurs doivent s'enregistrer au bureau du commissionnaire au rez-de-chaussée. Ce dernier communique ensuite avec la réception de votre bureau et escorte les visiteurs dans l'édifice.

Votre bureau est doté d'une cuisine toute équipée. On y trouve aussi une aire de repos confortable et deux espaces de collaboration, un ouvert et un fermé.

Services de soutien

Votre bureau

Votre voiture de fonction

Votre stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

VOTRE VOITURE DE FONCTION

Votre voiture de fonction

En tant que ministre, vous avez accès à un véhicule pour vos activités officielles. Votre voiture de fonction doit être un véhicule zéro émission, hybride ou électrique. Vous trouverez la liste des voitures de fonction actuelles [ici](#).

Ce véhicule peut servir aux activités suivantes :

- vous déplacer aller-retour à votre bureau de RNCan, à la Chambre des communes ou à tout autre endroit pour exercer vos activités;
- vous déplacer aller-retour à l'aéroport pour un voyage d'affaires ou pour accueillir des dignitaires en visite;
- vous déplacer afin d'assurer votre protection personnelle lorsque la présence d'un agent de sécurité est requise;
- transporter des documents classifiés aller-retour à divers lieux de travail et entre ceux-ci, y compris à votre résidence;
- à toutes autres fins requises pour vous acquitter de vos responsabilités en tant que ministre.

La voiture de fonction peut être utilisée à des fins personnelles par vous et les membres de votre famille et de votre foyer lorsqu'elle n'est pas utilisée pour des activités officielles. La voiture de fonction est un avantage imposable en vertu de la [Loi de l'impôt sur le revenu](#). Chaque personne doit consigner le kilométrage effectué dans le journal de bord qui se trouve dans le coffre à gants du véhicule.

Services de soutien

Votre bureau

Votre voiture de fonction

Votre stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité



Votre stationnement

Vous et votre chef de cabinet disposez d'un seul espace de stationnement au 580, rue Booth. Tout le personnel exonéré doit utiliser les stationnements privés situés à proximité. Une liste des stationnements est disponible auprès de l'Unité de services de soutien en conciergerie..

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

GESTION DE VOTRE BUREAU

Gestion de votre bureau

Le président du Conseil du Trésor vous informera par écrit de votre budget annuel, après en avoir discuté avec le Cabinet du premier ministre. Le budget annuel vise à couvrir les coûts liés à l'exécution du programme et d'autres activités gouvernementales officielles.

À partir des montants établis par le Conseil du Trésor, RNCan vous fournira trois budgets contrôlés séparément. Les voici :

- budget pour les coûts liés au personnel exonéré;
- budget pour d'autres coûts de fonctionnement (non liés au personnel);
- budget pour les coûts liés au personnel du Ministère.

Ces budgets s'ajoutent aux allocations auxquelles vous avez droit en tant que député et sont séparés de ceux-ci. Ces allocations sont gérées par la Chambre des communes.

Sur quoi portent les articles 32 et 34 de la LGFP?

Habituellement, les ministres délèguent la gestion de leurs budgets ministériels à leur chef de cabinet. La [Loi sur la gestion des finances publiques](#) fournit le cadre juridique requis pour la gestion financière et la reddition de comptes des ministères fédéraux. Les articles 32 et 34 de la Loi sont particulièrement pertinents pour la gestion de votre budget. L'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que vous

ayez les fonds suffisants avant de prendre des engagements et l'article 34 exige que vous attestiez que vous avez reçu les biens et les services conformément aux obligations contractuelles.

Ces pouvoirs vous seront officiellement délégués à l'aide d'une fiche de spécimen de signature que vous devrez signer à votre arrivée.

Services de soutien

Votre bureau

Votre voiture de fonction

Votre stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

GARANTIR LA SÉCURITÉ

Garantir la sécurité

Les présentes lignes directrices visent à vous informer de vos obligations en matière de sécurité en tant que ministre des Ressources naturelles et à vous fournir les renseignements concernant les procédures de contrôle d'accès à votre bureau de la rue Booth.

Bien que ces lignes directrices s'adressent à vous et à votre personnel exonéré, elles contiennent des directives qui s'appliquent à tous les employés du ministère, ainsi que les exigences de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) émise par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

À ce titre, Ressources naturelles Canada a élaboré un plan de sécurité ministérielle pour ses besoins et exigences uniques. Ce document comprend :

- un plan de sécurité stratégique;
- une vision globale des menaces, des risques et des exigences du Ministère en matière de sécurité;
- un processus de gestion des risques liés à la sécurité;
- une description des stratégies, des priorités, des responsabilités et des délais pour renforcer les pratiques et les contrôles de sécurité.

Dans le cadre de vos responsabilités, vous aurez accès à des renseignements classifiés et protégés. La confiance du public envers vous, le ministre, et envers le Ministère, repose en grande partie sur la gestion de ces renseignements pendant toute la durée de leur cycle de vie et sur leur protection à tous les paliers du gouvernement.

La [Loi sur la protection de l'information](#) et la [Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada](#) décrivent vos responsabilités légales à cet égard.

En conséquence, des procédures pour le traitement de différents documents au Bureau du ministre ont été établies. Ces procédures comprennent des directives pour la transmission, la réception, l'acheminement, la conservation et l'élimination appropriés de ces documents :

- [Directive sur la gestion de la sécurité ministérielle](#)
- [Politique sur la gestion de l'information](#)
- [Politique de sécurité ministérielle pour Ressources naturelles Canada](#)

En particulier, la Norme sur la catégorisation de sécurité comprend toute l'information pertinente sur la classification et la protection des renseignements confidentiels. En vertu de la [Politique sur la sécurité du gouvernement](#) du Conseil du Trésor, les ministères fédéraux doivent déterminer et catégoriser les biens dont ils ont la garde en fonction du degré de préjudice que pourrait occasionner une perte de confidentialité, de disponibilité, d'intégrité ou de valeur de ces biens.

POURSUIVRE

Services de soutien

Votre bureau

Votre voiture de fonction

Votre stationnement

Gestion de votre bureau

Garantir la sécurité



Les renseignements catégorisés « protégé A », « protégé B » ou « protégé C » sont des renseignements dont la divulgation non autorisée pourrait vraisemblablement causer un préjudice à l'extérieur du gouvernement fédéral. Les renseignements catégorisés « classifiés » (confidentiels, secrets, très secrets) sont des renseignements dont la divulgation non autorisée pourrait vraisemblablement causer un préjudice à l'intérieur du gouvernement fédéral.

ACCUEIL

Nouvelle économie des ressources

L'économie du Canada fondée sur les ressources évolue. Cliquez ci-dessous pour en savoir plus sur la situation des ressources naturelles du Canada aujourd'hui ainsi que sur les possibilités de demain.

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

RESSOURCES NATURELLES :
LA SITUATION ACTUELLE

RESSOURCES NATURELLES :
LES OCCASIONS À VENIR

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES

Nouvelle économie des ressources

Ce siècle de croissance propre est une époque charnière pour les industries des ressources du Canada. Secoués par des forces mondiales et des tendances émergentes, les secteurs traditionnels se transforment grâce à des innovations, afin que le Canada devienne un chef de file mondial dans le cadre de cette transition vers une économie numérique plus propre et plus inclusive.

Tout cela représente une occasion unique pour le Canada de se démarquer comme fournisseur fiable et concurrentiel de ressources naturelles, de biens, de services et de technologies propres destinés à la nouvelle économie.

Dans le secteur des forêts, par exemple, la fibre de bois est utilisée pour renforcer les pièces automobiles en composite et alléger les véhicules. Les bâtiments en bois de grande hauteur remplacent les gratte-ciel autrefois constitués de béton et d'acier. Des biocarburants sont utilisés à la place de sources traditionnelles d'énergie.

Des changements similaires s'observent dans l'industrie minière. Le Canada est un producteur de premier plan de nombreuses matières premières utilisées dans bon nombre de produits, allant des panneaux solaires aux éoliennes en passant par les batteries alimentant nos véhicules électriques.

Pendant ce temps, le secteur de l'énergie réduit progressivement les émissions de chaque baril de pétrole qu'il produit, construit la première

installation de gaz naturel liquéfié (GNL) neutre en carbone du monde et étend ce qui est déjà la combinaison électrique la plus propre.

Tous ces changements sont apportés parallèlement à un accent renouvelé sur l'amélioration de la compétitivité mondiale, la hausse de l'efficacité énergétique et l'assurance que les ressources canadiennes puissent accéder aux marchés mondiaux.

En termes simples, votre nouveau portefeuille est au cœur d'un grand nombre des principaux enjeux auxquels notre pays fait face : des changements climatiques au commerce et aux investissements, en passant par des emplois propres; de la réconciliation avec les Autochtones à l'acceptation sociale en passant par l'intendance environnementale.

Ressources naturelles Canada contribue à ce que la population canadienne puisse surmonter ces défis et profiter pleinement des possibilités qu'ils offrent. Nous possédons l'expertise et l'expérience – notamment, certains des scientifiques et chercheurs de premier plan du Canada ainsi que des experts en politiques novateurs – pour vous aider à trouver des solutions créatives.

POURSUIVRE

Nouvelle économie
des ressourcesRessources naturelles :
la situation actuelleRessources naturelles :
les occasions à venir

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES

Renouvellement de l'intérêt des investisseurs

Partout dans le monde, on demande de plus en plus des matières premières et des produits finis obtenus par des méthodes durables et vendus à des prix concurrentiels. Grâce à son avantage naturel concernant le développement des ressources, le Canada occupe une position idéale en vue de devenir le fournisseur de choix pour un tel marché.

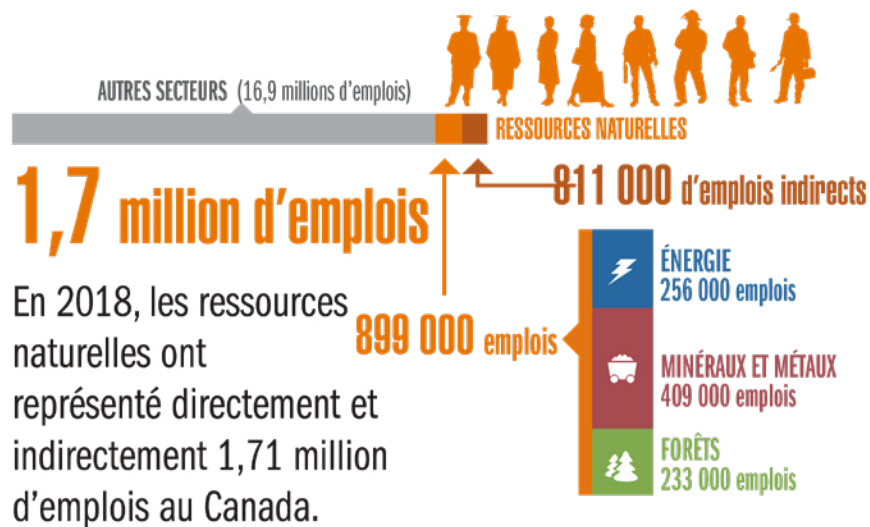
Ce n'est pas seulement parce que le Canada possède d'abondantes ressources naturelles qui sont recherchées mondialement, ce serait plutôt que nous détenons l'expertise et l'expérience de les développer, de manière durable et compétitive.

RNCan s'est engagé à faire en sorte que le Canada saisisse cette possibilité. Nous concentrons nos efforts à trouver des moyens plus écologiques d'extraire les ressources considérables du Canada par l'entremise de la recherche innovatrice, de mesures de politique créatives, de normes mondiales et de pratiques exemplaires afin de les introduire sur les marchés internationaux.

Nouvelle économie
des ressourcesRessources naturelles :
la situation actuelleRessources naturelles :
les occasions à venir

Ressources naturelles : la situation actuelle

EMPLOIS



PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

17 % du PIB En 2018, les ressources naturelles ont représenté directement et indirectement 17 \$ du PIB du Canada.



POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

RESSOURCES NATURELLES : LA SITUATION ACTUELLE

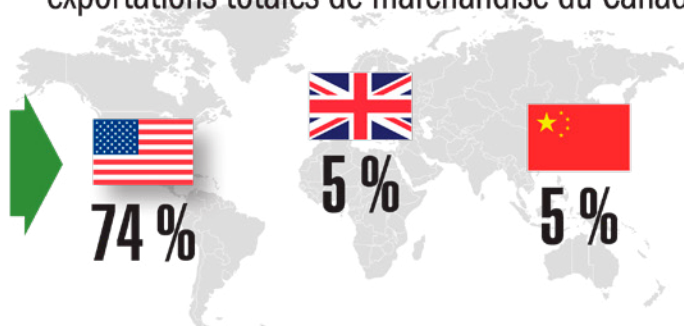
Ressources naturelles : la situation actuelle

EXPORTATIONS

264 G\$

Les exportations de ressources naturelles du Canada ont été évaluées à 264 G\$ en 2018, ce qui correspond à 49 % de la valeur des exportations totales de marchandise du Canada.

Principales destinations des exportations



INVENTAIRE DES GRANDS PROJETS

635 G\$

312 PROJETS
553 G\$

Milliards de dollars



ÉNERGIE

455 grands projets de ressources sont en construction ou planifiés au cours des 10 prochaines années au Canada, ce qui représente 635 G\$ en investissements éventuels.

114 PROJETS
80 G\$

MINÉRAUX ET MÉTAUX

29 PROJETS
2,8 G\$

FORÊTS

POURSUIVRE

Nouvelle économie
des ressources

Ressources naturelles :
la situation actuelle

Ressources naturelles :
les occasions à venir

Ressources naturelles : la situation actuelle

TECHNOLOGIES PROPRES

En 2017, les technologies propres, l'énergie propre et les biens et services environnementaux ont représenté 62 G\$ (3,1 %) du PIB nominal et ont créé 282 000 emplois dont le niveau de rémunération annuel moyen était de 47 % supérieur à la moyenne nationale.



4^e au monde dans le
classement des innovations
en technologies propres

1^{er} pour le
financement
disponible

2^e pour
l'entrepreneuriat
hâtif



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

RESSOURCES NATURELLES : LES OCCASIONS À VENIR

Ressources naturelles : les occasions à venir

SECTEUR DES TECHNOLOGIES PROPRES



Marché mondial des **solutions à faibles émissions de carbone**

26 billions de dollars d'ici → **2030**

Les technologies propres sont le **secteur de l'économie canadienne qui connaît la croissance la plus rapide**

91 G\$ d'investissements potentiels

Les **exportations** de technologies propres ont crû de



40 %

au cours de la dernière décennie

Les sociétés de technologies propres canadiennes détiennent



10 fois plus de brevets

que toutes les autres petites et moyennes entreprises.

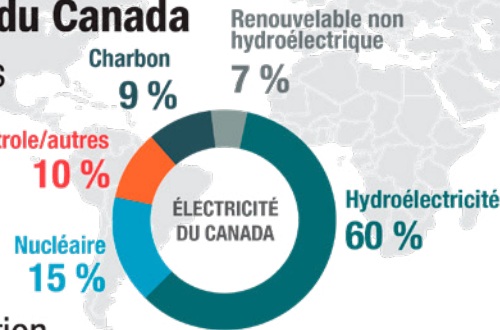
POURSUIVRE

Ressources naturelles : les occasions à venir

SECTEUR DE L'ÉNERGIE

En 2017,
82 % de l'approvisionnement
en électricité du Canada

a été généré par des sources
non émettrices de GES
et environ les deux tiers de
la génération d'électricité
provenaient de sources
renouvelables, soit la proportion
la plus élevée du G7.



PRM

Chef de file mondial des petits
réacteurs modulaires et bien positionné
pour tirer son épingle du jeu sur le marché
mondial de **300 G\$**



Le **secteur du pétrole et du gaz est en transformation**, avec de nouvelles technologies qui comptent parmi les **plus propres du monde**.

Le Canada construit les **premières installations de GNL carbo-neutres au monde**.



POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

RESSOURCES NATURELLES : LES OCCASIONS À VENIR

Ressources naturelles : les occasions à venir

SECTEUR FORESTIER



Le Canada abrite **plus du tiers**
des forêts gérées de manière
durable du monde.

Le Canada **atteint de nouveaux sommets**
avec des gratte-ciel faits de bois.



BÂTIMENT ORIGINE, À QUÉBEC,
13 étages



RÉSIDENCE BROCK COMMONS,
À LA UBC, **18 étages**

Faire la **révolution des bâtiments en bois de grande hauteur**

Le  abrite **2** des plus hauts bâtiments de l'Amérique du Nord **tout en bois**



La foresterie est le **moteur**
de l'innovation et de la
croissance dans plus de
300 communautés
partout au pays.

Les forestiers canadiens **trouvent de nouveaux**
marchés pour nos produits du bois
dans tous les secteurs, des pièces
de voiture aux cosmétiques en
passant par le plastique et la
peinture and paints.



POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

RESSOURCES NATURELLES : LES OCCASIONS À VENIR

Ressources naturelles : les occasions à venir

SECTEUR DES MINES ET MINÉRAUX

Le Canada possède **bon nombre des minéraux et métaux** essentiel à la mise sur pied d'une économie propre.



Le secteur minier a signé plus de

450 accords de partenariat avec les collectivités autochtones.



Les entreprises canadiennes utilisent l'intelligence artificielle, les drones et des algorithmes informatiques avancés pour **révolutionner** la façon de **chercher** les **dépôts**, d'**exploiter** leurs **mines** et d'**améliorer** leur **rendement environnemental**.



L'industrie minière est l'un des **principaux employeurs des autochtones**, au Canada.

16 500 emplois



ACCUEIL

Priorités

GRANDS PROJETS

ÉNERGIE

MINES

FÔRETS

AUTOCHTONES

SCIENCE ET INNOVATION

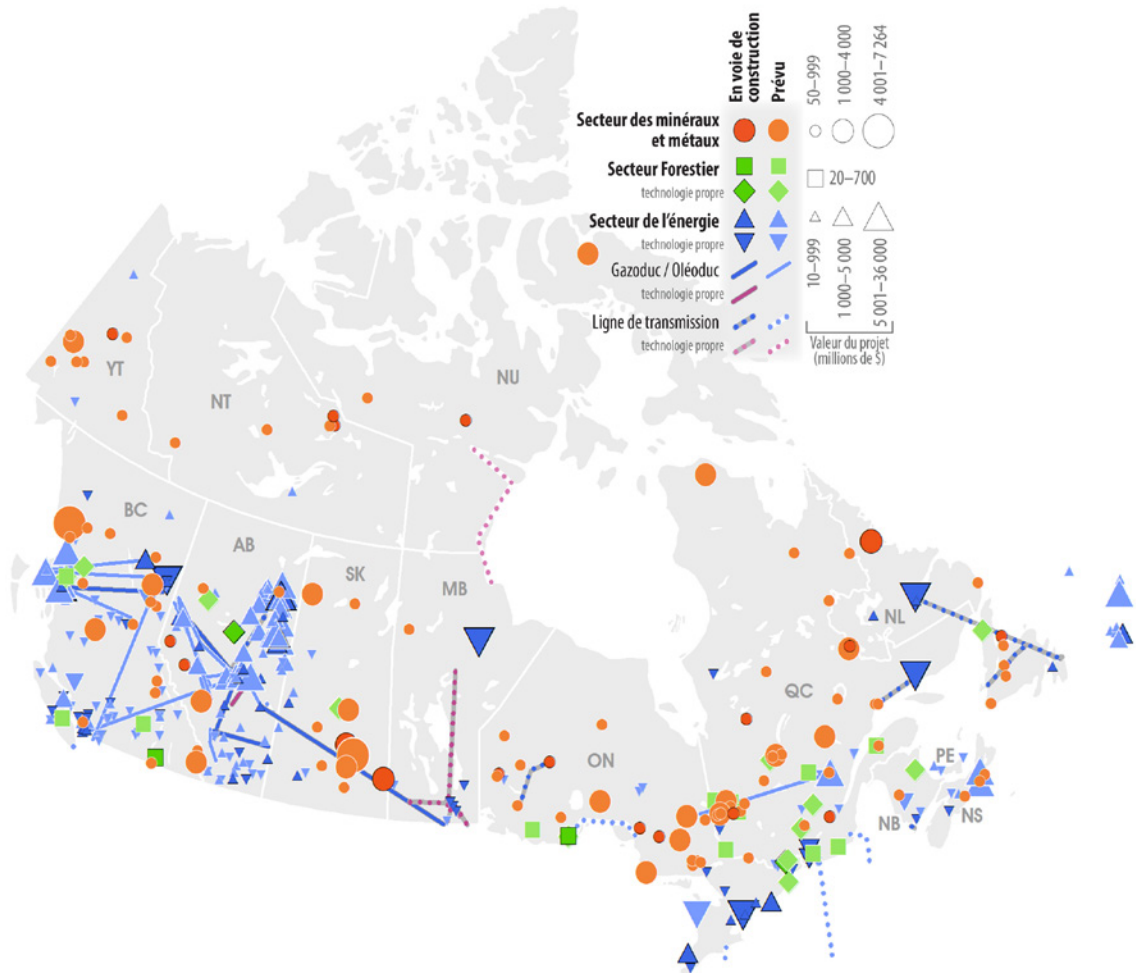
Grands projets

Le Canada dispose d'une des réserves en ressources naturelles les plus importantes et les plus diversifiées du monde, ce qui place le pays dans une position favorable pour répondre à la demande mondiale en énergie, en minéraux, en métaux et en produits forestiers. Les grands projets de ressources naturelles sont une importante source de croissance économique et de création d'emplois dans toutes les régions du Canada. La population canadienne a réussi à faire profiter les économies nationale, provinciales et territoriales de l'avantage que leur procuraient leurs ressources. En 2017, les secteurs de l'énergie, des minéraux et des métaux ainsi que des forêts ont représenté directement et indirectement 17 % du produit intérieur brut nominal du Canada et ont procuré des emplois à plus de 1,82 million de Canadiens et de Canadiennes.

Grands projets importants

PÉTROLE

Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain : projet d'agrandissement de 9,3 milliards de dollars qui vise à doubler le pipeline existant de Trans Mountain et à agrandir le terminal maritime de Westridge à Burnaby (Colombie-Britannique).



POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

GRANDS PROJETS

Sables bitumineux Frontier : construction, exploitation et réhabilitation au coût de 20,6 milliards de dollars d'une mine de sables bitumineux en surface située dans le nord-est de l'Alberta, à environ 110 Km au nord de Fort McMurray

Pipeline Keystone XL : projet de pipeline de 11 milliards de dollars allant de Hardisty (Alberta) à Steele City (Nebraska)

Projet de développement de Bay du Nord : installation hauturière flottante de production de pétrole et de gaz de 6,8 milliards de dollars à Flemish Pass, à environ 450 Km à l'est de St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), dans l'océan Atlantique

Remplacement de la canalisation 3 : remplacement au coût de 5,3 milliards de dollars de l'oléoduc actuel constituant la canalisation 3 par un nouveau pipeline entre le terminal Hardisty d'Enbridge près de Hardisty (Alberta) et la centrale Gretna près de Gretna (Manitoba)

GAZ

Terminal d'exportation de LNG Canada : installation de liquéfaction de gaz naturel et terminal maritime de 40 milliards de dollars pour l'exportation à Kitimat (Colombie-Britannique)

Projet d'agrandissement du réseau NGTL 2017 : ensemble de nouvelles canalisations de 1,29 milliard de dollars en Alberta pour recevoir et livrer du gaz naturel non corrosif dans le cadre du réseau NGTL existant

Énergie Saguenay GNL : installation de liquéfaction de gaz naturel et terminal d'exportation de 7,5 milliards de dollars, situés dans le district de La Baie à Saguenay (Québec)

ÉLECTRICITÉ

Projet du cours inférieur du fleuve Churchill : plus de 12 milliards de dollars pour l'installation de production d'énergie hydroélectrique de 824 mégawatts, un barrage et les lignes de transport d'électricité associées, sur le cours inférieur du fleuve Churchill au Labrador

Projet Énergie propre du site C : plus de 10 milliards de dollars pour une installation de production d'énergie hydroélectrique de 1 100 mégawatts, un barrage et les lignes de transport d'électricité associées sur la rivière de la Paix dans le nord-est de la Colombie-Britannique

Programme de réfection de la centrale nucléaire de Darlington : 13 milliards de dollars pour les réparations des 4 réacteurs CANDU à Clarington (Ontario). Ce programme prolongera la durée de vie des unités jusqu'en 2024

Programme de remise à neuf et de remplacement de composants majeurs de Bruce Power : 13 milliards de dollars pour remplacer des composants majeurs à Kincardine, en Ontario. Ce programme prolongera la vie des unités de 30 ans

* Veuillez noter que certains projets sont toujours en processus d'examen réglementaire.

POUSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

Assurer des investissements pour les emplois et la croissance liés aux ressources

ENJEU

- **Les secteurs des ressources naturelles du Canada sont confrontés à des défis pour obtenir des investissements et assurer la construction de grands projets.** Malgré des décisions réglementaires favorables, la construction de certains projets n'a toujours pas été commencée.
- L'Initiative de partenariats en matière de ressources (IPR) de RNCan fournirait un soutien ciblé aux projets en dehors du processus d'examen réglementaire. Le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX) est un exemple de la façon dont l'IPR aide les principaux projets de ressources à obtenir des décisions d'investissement finales favorables et à lancer la construction.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- **Le secteur des ressources naturelles est un moteur essentiel de la croissance économique du Canada.** En 2018, les ressources naturelles ont représenté directement 17 % du PIB nominal du Canada et 455 projets (d'une valeur combinée en termes de capitaux de 635 milliards de dollars) sont en construction ou planifiés pour la prochaine décennie.
- **La promotion de projets stratégiques suscite un vif intérêt au Canada,** en vue de créer de nouveaux emplois et des occasions de transformation, de soutenir les intérêts fédéraux et d'atteindre des objectifs régionaux ou nationaux importants.

- En dépit de régimes fiscaux robustes et d'actifs liés aux ressources de classe mondiale, **les organisations commerciales et les associations de l'industrie au Canada ont repéré plusieurs obstacles qui freinent les investissements dans les secteurs des ressources naturelles du Canada; ce qui influe sur la compétitivité.** Ces obstacles incluent une augmentation du nombre et de la complexité des changements législatifs interterritoriaux, réglementaires et en matière de mobilisation autochtone et de politiques.
- **Les défis nationaux et la concurrence mondiale contribuent à l'impression qu'il est difficile de parvenir à faire construire d'importants projets axés sur les ressources au Canada.** La complexité des exigences en matière de consultations autochtones, les défis judiciaires, les contraintes que posent les infrastructures et l'incertitude entourant les enjeux interterritoriaux (p. ex. espèces en péril), combinés aux prix plus bas des produits de base, ont contribué à une baisse nette de 14 % du nombre de projets de ressources naturelles anticipés au Canada entre 2015 et 2018.
- **L'annulation en 2017 de deux projets de GNL avancés en Colombie-Britannique, d'une valeur combinée de 60 milliards de dollars, a mené à une coordination des efforts fédéraux et provinciaux pour trouver des investissements futurs.** Dans le cas de LNG Canada, des mesures visant à combler l'écart concurrentiel ont consisté à accorder une remise de droits sur l'acier fabriqué, à investir dans les infrastructures et à apporter des changements à la portée et au taux de déduction pour amortissement accéléré.

[POURSUIVRE](#)

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

GRANDS PROJETS

- **Les Autochtones recherchent de plus en plus d'occasions de participer à toutes les phases du développement des ressources** sur leurs territoires traditionnels, afin de bénéficier des projets sur le plan économique et d'aider à gérer les risques et les répercussions de ces mises en valeur.

OPPORTUNITÉS EN PERSPECTIVE

- **La promotion des grands projets favorise des collaborations et des partenariats innovateurs**, ainsi qu'un engagement véritable, qui soutiennent l'avantage que le Canada tire de ses ressources naturelles.
 - La mise en construction de projets importants et stratégiques fournit au Canada des occasions essentielles d'obtenir des décisions d'investissement finales favorables. Ces projets aident les secteurs des ressources du Canada à atteindre des objectifs importants, notamment accroître la capacité des canalisations, tirer parti des approches régionales avec les provinces et les territoires, maintenir avec les Autochtones une participation et des partenariats robustes et aider les secteurs à faire la transition vers l'économie propre de l'avenir.
 - Les grands projets aident le Canada à saisir des occasions importantes du point de vue économique et significatives sur le plan régional. Ces projets favorisent souvent les intérêts fédéraux (p. ex. interconnexions stratégiques) et soutiennent les intérêts nationaux (p. ex. partenariats mondiaux) ainsi que la transformation des secteurs (p. ex. petits réacteurs modulaires).
 - Les projets stratégiques aident le Canada à accroître sa capacité en termes de canalisations (p. ex. TMX), représentent

un important investissement de la part du secteur privé (p. ex. LNG Canada), aident à éliminer les goulots d'étranglement, augmentent les revenus tirés du gaz (p. ex. agrandissement du réseau de Nova Gas Transmission) et contribueront à maintenir la croissance régionale (p. ex. projet Bay du Nord d'Equinor).

- La réalisation de grands projets stratégiques permet au Canada de répondre au désir d'obtenir une plus grande participation et des partenariats plus robustes avec les Autochtones; ce qui apporte plus de certitude aux investisseurs et diminue le risque de litiges après approbation ainsi que des risques pour la Couronne liés aux situations où les litiges se concrétisent.
- L'exécution de projets stratégiques aide à assurer un environnement réglementaire souhaitable pour les investisseurs, en assurant une mise en œuvre ciblée et améliorée du nouveau régime d'évaluation des impacts et des processus de permission efficaces après décision.
- Les grands projets offrent des occasions essentielles de mobiliser l'expertise de l'industrie et des détenteurs d'intérêts, en mobilisant tôt et de façon ciblée les principaux leaders au sein d'une approche pangouvernementale, afin d'identifier les défis qui représentent un obstacle à l'investissement, de discuter des pratiques exemplaires et de valider les principes pour établir la priorité des projets stratégiques.

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

GRANDS PROJETS

NOTRE RÔLE

- Ressources naturelles Canada inclura de nouveaux acteurs fédéraux aux discussions, afin de fournir des solutions pour les projets stratégiques (p. ex. main-d'œuvre/formation, infrastructures, conditions d'hébergement), ainsi que de progresser et de trouver des solutions pour les projets stratégiques, notamment en adaptant d'une manière agile les programmes et les services permettant de répondre aux besoins spécifiques des projets.
- Étant donné que les 10 principaux projets de ressources du Canada représentent des investissements de plus de 116 milliards de dollars, les activités fédérales pour mener à bien ces projets sont essentielles afin d'assurer une croissance économique et la création d'emplois.
- Il est essentiel de mener des projets de ressources majeurs et stratégiques pour positionner le Canada en tant que premier choix des investisseurs nationaux et étrangers.
- L'Initiative de partenariats en matière de ressources de RNCan permettra de mener des projets de ressources stratégiques, de renforcer la participation et les partenariats autochtones, d'assurer un environnement réglementaire souhaitable pour les investisseurs, de tirer parti de l'expertise de l'industrie et des détenteurs d'intérêts, d'amener à la table des partenaires fédéraux clés, afin de fournir des solutions qui permettront d'obtenir des investissements favorables à l'emploi et à la croissance.

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

GRANDS PROJETS

CINQ PRINCIPALES PRIORITÉS EN MATIÈRE DE GRANDS PROJETS – INITIATIVE DE PARTENARIATS EN MATIÈRE DE RESSOURCES (IPR)

- 1** OBTENIR DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT FINALES
- 2** MENER À BIEN DES PROJETS STRATÉGIQUES
- 3** RENFORCER LA PARTICIPATION ET LES PARTENARIATS AUTOCHTONES
- 4** FOURNIR AUX INVESTISSEURS UN ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE SÉDUISANT
- 5** MOBILISER L'EXPERTISE DE L'INDUSTRIE ET DES DÉTENTEURS D'INTÉRÊTS

Énergie

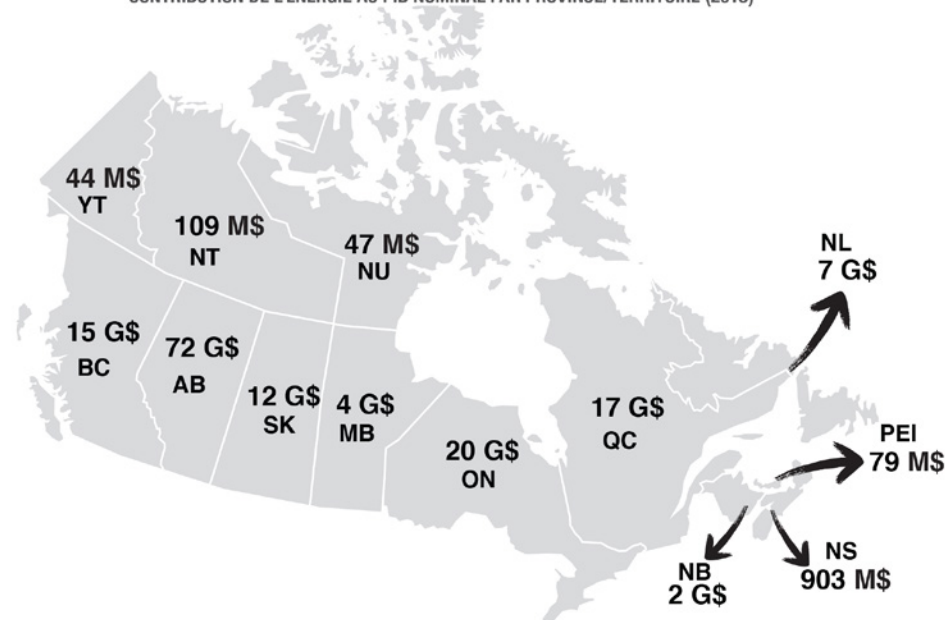
Le Canada possède de vastes actifs énergétiques diversifiés qui fournissent l'un des systèmes énergétiques les plus sécuritaires et abordables au monde. Le secteur de l'énergie emploie plus de 800 000 personnes dans l'ensemble du Canada, contribue à 11 % de l'économie et représente 23 % de toutes les exportations. L'énergie génère près de 16 milliards de dollars de revenus gouvernementaux et compte pour 30 % des dépenses en capital dans l'ensemble du pays. La production et la consommation d'énergie totalisent en outre 81 % des émissions de GES du Canada.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- **Le Canada possède un important potentiel d'énergies renouvelables grâce à sa vaste masse terrestre et à sa géographie :**
 - Le secteur de l'électricité du Canada soutient favorablement la comparaison avec celui d'autres pays. Parmi les nations de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), nous enregistrons le deuxième plus bas coût de l'électricité résidentielle et le septième plus bas coût industriel. Notre

La production d'énergie est importante pour la Fédération

CONTRIBUTION DE L'ÉNERGIE AU PIB NOMINAL PAR PROVINCE/TERRITOIRE (2018)



Intégration nord-américaine

95 % DES EXPORTATIONS ÉNERGÉTIQUES VERS LES ÉTATS-UNIS

PLUS DE **100** INTERCONNEXIONS

34 LIGNES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ MAJEURES

PLUS DE **70** RACCORDEMENTS DE CANALISATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Classement mondial

2^e sur le plan de la production d'hydroélectricité

2^e sur le plan de l'uranium

4^e sur le plan de la production pétrolière et gazière

4^e sur le plan de l'innovation en matière de technologies propres

6^e sur le plan de l'énergie nucléaire, pays de catégorie 1

7^e sur le plan de la production d'énergie renouvelable

8^e sur le plan des biocombustibles liquides

9^e sur le plan de la capacité d'énergie éolienne

POUR SUIVRE

approvisionnement en électricité est déjà sans émission à hauteur de 82 % et les émissions du secteur ont diminué de 43 % entre 2001 et 2016.

- Le Canada est en outre le deuxième plus grand producteur d'hydroélectricité du monde, possédant des actifs hydroélectriques représentant 60 % de notre production d'électricité.
- La capacité photovoltaïque solaire a augmenté de près de 240 % entre 2013 et 2017 pour atteindre 2 900 MW. D'ici 2020, l'énergie solaire devrait atteindre 1 % de la génération totale d'électricité du pays.
- La capacité installée de l'énergie éolienne du Canada a augmenté de près de 600 % au cours de la dernière décennie. Nous nous classons au neuvième rang mondial pour notre capacité installée terrestre totale et les occasions sont nombreuses d'exploiter davantage l'énergie éolienne.
- Les secteurs des forêts et de l'agriculture du Canada fournissent une énorme base de ressources de biomasse. Le Canada compte plus de 70 centrales bioénergétiques représentant plus de 2 400 MW de capacité installée provenant de déchets de bois, de déchets solides organiques municipaux et d'autres sources.

- **Le Canada est un grand exportateur de gaz naturel; il se classe au quatrième rang mondial pour l'exportation et au cinquième pour la production.** Les ressources de gaz commercialisables peuvent maintenir pendant 300 ans les niveaux de production actuels. La base de ressources de gaz naturel du pays a substantiellement augmenté et les leaders mondiaux de l'industrie cherchent maintenant à exporter le gaz naturel liquéfié (GNL) du Canada sur les marchés extérieurs.
- **Le Canada possède les troisièmes réserves de pétrole en importance au monde, pour un total évalué à 167,7 milliards de barils : 163,4 milliards de barils dans les sables bitumineux de l'Alberta et 4,3 milliards de barils dans les formations de pétrole classique, extracôtier et de réservoirs étanches.** Cette réserve de sables bitumineux compte trois grands dépôts et de nombreux projets. L'exploitation des sables bitumineux est liée à un réseau de plus de 3 400 fournisseurs à l'échelle du pays. Contrairement aux ressources pétrolières terrestres dans les provinces, le gouvernement fédéral est responsable de la majorité des ressources extracôtières du Canada. Le gouvernement fédéral a signé des ententes avec Terre-Neuve-et-Labrador et avec la Nouvelle-Écosse pour gérer conjointement les ressources extracôtières de ces provinces. Le pétrole des zones extracôtières revêt une importance particulière pour Terre-Neuve-et-Labrador, cette industrie représentant 25 % du PIB provincial.

POURSUIVRE

- **Étant l'un des chefs de file du secteur nucléaire, le Canada profite d'une chaîne d'approvisionnement comprenant toute la gamme des ressources nucléaires.** La technologie de production nucléaire du Canada, CANDU, est utilisée depuis les années 1960. Il existe 31 réacteurs CANDU dans le monde : 19 au Canada et 12 en Amérique du Sud, en Europe et en Asie. Parmi ceux-ci, mentionnons la centrale de Bruce en Ontario, qui est la plus grande centrale nucléaire au monde. Parallèlement, c'est en Saskatchewan que se trouvent les plus importants dépôts d'uranium à haute teneur du monde. Deuxième producteur mondial d'uranium, le Canada exporte plus de 85 % de sa production. De nombreux dépôts d'uranium de classe mondiale non développés sont actuellement en phase d'évaluation et présentent un fort potentiel géologique pour des découvertes supplémentaires. Les petits réacteurs modulaires constituent en outre une nouvelle technologie prometteuse, qui pourrait représenter une source d'énergie sans émissions permettant au Canada de respecter ses engagements en matière de climat, tout en créant des emplois et en stimulant la croissance économique.
- **D'importantes mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique sont en cours.** L'efficacité énergétique s'est notamment améliorée de 31 % entre 1990 et 2016, permettant ainsi à la population canadienne de réaliser des économies de milliards de dollars. L'Agence internationale de l'énergie indique que la gestion de la demande croissante en énergie par le biais de mesures ciblées pourrait permettre de réduire la demande énergétique du Canada de plus d'un tiers.
- **L'innovation canadienne dans les technologies d'énergie propre donne des résultats dans de multiples secteurs.** Par exemple, depuis 2012, la mise au point de nouvelles technologies a donné lieu à d'importantes réductions des émissions des sables bitumineux, soulignant ainsi des façons de faire viables permettant de réduire ces émissions à des niveaux inférieurs aux moyennes mondiales. Le Canada se situe aux premières loges de l'industrie des réseaux électriques intelligents, en comptant un groupe croissant d'entreprises reconnues à l'échelle mondiale. Les innovateurs canadiens travaillent à mettre au point des solutions rendant les maisons, les édifices, les transports et l'industrie plus efficaces, notamment des technologies avancées de recharge de véhicules électriques et des bâtiments à consommation énergétique nette zéro. Le Canada est un chef de file mondial en technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone, comptant 4 des 22 projets à grande échelle du monde en exploitation ou en cours d'élaboration. En 2017, les exportations canadiennes en technologies propres ont atteint 9 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 11,1 % par rapport à 2016. Le Canada est maintenant au premier rang au sein du G20 et au quatrième à l'échelle mondiale quant au potentiel des jeunes entreprises technologiques au cours de la prochaine décennie.
- **Le marché énergétique intégré nord-américain.** Le commerce de l'énergie entre les États-Unis et le Canada est évalué à plus de 100 milliards de dollars. Le Canada répond à 24 % de la demande des États-Unis en uranium, à 21 % de leur demande en pétrole, à 9 % de leur demande en gaz naturel et à 2 % de leur demande en électricité. Environ 34 lignes de transport d'électricité et 75 pipelines

POURSUIVRE

traversent la frontière entre le Canada et les États-Unis, et le réseau de production et de transport d'électricité nord-américain relie les États-Unis, le Canada et le Mexique, garantissant ainsi un approvisionnement fiable à travers le continent. Ce niveau d'intégration énergétique a bien servi les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, leur fournissant de l'énergie abordable, produisant des niveaux impressionnants d'échange, réduisant les coûts, stimulant l'investissement privé et encourageant l'innovation. Le gouvernement fédéral travaille de concert avec les provinces et les territoires pour faire avancer l'intégration et la coopération sur l'énergie en Amérique du Nord.

- **Relations mondiales.** En plus d'Amérique du Nord, le Canada continue à renforcer ses relations dans le domaine de l'énergie avec des partenaires internationaux sur une base bilatérale et multilatérale. Par un engagement gouvernemental et commercial soutenu sur des marchés importants, notamment le Japon, l'Inde, la Chine, les Émirats arabes unis et l'Union européenne, le Canada cherche à faciliter des échanges commerciaux et des investissements accrus en matière de produits, de services et de technologies énergétiques. Le Canada travaille également au sein de plusieurs forums multilatéraux, notamment le G7, le G20, l'Agence internationale de l'énergie, le Groupe ministériel sur l'énergie propre / Mission Innovation et les Nations Unies, afin de formuler une orientation stratégique mondiale en matière d'énergie.

OPPORTUNITÉS EN PERSPECTIVE

- Les enjeux principaux pour le gouvernement sont de réduire considérablement les émissions de GES, de permettre aux industries canadiennes d'améliorer leur productivité et d'être un fournisseur mondial de choix pour les produits, les services et les technologies d'énergie propre. Pour respecter ces priorités, nous pourrions nous pencher sur les cinq domaines d'intervention suivants :

1. **Électricité propre :** Le secteur de l'électricité joue un rôle central au Canada, en tant que service essentiel à la population canadienne et en tant qu'intrant concurrentiel pour l'industrie. Ce secteur modernise actuellement ses réseaux tout en maintenant son approvisionnement. Alors que les investissements requis sont évalués à 350 milliards de dollars d'ici 2030 et à 1,7 billion de dollars d'ici 2050, une occasion unique existe de façonner et d'orienter ces investissements pour qu'ils soutiennent les priorités du Canada. Les décisions stratégiques et réglementaires prises aujourd'hui auront une incidence importante sur la croissance de l'offre d'énergie propre, l'électrification de secteurs clés de l'économie, l'amélioration de l'intégration des réseaux, la modernisation et l'accroissement de la résilience d'un réseau vieillissant et les occasions d'abandon du diesel. Avec l'électrification de certains secteurs (comme les transports, le pétrole et le gaz, et l'exploitation minière), la possibilité s'offre à nous de miser sur les forces traditionnelles du Canada en matière d'exploitation minière, de matériaux, de technologies de l'information et de télécommunications et sur sa position de fabricant majeur d'automobiles et de pièces d'automobiles.

[POURSUIVRE](#)

Les petits réacteurs modulaires représentent également une occasion clé de répondre à la demande croissante en électricité plus propre. Le Canada a établi un plan d'action pour tirer profit de cette technologie qui connaît une émergence rapide et dont la valeur est estimée à 150 milliards de dollars à l'échelle mondiale. La collaboration des provinces et des territoires améliore l'efficacité des politiques, en particulier pour assurer une abordabilité et une fiabilité aux consommateurs.

2. **Consommation d'énergie plus intelligente** : La productivité du Canada en matière de production d'énergie est faible, si on la compare à celle de ses concurrents de l'OCDE, situation qui coûte plus cher aux consommateurs, aux entreprises et à l'industrie et qui entraîne inutilement des émissions de GES. Parallèlement, l'intensité du carbone des sources d'énergie mondiales augmente. Une adoption significative de mesures d'efficacité énergétique dans l'ensemble de l'économie canadienne peut aider à réduire les émissions dans les secteurs clés; cette approche peut également contribuer au développement économique et à la création d'emplois. La demande énergétique des installations industrielles canadiennes représente jusqu'à 45 % des coûts de production. Les entreprises peuvent réduire considérablement leur consommation d'énergie grâce à la mise en œuvre de mesures d'efficacité. Bien que des progrès aient été réalisés au cours des 10 dernières années, les secteurs clés doivent faire rapidement l'objet d'une mise à niveau.
3. **Pétrole et gaz** : Au cours des 20 à 25 prochaines années, le gaz naturel et le pétrole continueront de représenter une partie importante de l'approvisionnement énergétique mondial. Le rôle du Canada pour répondre à la demande mondiale fait l'objet d'un débat polarisé au sein de la population canadienne. Le pétrole et le gaz sont au cœur de l'économie du Canada et se heurtent à des défis pour accéder aux marchés et attirer les investissements. La solution pour le Canada réside dans une planification à long terme, de sorte que le secteur de l'énergie stimule une économie concurrentielle et prospère et se présente comme producteur le plus propre au monde. Le Canada peut aussi continuer à mettre de l'avant un régime de sécurité robuste du pétrole et du gaz, appuyé par la recherche et des investissements permanents.
4. **L'innovation dans les énergies propres** : La vitesse et l'intensité de la transformation du paysage énergétique mondial sont vertigineuses. Le leadership continu du gouvernement en matière d'innovation énergétique contribuera à renforcer et à mobiliser les écosystèmes d'innovation énergétique du Canada, pour mettre au point de nouvelles technologies et solutions d'énergie propre qui accéléreront le changement de cap vers du pétrole et du gaz plus propres, une énergie propre et une consommation d'énergie plus intelligente. Alors que les pays établissent de nouvelles cibles ambitieuses et consentent d'importants investissements dans l'économie à faibles émissions de carbone, c'est le moment où jamais pour le Canada de tirer profit de ses forces et de saisir les occasions

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ÉNERGIE

dans des chaînes de valeur mondiales nouvelles et déjà en place (p. ex. batteries, minerais essentiels, carburants propres et petits réacteurs modulaires). L'utilisation accrue des technologies et des approches numériques (p. ex. intelligence artificielle, mégadonnées, 5G et l'Internet des objets), de concert avec l'économie en rapide croissance des actifs incorporels (p. ex. données, logiciels et propriété intellectuelle), présente aussi de grandes possibilités dans le secteur de l'énergie au Canada favorisant l'innovation et la productivité à court et à long terme.

5. **Les marchés énergétiques :** La demande énergétique mondiale devrait croître de 24 % d'ici 2040, principalement en Asie. Jouissant de vastes actifs énergétiques, de sa proximité géographique et d'un accès en libre-échange à plus de deux tiers de l'économie mondiale, le Canada est bien placé pour contribuer à répondre à cette demande. La gestion de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone est une course internationale. Les grandes puissances économiques mondiales, comme la Chine, le Japon, le Royaume-Uni et la France, investissent des milliards de dollars pour développer de nouvelles technologies, des services et des connaissances qui fourniront au monde entier une énergie plus propre et plus efficace. Cela représente une excellente occasion pour le Canada de profiter d'avantages économiques, alors que les marchés mondiaux pour les solutions à faibles émissions de carbone devraient atteindre 26 billions de dollars d'ici 2030. Accéder à de nouveaux marchés, à la fois pour des biens

canadiens existants et pour des technologies et produits d'énergie propre, est essentiel pour profiter de ces occasions internationales. Le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale, y compris celui du Canada, est de plus en plus confronté à des menaces de cyberattaques. Au Canada et dans toute l'Amérique du Nord, les systèmes énergétiques sont de plus en plus connectés et numérisés; il faut donc protéger et améliorer les systèmes de sécurité de l'infrastructure énergétique dans les secteurs des pipelines, de l'énergie nucléaire, des ressources extracôtières et de l'électricité.

NOTRE RÔLE

- **En travaillant avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les intervenants, les peuples autochtones et les partenaires internationaux, RNCan dispose d'un éventail de leviers** pour vous aider à maximiser les possibilités et à stimuler la nouvelle économie des ressources du Canada.

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ÉNERGIE

CINQ PRINCIPALES PRIORITÉS ÉNERGÉTIQUES AU CANADA : CHEF DE FILE MONDIAL DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1** FAIRE CROÎTRE L'ÉNERGIE PROPRE
- 2** FAVORISER UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE PLUS INTELLIGENTE
- 3** TRANSFORMER LE SECTEUR PÉTROLIER DU CANADA
- 4** ACCÉLÉRER LES MISSIONS RELATIVES AUX ÉNERGIES PROPRES
- 5** DIVERSIFIER ET ÉTENDRE LES MARCHÉS

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

Mines

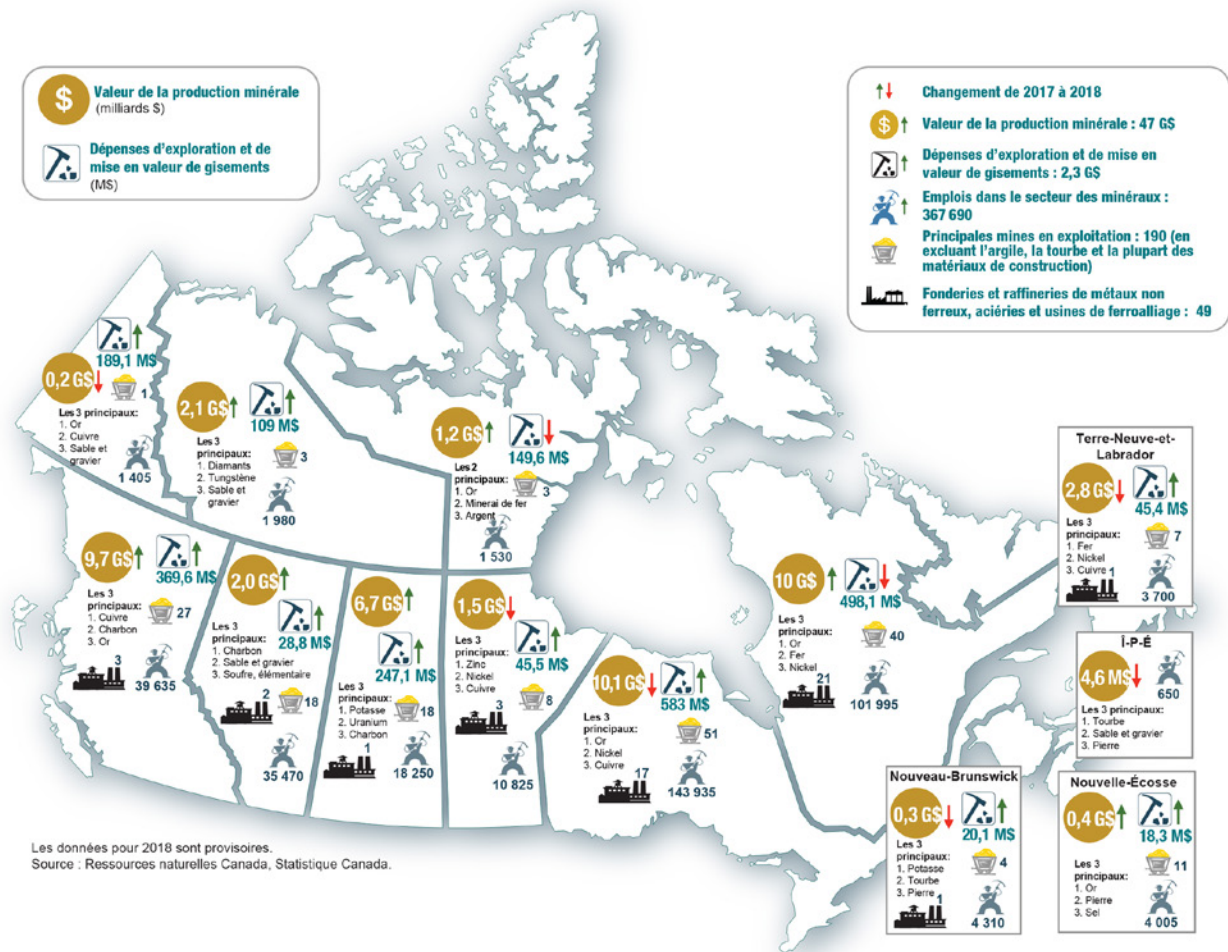
Le secteur des minéraux est une importante source de richesse et d'emploi pour la population canadienne; il représente 626 000 emplois directs et indirects à l'échelle du pays et 19 % de toutes les exportations intérieures de marchandises. Le Canada est une nation d'extraction minière hautement respectée, qui possède des minéraux métaux critiques précieux, l'excellence en matière de sciences de la Terre et d'innovation, ainsi que réputation de développement durable nécessaire pour un avenir sobre en carbone et intelligent face au climat.

Forger l'avenir

Approvisionner le monde en marchandises, en produits, en services et en innovations pour assurer un avenir intelligent face au climat et sobre en carbone qui valorise les personnes et l'environnement, grâce à des chaînes d'approvisionnement sécuritaires, sûres et respectueuses de l'environnement.

ENJEU

- Les attentes des sociétés et les préférences des investisseurs dépassent les résultats financiers au profit de la performance environnementale et de pratiques éthiques



POUR SUIVRE

pour toutes les activités industrielles, y compris les ressources naturelles. Étant donné ces tendances mondiales, un secteur renouvelé des ressources naturelles peut transformer le secteur canadien des minéraux et des métaux en un leader innovateur et respectueux de l'environnement en matière de chaînes de valeur internationales, depuis la découverte et l'extraction des minéraux jusqu'à la conception et la fabrication de technologies d'énergie propre et renouvelable, afin d'accélérer la transition du système énergétique du Canada et de soutenir la concurrence au sein de la nouvelle économie mondiale. Le Canada a l'occasion de s'imposer en tant que chef de file et d'assurer un approvisionnement stable, une sécurité internationale et une prospérité à long terme.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- **Le secteur des minéraux et des métaux contribue considérablement à l'économie canadienne et est appelé à bénéficier de la hausse de la demande en technologies des énergies propres et renouvelables.**
 - En 2018, le secteur des minéraux et des métaux a contribué, à hauteur de 72 milliards de dollars, au produit intérieur brut (PIB) du Canada et représenté 19 % de toutes les exportations du Canada, employant directement 409 000 travailleurs (et environ 217 000 indirectement), dont 16 500 Autochtones.
 - D'ici le milieu de la prochaine décennie, l'adoption croissante de l'énergie renouvelable (p. ex. solaire, éolienne) et des véhicules électriques devrait avoir un grand impact sur la demande en minéraux et en métaux produits au Canada.
- **Les producteurs de minéraux et de métaux au Canada sont confrontés à un certain nombre de défis résultant d'une concurrence mondiale accrue.**
 - **Besoin de découvrir de nouveaux gisements de minéraux :** les réserves canadiennes de certains métaux tendent à diminuer et le pays a connu une baisse des volumes de production des principaux produits de base. Au fil du temps, le coût des découvertes de minéraux a augmenté alors que les taux de découvertes ont diminué. Les nouveaux gisements sont découverts à de plus grandes profondeurs sur des terrains souvent complexes, et les découvertes de grande qualité sont difficiles à détecter avec les modèles actuels.
 - **Besoin d'améliorer l'innovation et les pratiques durables d'extraction et de transformation :** à l'heure actuelle, l'écosystème de l'innovation minière au Canada n'est pas coordonné et ne collabore pas. Cela engendre des priorités contraires, une duplication des efforts de R et D et l'isolement de grappes d'innovation; autant de facteurs qui limitent la capacité de l'industrie à baisser les coûts, à adopter de nouvelles technologies ou à améliorer le rendement environnemental.
- **Les principales nations minières mettent en place des stratégies de marque sophistiquées pour préparer leurs industries à réussir au sein d'un marché mondial des capitaux de plus en plus compétitif.** L'Australie et la Finlande, par exemple, ont développé une marque intégrée qui englobe le négoce, les investissements, la conduite responsable en affaires ainsi que leur

POURSUIVRE

secteur innovateur d'approvisionnement et de services. Ces nations soulignent clairement le lien entre leurs forces et leurs objectifs de promotion du commerce et de l'investissement, intègrent des messages clés dans des outils de communication ciblés et percutants, dissipent les mythes et les idées fausses qui gênent les décideurs et gèrent leur stratégie de marque.

OPPORTUNITÉS EN PERSPECTIVE

- Afin de relever les défis existants et de saisir de nouvelles occasions, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent pour mettre en place des mesures concrètes dans le cadre du **Plan canadien pour les minéraux et les métaux (PCMM), afin d'asseoir la position concurrentielle du Canada en tant que nation minière par excellence**. Le PCMM considère que six actions (orientations stratégiques) sont fondamentales pour assurer une industrie des minéraux et des métaux florissante et moderne et pour contribuer à un secteur des ressources renouvelé pour le 21^e siècle : le développement économique et la compétitivité; la promotion de la participation des peuples autochtones; l'environnement; les sciences; les technologies et l'innovation; les communautés; le leadership mondial.
 - **La nouvelle génération de géosciences** peut révéler des informations supplémentaires sur des gisements connus et appuyer la découverte et la mise en valeur des mines de demain. Elle peut attirer les investissements du secteur privé essentiels pour exploiter le vaste potentiel minier du Nord canadien (qui renferme, entre autres, de l'or, des diamants, des métaux communs, du minerai de fer, du cobalt et des métaux de terres rares), difficile d'accès et coûteux à explorer. Elle peut également permettre aux décideurs de
- prendre des décisions éclairées en matière d'évaluation d'impact et de planification de l'utilisation du sol, afin de s'adapter aux changements climatiques et d'atténuer les catastrophes naturelles, en particulier dans le Nord canadien.
 - En tirant parti de son rôle de leadership en tant que facilitateur, partenaire de financement et organisme de R et D, le gouvernement du Canada peut favoriser un **écosystème de l'innovation minière de classe mondiale**, équipé pour relever les défis les plus pressants de l'industrie minière tout en créant des occasions d'exportation de technologies. Le Canada peut devenir la destination par excellence pour entreprendre des initiatives de R et D reliées à l'exploitation minière.
 - **Le Canada peut créer des chaînes de valeur résilientes – de l'exploration jusqu'au produit ou au service final, qui relient les minéraux et les métaux canadiens aux producteurs mondiaux en aval**. De nombreux pays et régions, notamment les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et la Corée, ont jugé que certains minéraux et métaux étaient « critiques » du fait de leur exposition aux risques géopolitiques, de la rareté de leur approvisionnement et des investissements inadéquats dans leur production future.
 - L'extraction des minéraux critiques peut transformer le Canada en un marché clé pour nos alliés et nos partenaires. Parallèlement, relier l'extraction des minéraux critiques, y compris les métaux de batterie, au développement d'une industrie nationale robuste de technologies propres et renouvelables accélérerait la transition du système énergétique du Canada et assurerait au pays une plus grande part

[POURSUIVRE](#)

de marché dans les nouvelles chaînes de valeur mondiales pour un avenir plus propre. Par exemple :

- Les fabricants de batteries dans le monde recherchent des sources fiables de cobalt dans des territoires politiquement stables comme le Canada. Nos métaux traditionnels devraient en bénéficier aussi, car le cuivre est essentiel pour les moteurs électriques et les infrastructures de chargement. Les batteries pour véhicules électriques ont besoin de nickel de grande qualité, ce dont nous sommes une source prédominante.
- Les fabricants d'automobiles s'intéressent à l'intégration verticale pour contrôler de bout en bout leurs chaînes de valeur, en raison des inquiétudes relatives à la concentration de la production de minéraux critiques pour batteries en Asie et plus particulièrement en Chine. Les gouvernements prennent des mesures pour sécuriser les chaînes de valeurs des minéraux critiques pour les batteries et investissent des milliards dans la fabrication de batteries (Union européenne : 5 milliards d'euros; États-Unis : plus de 300 millions de dollars; Australie : plus de 135 millions de dollars australiens), afin d'attirer des investissements directs étrangers et de saisir les occasions d'exportation émergentes.
- Les alliés du Canada s'inquiètent de leur dépendance envers des économies non marchandes pour s'approvisionner en minéraux et en métaux essentiels nécessaires à leurs activités industrielles de fabrication et de défense. Le Canada est un producteur de premier plan de minéraux critiques, notamment des métaux recherchés comme le lithium, le cobalt, le graphite et le nickel, et a le potentiel de devenir une source importante d'autres minéraux critiques, notamment les métaux des terres rares, dont la Chine

contrôle plus de 80 % de la production mondiale. Le Canada et les États-Unis élaborent un plan d'action conjoint de coopération quant aux minéraux critiques, afin de soutenir des chaînes d'approvisionnement sûres et fiables; le Canada et l'Union européenne jouissent en outre d'une solide relation relativement aux matières premières nécessaires pour alimenter les activités industrielles de haute technologie et de défense de l'Europe.

- L'approvisionnement à long terme en minéraux stratégiques nécessitera également une exploration et un développement de l'exploitation minière axée sur de nouvelles frontières comprenant des régions éloignées et des activités économiques émergentes, comme l'exploitation minière profonde et ultraprofonde et les ressources arctiques, hauturières et spatiales.
- Les gisements d'uranium à haute teneur du Canada et son secteur d'énergie nucléaire complet sont bien placés pour capturer une part du marché mondial émergent des petits réacteurs modulaires. Le Canada pourrait jouer un rôle dans les nouvelles chaînes d'approvisionnement de combustibles nucléaires pour les petits réacteurs modulaires et profiter de l'empreinte minière mondiale du Canada pour saisir des occasions d'exportations internationales de petits réacteurs modulaires dans le cadre d'activités minières canadiennes à l'étranger.

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

MINES

NOTRE RÔLE

- RNCAN, en collaboration avec ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux, dirige le premier plan d'action du PCMM, notamment la création de groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux relevant de chacune des orientations stratégiques afin de développer les initiatives pancanadiennes. Celles-ci comprennent une stratégie géoscientifique, des ateliers visant l'augmentation de l'approvisionnement local et auprès des peuples autochtones, l'amélioration de l'initiative sur la restauration et la réhabilitation, des programmes pour soutenir un écosystème novateur efficace, une campagne d'information pour mettre en valeur les qualités de l'industrie minière et l'élaboration d'une marque canadienne du secteur minier.
- Chef fédéral en matière de sciences de la Terre, RNCAN collabore avec les intervenants pour promouvoir les connaissances et les données du Canada dans ce domaine. Cela comprend de les rendre plus accessibles, conviviales et compatibles avec la technologie moderne (p. ex. analyse des mégadonnées, IA). D'autres investissements en sciences de la Terre permettraient en outre de créer des possibilités pour les habitants du Nord et les Autochtones.
- RNCAN pourrait mener des initiatives ciblées afin d'accroître l'efficacité de grappes d'innovation existantes dans l'ensemble du Canada. Ces initiatives généreraient également des possibilités d'exportation au pays et à l'étranger pour les développeurs de technologies du Canada et faire de ce dernier un leader de l'innovation en exploitation minière.
- RNCAN mène le développement et la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint sur les minéraux critiques avec les États-Unis et

une stratégie sur les métaux entrant dans la fabrication des batteries (dans le cadre du PCMM), afin d'assurer le leadership du Canada en ce qui concerne la création de chaînes de valeur intégrées pour la nouvelle économie mondiale.

- La mise à profit des avantages que procure la réputation du Canada en matière d'exploitation minière exige une marque pouvant être communiquée d'une voix unique. RNCAN jouera un rôle de premier plan pour promouvoir une marque de ressources naturelles incluant la gestion de la marque d'exploitation minière du Canada avec le gouvernement, des associations industrielles, la société civile, les Autochtones et l'industrie.

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

CINQ PRINCIPALES PROPRIÉTÉS MINIÈRES – FORGER L'AVENIR

- 1** CHAÎNES DE VALEUR INTÉGRÉES POUR LES RESSOURCES DE L'AVENIR
- 2** PLAN CANADIEN POUR LES MINÉRAUX ET LES MÉTAUX (PCMM) – PLAN D'ACTION
- 3** IMAGE DE MARQUE DE L'INDUSTRIE MINIÈRE DU CANADA
- 4** NOUVELLE GÉNÉRATION DE GÉOSCIENCES
- 5** ÉCOSYSTÈME DE L'INNOVATION DANS LE SECTEUR MINIER AU CANADA

Forêts

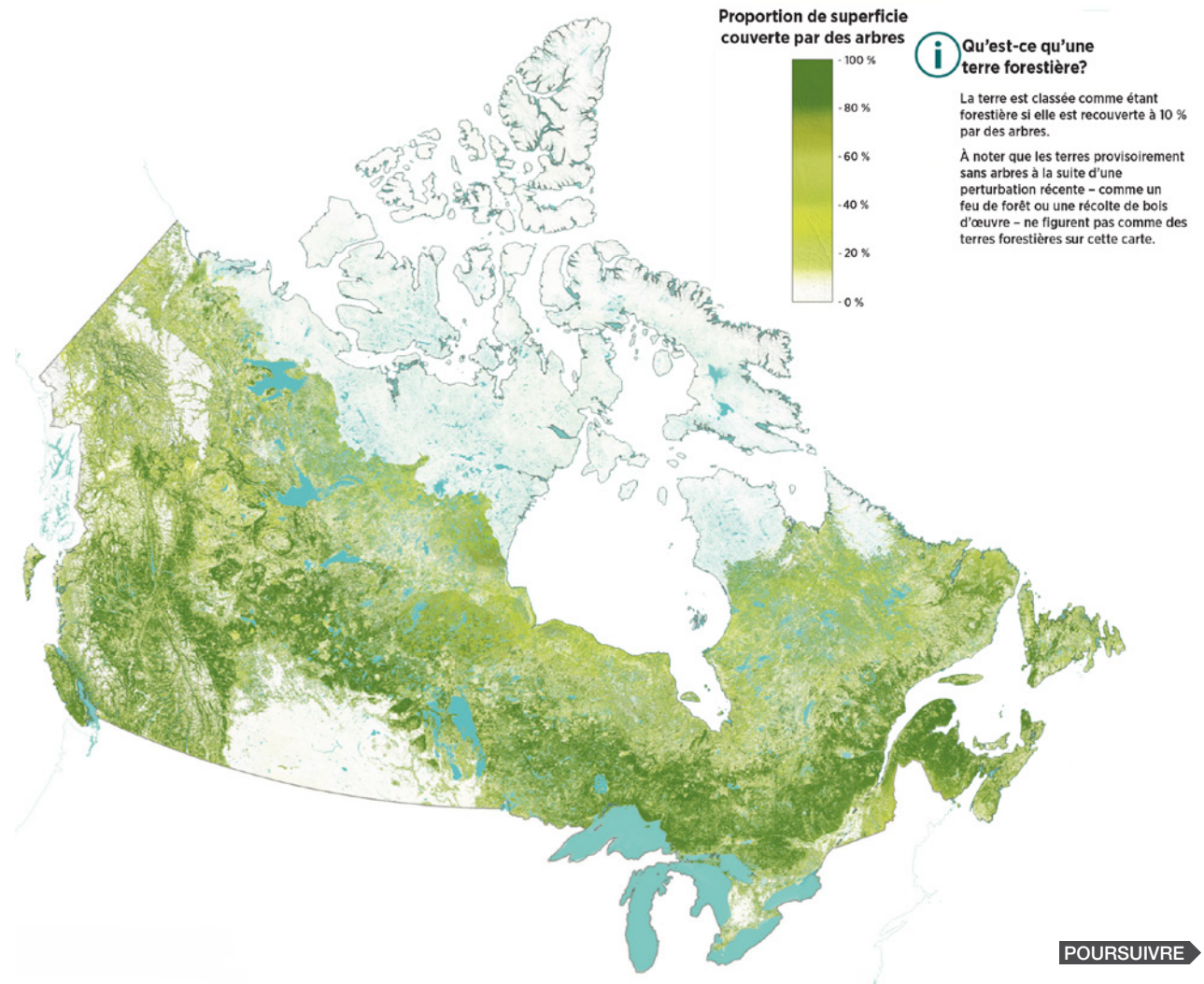
Le secteur des forêts est un pilier de l'économie canadienne, représentant 7 % de toutes les exportations, injectant environ 25,8 milliards de dollars dans l'économie et employant plus de 211 000 personnes dans l'ensemble du pays. Les produits forestiers du Canada montrent la voie de la bioéconomie naissante : des plastiques biodégradables aux édifices à faible empreinte carbone.

Les produits forestiers canadiens sont le fer de lance de la bioéconomie naissante : depuis les plastiques biodégradables jusqu'aux bâtiments à faible empreinte carbone.

Un secteur forestier concurrentiel et résilient.

Développer des communautés forestières fortes avec un secteur forestier résilient

Le secteur des forêts est à la croisée des chemins. Bien qu'il devienne un leader de la bioéconomie mondiale, ses industries traditionnelles – bois d'œuvre, pâtes et papiers – sont confrontées à de vastes fermetures et compressions occasionnées par



ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FORÊTS

les répercussions de profonds enjeux économiques et écologiques. Les travailleurs, les collectivités et les industries du secteur forestier doivent s'équiper pour saisir les occasions de croissance de la bioéconomie mondiale.

CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPALES TENDANCES DU SECTEUR

- **Comptant 9 % des forêts et représentant près de 9 % du commerce des produits forestiers du monde, le Canada est un chef de file mondial.** Au cours des deux dernières décennies, ce secteur a su tirer profit de ses forces pour passer d'une vision presque exclusivement axée sur les produits à des installations de pointe fournissant également des bioproduits à valeur ajoutée plus élevée et de l'énergie propre. Le secteur forestier est en outre devenu un fournisseur de services, comme solution de remplacement aux systèmes au diesel dans les collectivités rurales et éloignées, ou en offrant des matériaux de construction de remplacement pour les immeubles de grande hauteur.
- **Aujourd'hui, le secteur forestier est l'un des principaux moteurs économiques du milieu rural canadien.** L'industrie forestière est un catalyseur d'exportations, générant plus de 7 % des exportations canadiennes, injectant 25,8 milliards de dollars dans le PIB et étant présente dans plus de 300 collectivités dépendantes dans l'ensemble du pays. Elle est également l'un des plus importants employeurs d'Autochtones au pays (plus de 11 000 travailleurs).
- **Ses 211 000 emplois en milieu rural dépendent étroitement du commerce.** Aujourd'hui, environ 20 % de nos exportations et de nos produits sont subordonnés à des différends commerciaux, principalement avec notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Le déclin à long terme de l'industrie du papier est une autre menace qui demeure cyclique dans le meilleur des cas. Depuis le début des années 2000, le papier journal enregistre, en particulier, un déclin de 10 % par année du fait du développement des médias numériques.
- **En parallèle, les répercussions des changements climatiques, dont les perturbations sur les forêts comme les phytoravageurs et les feux de végétation, menacent la sécurité publique, la santé des forêts, l'infrastructure industrielle et la réserve de fibre ligneuse.** Ainsi, 2,4 millions d'hectares brûlent en moyenne chaque année; plus du double des chiffres des années 1970.
- **Au cours de la dernière année, la rentabilité du secteur a chuté en raison des répercussions cumulatives des prix à la baisse, des redevances sur le bois de sciage résineux et des coûts élevés du bois d'œuvre du fait de la raréfaction de la fibre.** Les bas prix des produits forestiers viennent aggraver divers problèmes structurels qui prennent de l'ampleur :
 - la baisse des réserves de fibre accroît les prix de la fibre et restreint la fabrication de produits forestiers; la disponibilité du bois d'œuvre a diminué de 8 % depuis l'an 2000;

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

- la gestion des espèces en péril met à mal les modèles traditionnels de la foresterie;
 - le manque de main-d'œuvre compétente congestionne les opérations existantes et futures;
 - la tendance à la hausse du protectionnisme (surtout de la part des États-Unis) nuit au secteur forestier;
 - le piètre service ferroviaire demeure une contrainte;
 - la demande des consommateurs change et transforme la structure du secteur forestier (p. ex. en faisant chuter la demande en papier d'impression et d'écriture et en gonflant la demande en emballages et en textiles);
 - la perception publique négative quant au développement durable du secteur forestier mine l'accès au marché et l'acceptabilité sociale.
- **Les compressions et les fermetures des industries traditionnelles ont des conséquences dans l'ensemble du Canada, mais la situation est particulièrement désastreuse en Colombie-Britannique**, où la rentabilité du secteur a considérablement décliné au cours de l'année passée. Pratiquement toutes les scieries de la Colombie-Britannique ont connu des compressions ou ont fermé, touchant plus de 10 000 emplois dans quelque 100 collectivités. Des événements similaires commencent à poindre en Ontario et au Québec, où près de 900 emplois ont été touchés jusqu'à présent; la situation y est en revanche davantage liée aux tarifs commerciaux et aux pressions du marché qu'à un approvisionnement ligneux restreint.

OPPORTUNITÉS EN PERSPECTIVE

- **Le secteur des forêts dispose de plusieurs occasions** de se réinventer.
 - Les forêts emmagasinent le carbone présent dans l'atmosphère et constituent des outils d'atténuation des changements climatiques et des mesures d'adaptation, comme par le reboisement, la revalorisation des forêts et la gestion novatrice des forêts (telle que la gestion intelligente des incendies).
 - Le secteur forestier offre en outre des solutions rentables pour réduire le carbone; par exemple les constructions en bois, les bioproduits et la bioénergie. Ces marchés devraient se développer avec la lutte contre les changements climatiques et la promotion du développement durable dans le monde entier.
 - L'innovation et l'adoption de technologies continueront à valoriser les produits forestiers tout en optimisant l'utilisation des ressources, alors que le secteur lutte du fait de la baisse des approvisionnements en bois d'œuvre. Le secteur forestier canadien est bien placé pour saisir ces nouvelles occasions. La construction en bois massif et les bioplastiques compostables, par exemple, sont déjà des programmes phares du potentiel du secteur forestier.
 - Les progrès de ce secteur en matière de diversification de ses marchés se poursuivront en Chine, au Japon, en Corée, en Inde et sur d'autres nouveaux marchés en essor.

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FORÊTS

- Un secteur forestier résilient et durable est la clé du développement économique du milieu rural. Il continuera à générer des débouchés pour les collectivités forestières rurales et autochtones tout en appuyant leur transition vers des énergies propres en réduisant leur dépendance au diesel.
- **À l'avenir, les chaînes d'approvisionnement d'un secteur forestier robuste s'articuleront sur la diversification des marchés et produits en mettant l'accent sur les options à valeur ajoutée et sur l'assurance d'un approvisionnement en fibre ligneuse.** Afin de tirer pleinement profit des possibilités liées à la bioéconomie, le secteur des forêts doit être novateur et réussir sa transition vers une combinaison de produits à valeur ajoutée et de marchandises traditionnelles. L'accès à de nouveaux marchés et le développement de nouvelles applications des produits forestiers sont essentiels à la stimulation des investissements.
- Avec 90% des forêts du Canada relevant des administrations provinciales et territoriales, les activités fédérales se sont concentrées sur le développement des sciences et de la technologie ainsi que sur le soutien aux efforts provinciaux et territoriaux de gestion novatrice et intégrée.
- Le renouvellement pour 2020 des programmes de RNCan favorisant la compétitivité et le maintien de sa collaboration avec les provinces et les territoires et ses partenaires de l'industrie permettra de continuer à développer les débouchés commerciaux, le soutien à l'innovation et la participation accrue des Autochtones au secteur forestier. Le secteur forestier continuera ainsi à générer des emplois bien rémunérés et sera un solide moteur de la vitalité des collectivités rurales et autochtones.

NOTRE RÔLE

- RNCan mène des travaux scientifiques reconnus mondialement qui fournissent aux provinces des connaissances et des données favorisant une gestion durable des forêts pour en assurer la résilience dans l'ensemble du Canada.
- De plus, nos travaux scientifiques et nos programmes améliorent la compétitivité de nos industries forestières en permettant aux entreprises de réussir à chacune des étapes de la chaîne de valeurs, des forêts jusqu'aux marchés.

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

FORÊTS

CINQ GRANDES PRIORITÉS POUR ASSURER UN SECTEUR FORESTIER CONCURRENTIEL ET RÉSILIENT

- 1** SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS FORESTIERS, AUX COLLECTIVITÉS ET À LA TRANSITION DE L'INDUSTRIE
- 2** SAISIE DES NOUVELLES POSSIBILITÉS DE LA BIOÉCONOMIE MONDIALE
- 3** POSSIBILITÉS ET RISQUES COMMERCIAUX RELATIFS AU BOIS D'ŒUVRE
- 4** LEADERSHIP NÉCESSAIRE POUR BÂTIR LA RÉSILIENCE AUX FEUX DE VÉGÉTATION
- 5** FORÊTS : UNE SOLUTION NATURELLE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Autochtones

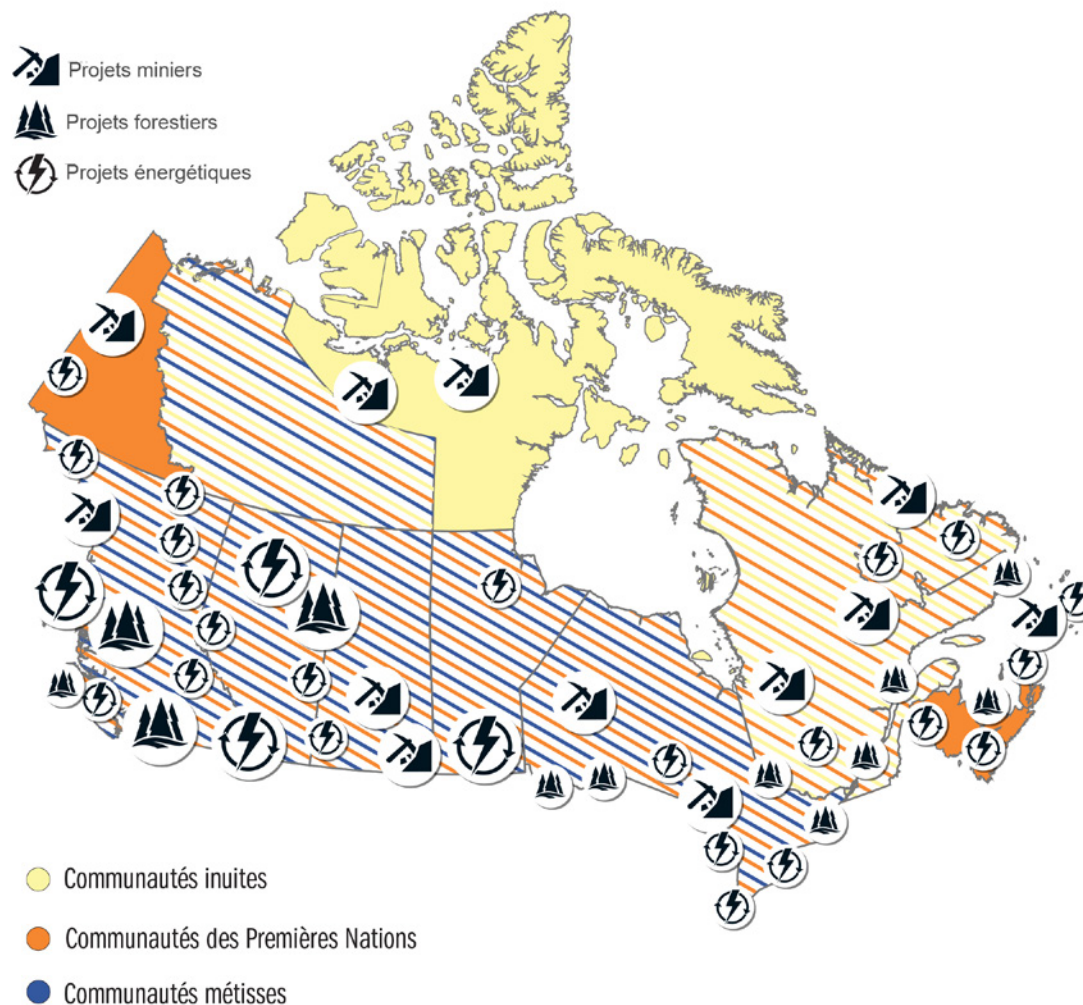
Les partenariats entre la Couronne et les Autochtones sont essentiels pour mettre en valeur le potentiel de tous nos secteurs des ressources naturelles. RNCan s'engage à favoriser des relations sincères avec les nations, les collectivités et les groupes autochtones, tout en faisant progresser la réconciliation économique, en soutenant la capacité communautaire et en mettant en place des partenariats novateurs, afin de soutenir une croissance durable des secteurs des ressources naturelles du Canada.

ENJEU

- Former et maintenir des relations avec les peuples autochtones permet aux secteurs des ressources naturelles du Canada de prospérer.

CARACTÉRISTIQUES DU SECTEUR ET PRINCIPALES TENDANCES

- **L'exploitation et les projets de ressources naturelles se déroulent sur le territoire traditionnel autochtone.** Une proportion de 80 % des grands projets de ressources se situent à moins de 100 km d'une communauté autochtone. La vaste majorité des peuples autochtones vit au sein ou à proximité d'une région forestière. Presque tous les projets de



POURSUIVRE

production d'électricité et d'exploitation de pétrole et de gaz ont lieu sur des terres ou à proximité de terres revendiquées par un groupe autochtone.

- **Au cours des 40 dernières années, on a observé des changements fondamentaux dans les relations entre les peuples autochtones, le gouvernement et l'industrie des ressources naturelles.** Jusque dans les années 1970, les projets de ressources étaient exécutés sans consulter les peuples autochtones locaux. Dans de nombreux cas, ces projets ont eu des répercussions irrévocables sur les droits des peuples autochtones, établis en vertu de l'article 35 dans la *Loi constitutionnelle* de 1982, en matière de chasse, de pêche ou de pratiques culturelles ou spirituelles, tout en offrant très peu de possibilités économiques.
- **Au cours des années 1970, le militantisme autochtone s'est développé de la part des Premières Nations, des Inuits et des Métis afin de protéger leurs droits.** Les manifestations ont souvent mis l'accent sur les grands projets de ressources de l'époque, comme les grands barrages hydroélectriques ou les pipelines (le pipeline de la vallée du Mackenzie et le projet hydroélectrique de la Baie-James).
- **En Colombie-Britannique, au Québec et dans les territoires, ces facteurs ont entraîné la création du processus de revendication territoriale moderne au Canada.** Ce processus cherchait à résoudre les questions relatives à la propriété des terres et des ressources ainsi qu'aux droits ancestraux. Dans la plupart des régions de la Colombie-Britannique, du Québec et des territoires, les Premières Nations et les Inuits n'ont pas signé de traité avec la Couronne. Cette situation continue de susciter de l'incertitude au

sein de l'industrie et auprès d'investisseurs en ce qui concerne les projets forestiers, d'exploitation minière et d'énergie.

- **Depuis 2015, le Canada a répondu aux préoccupations des peuples autochtones concernant le processus de revendication territoriale moderne et a lancé plus de 80 tables rondes sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination.** Par l'intermédiaire de ces rencontres, le Canada et les groupes autochtones étudient des façons de conclure des ententes qui reconnaîtront les droits des groupes autochtones et qui favoriseront leur vision en matière d'autodétermination d'une manière qui avantage leurs communautés et l'ensemble de la population canadienne.
- **À la suite de l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982*,** des décisions judiciaires subséquentes ont reconnu et confirmé ces droits. Des décisions clés ont établi que les droits autochtones continuent d'exister et que la Couronne a l'obligation de tenir des consultations auprès des groupes autochtones, d'atténuer les risques et, lorsque cela est approprié, de prendre des mesures d'accommodement, lorsqu'elle considère que l'exécution d'un projet pourrait avoir des répercussions négatives sur les droits ancestraux ou issus de traités potentiels ou établis. Dans le cas du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX), la Cour d'appel fédérale a conclu qu'il n'y avait pas eu de véritable dialogue bidirectionnel lors de la dernière étape du processus de consultation.

POURSUIVRE

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

AUTOCHTONES

- **Plus récemment, des changements de climat stratégiques, jumelés à des engagements ambitieux du gouvernement du Canada, ont élevé encore plus les attentes des peuples autochtones.** Plus particulièrement :

- l'introduction d'une portée plus vaste aux tables de négociation (notamment les processus de reconnaissance des droits autochtones et de leur autodétermination);
- des mesures d'accommodement propres aux collectivités (comme celles négociées pour le projet TMX), des engagements en matière de consultation et de participation (p. ex. la co-élaboration de politiques et de lois);
- des engagements d'appliquer la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Grâce à ces initiatives, le gouvernement fédéral est tenu de respecter des normes de conduite plus élevées. Les politiques et les pratiques fédérales doivent évoluer pour suivre les changements touchant les lois et le paysage et pour satisfaire les attentes des peuples autochtones et de l'ensemble de la population canadienne

OPPORTUNITÉS EN PERSPECTIVE

- **Selon les estimations, combler les écarts en matière d'occasions entre les peuples autochtones et non autochtones entraînerait une hausse du PIB de 27,7 milliards de dollars chaque année.**

- **La population non autochtone au Canada vieillit. Une pénurie de main-d'œuvre est prévue dans différents secteurs des ressources naturelles.** Parallèlement, 400 000 jeunes Autochtones se préparent à intégrer le marché du travail au cours de la prochaine décennie. L'éducation, le recrutement et l'embauche de jeunes autochtones présentent des occasions de soutenir la durabilité à longue échéance de l'industrie des ressources naturelles et d'atténuer les risques économiques que pose le vieillissement de la population au Canada.
- **Il sera important que le gouvernement du Canada, y compris Ressources naturelles Canada, continue d'entretenir des relations avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis, afin de faire avancer les projets de ressources naturelles et de stimuler la croissance de l'économie canadienne.**
- **Le Ministère a déjà commencé à former des partenariats entre la Couronne et les Autochtones pour soutenir le développement économique autochtone, la transition du secteur de l'énergie propre et les objectifs du gouvernement du Canada en matière de ressources naturelles. Parmi les initiatives, mentionnons les suivantes :**
 - **le Programme pour les ressources naturelles autochtones,** conçu pour accroître la participation économique des Autochtones aux projets d'infrastructure ayant un lien direct avec les activités d'exploitation du pétrole et du gaz en Colombie-Britannique et en Alberta;

POURSUIVRE

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

AUTOCHTONES

- **l'Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel**, qui soutient les champions autochtones de l'énergie propre en offrant une formation sur l'énergie propre, un accès à de l'expertise, ainsi que des ressources financières pour commencer à mettre en place des plans de réduction de la dépendance au diesel dans les communautés;
- **le programme L'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées**, qui cherche à réduire la dépendance au diesel pour le chauffage et l'alimentation électrique dans les communautés rurales et éloignées, en favorisant les technologies d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et l'accroissement de la capacité;
- **l'Initiative de foresterie autochtone**, qui propose des fonds pour accroître la participation des Autochtones aux occasions, aux entreprises et à la gouvernance dans le secteur forestier;
- le dialogue est en cours avec les organisations autochtones en vue de travaux conjoints futurs.

NOTRE RÔLE

- RNCan participe au processus de réconciliation pangouvernemental et continue de soutenir les tables rondes sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination avec les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits. RNCan fournit des données scientifiques, des connaissances et d'autres données relatives aux ressources naturelles, afin de soutenir les discussions et les décisions prises lors des réunions à ces tables.
- À l'avenir, RNCan doit renforcer ses relations avec les partenaires autochtones, continuer de sauvegarder l'honneur de la Couronne et jumeler les connaissances occidentales et autochtones pour stimuler la prospérité économique commune et améliorer l'avantage du Canada en matière de ressources naturelles.

POURSUIVRE 

Grands projets

Énergie

Mines

Forêts

Autochtones

Science et
innovation

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAIL

COMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

AUTOCHTONES

DEUX PRINCIPALES PRIORITÉS – LES INUITS, LES MÉTIS ET LES PREMIÈRES NATIONS DOIVENT ÊTRE DES PARTENAIRES EN BONNE ET DUE FORME DANS LES SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES

1

TRANSFORMER LES RELATIONS

2

RÉCONCILIATION ÉCONOMIQUE

Grands projets

Énergie

Mines

Fôrets

Autochtones

Science et
innovation

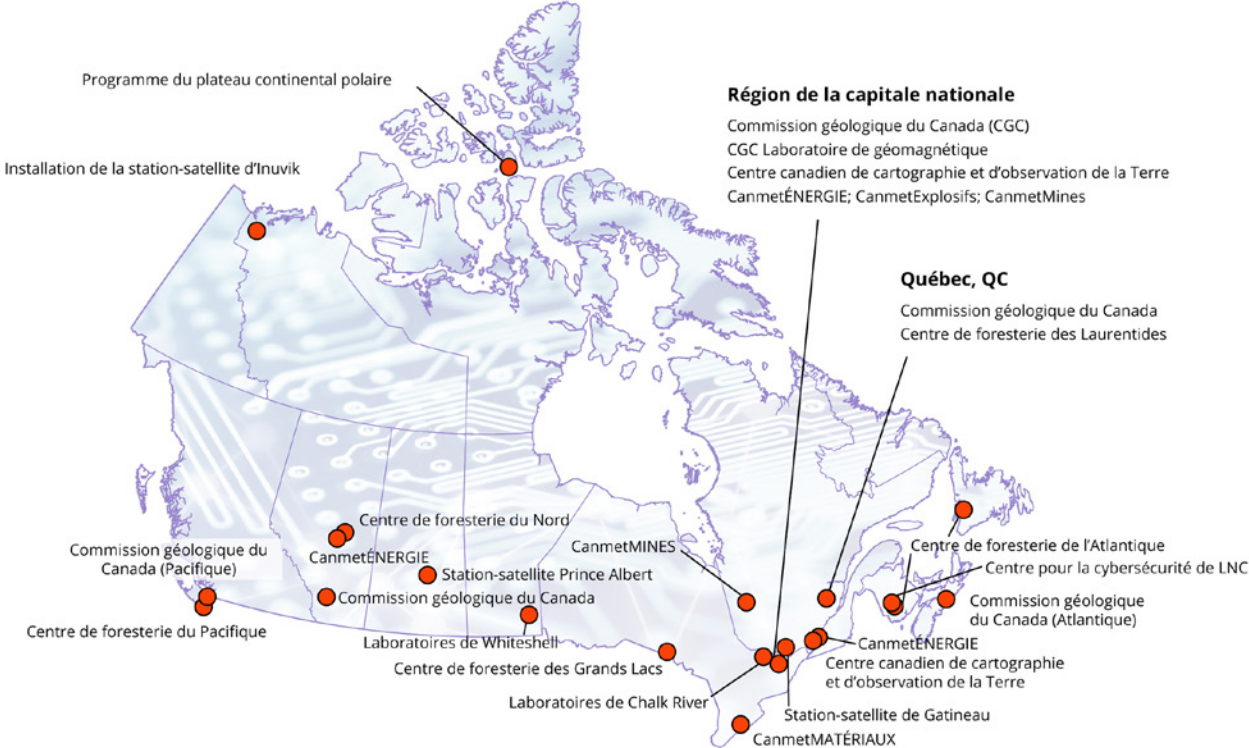
Science et innovation

La science au sein de RNCan joue un rôle essentiel et unique pour favoriser l'innovation au sein des industries des ressources naturelles du Canada. Profitant de vastes installations et centres de recherche d'un bout à l'autre du pays, les scientifiques de RNCan contribuent à générer et à transférer de nouvelles connaissances, de nouvelles technologies et de nouveaux outils encourageant l'innovation, promouvant le développement durable et améliorant la productivité. Cela comprend la mise au point de produits et de services scientifiques et technologiques visant à appuyer les règlements et les normes qui améliorent aussi la compétitivité des entreprises canadiennes.

ENJEU

- La science et l'innovation sont essentielles afin de trouver des solutions permettant de lutter contre les changements climatiques, de favoriser la transition énergétique et de faire progresser l'économie numérique. La politique publique novatrice et la prise de décisions fondées sur des données probantes sont essentielles pour permettre que la science et la technologie jouent un rôle de premier plan et faire avancer les secteurs des ressources naturelles du Canada.

Installations scientifiques et de recherche au sein du portefeuille de RNCan



POURSUIVRE

CARACTÉRISTIQUES ET TENDANCES CLÉS DU SECTEUR

- **Le Canada dispose d'une abondance de ressources naturelles qui contribuent à notre économie. RNCan fournit une expertise scientifique dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie et de l'exploitation minière.** Cette expertise est diversifiée, allant de géologues, de biologistes, de chimistes, de physiciens et d'ingénieurs, à des développeurs de systèmes informatiques et à des techniciens spécialisés en laboratoire, en passant par des économistes, des géographes et des sociologues.
- **Doté de grands centres de recherche dans l'ensemble du pays et de plus de la moitié du budget du Ministère appuyant la science et les technologies (S et T), RNCan est déterminé à garantir une prise de décisions et des résultats fondés sur des données probantes pour la population canadienne.** Nous concentrons nos efforts sur ce qui suit :
 - mener des recherches, fournir des renseignements et des données scientifiques, appuyer les processus réglementaires, maintenir des limites et mettre en œuvre des programmes ciblés;
 - développer et promouvoir les capacités en S et T au moyen de technologies numériques de pointe.
- **La science et les preuves empiriques doivent jouer un rôle de premier plan dans la prise de décisions et le public qui finance la science doit y avoir accès.** RNCan est déterminé à veiller à ce que les décisions liées aux secteurs des ressources naturelles du Canada soient fondées sur la science, des faits et des données probantes communiqués au public.

OPPORTUNITÉS EN PERSPECTIVE

- Les technologies numériques de pointe comme l'IA, la chaîne de blocs, l'Internet des objets et le 5G transforment les secteurs des ressources naturelles à un rythme sans précédent. Alors que nous négocions la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, la numérisation sera un vecteur clé pour la croissance propre.
- L'innovation numérique permettra de réduire les coûts, de créer des emplois bien rémunérés, d'accélérer la productivité et d'améliorer la sécurité. Le gouvernement a un rôle important à jouer dans l'adoption de ces technologies en offrant une certitude réglementaire, un accès aux données, des règles en matière de propriété intellectuelle et l'assurance de leur respect, des recherches scientifiques et en matière de politique publique ainsi que le financement des activités de recherche-développement.
- **Le Nord canadien est une région dynamique,** dotée d'un grand potentiel de ressources et d'économies autochtones uniques. La région doit relever des défis sociaux, économiques et environnementaux distincts qui menacent les modes de vie traditionnels. L'engagement et les partenariats avec les collectivités, les organisations et les gouvernements nordiques et autochtones exigent que notre approche continue d'évoluer, afin d'être aussi inclusive et exhaustive que possible.

[POURSUIVRE](#)

- RNCan soutient l'emploi dans les sciences et les technologies en collaboration avec Emploi et Développement social Canada au moyen de la Stratégie emploi et compétences jeunesse. Cette initiative vise à supprimer les obstacles qui empêchent les jeunes de régions éloignées de trouver des emplois intéressants et durables.
- **La communauté scientifique fédérale, y compris RNCan, a toujours travaillé dans diverses disciplines, institutions et au-delà des frontières nationales.** RNCan travaille en collaboration pour veiller à ce que ses investissements – dans les données, la propriété intellectuelle et les nouvelles expertises, par exemple – améliorent la performance économique, environnementale et sociale des secteurs des ressources naturelles. Pour aller de l'avant, nous devons tenir compte d'enjeux supplémentaires, tels que la protection des renseignements personnels, la cybersécurité et la saine gestion des données scientifiques.
- **Les décisions éclairées se fondent sur des données de qualité.** C'est en offrant un meilleur accès aux données scientifiques que nous assurerons une meilleure utilisation de ces données et favoriserons un niveau accru de littératie scientifique. RNCan et Environnement et Changement climatique Canada dirigent conjointement l'élaboration de la **Plateforme ouverte de données et de connaissances scientifiques**. Cette initiative rassemblera des données sur les effets cumulatifs qui sont actuellement fragmentées entre les ministères et les gouvernements. Cette Plateforme facilitera l'accès à ces données et à leur gestion, contribuant ainsi à la transformation numérique du Ministère. Elle contribuera aussi à contourner les obstacles de sorte que le public puisse mieux comprendre la science soutenant les évaluations environnementales. Cela contribuera par la suite à un débat plus éclairé sur l'avenir du développement des ressources au Canada.

NOTRE RÔLE

- RNCan a le mandat de fournir une expertise scientifique et d'appuyer le développement et l'utilisation durables des secteurs des ressources naturelles du Canada.
- Au moyen de subventions, de contributions et d'autres incitatifs, RNCan encourage la recherche, le développement et la démonstration externes, ainsi que l'adoption de technologies, afin de faire progresser la science et l'innovation dans les secteurs des ressources naturelles.
- RNCan soutient les secteurs des ressources naturelles tant sur le plan national que sur le plan international, en générant des connaissances scientifiques de premier ordre pour faire avancer l'innovation technologique.

[POURSUIVRE](#)

CINQ PRINCIPALES PRIORITÉS EN SCIENCE ET INNOVATION – APPLICATION DE LA SCIENCE DE FAÇON NOVATRICE ET INCLUSIVE

- 1** MODERNISATION ET INNOVATION DE NOTRE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES GRÂCE À LA NUMÉRISATION
- 2** INCLUSIVITÉ, PARTENARIAT ET RESPECT : VISION D'AVENIR DU DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE NORD CANADIEN
- 3** CRÉATION DE CAPACITÉS EN SCIENCE ET TECHNOLOGIE DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES
- 4** TRANSFORMATION DE NOS PRATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE
- 5** COMMUNICATION DE LA SCIENCE AVEC OUVERTURE, INCLUSIVITÉ ET VÉRACITÉ

Vos trois premiers mois

À titre de nouveau ministre ou de nouvelle ministre des Ressources naturelles, vous avez l'occasion de vous mettre immédiatement au travail de façon aussi rapide et ambitieuse que vous le choisirez.

La présente section expose ces occasions sous les intitulés de : premières décisions, principaux événements, nominations à venir et les appels prioritaires et sensibilisation.

PREMIÈRES DÉCISIONS

ÉVÉNEMENTS

NOMINATIONS À VENIR

**APPELS PRIORITAIRES
ET SENSIBILISATION**

**PRÉPARATION DU
BUDGET 2020**

**ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS
DU MANDAT PRÉCÉDENT**

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PREMIÈRES DÉCISIONS

Premières décisions

Outre votre travail visant à déterminer et à faire progresser les priorités à inclure au Discours du Trône et au budget de 2020, plusieurs autres questions nécessitent votre intervention dans les premières semaines, notamment d'éventuels points du Cabinet à prendre en compte (à diriger, à faire progresser ou à soutenir), ainsi que des décisions sur des activités ministérielles, des initiatives réglementaires et des responsabilités de portefeuille. Le Ministère vous fournira une trousse d'information distincte pour vous permettre de décider d'assister ou non à ces événements, ainsi que pour soutenir votre participation à chaque événement.

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ÉVÉNEMENTS

Événements

Vous serez invité à de nombreux événements importants vous permettant de rencontrer des partenaires et des intervenants clés et d'exposer les grandes lignes de votre programme au cours des trois prochains mois. Le tableau suivant présente des informations sur les principaux événements que vous pouvez souhaiter ajouter à votre emploi du temps. Le Ministère vous fournira une trousse d'information distincte pour vous permettre de décider d'assister ou non à ces événements, ainsi que pour soutenir votre participation à chaque événement.

DATE	ÉVÉNEMENT
25-27 novembre 2019 Londres, Royaume-Uni	Mission du Royaume-Uni
2-13 décembre 2019 Madrid, Espagne	Conférence de l'ONU sur le Changement climatique, 2019
3-5 décembre 2019 Ottawa (Ontario)	Assemblée extraordinaire des Chefs de l'Assemblée des Premières Nations
4-5 décembre 2019 Vancouver (Colombie-Britannique)	Réunion du comité de IAMC-TMX*
5-6 décembre 2019 Paris, France	Groupe ministériel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)
10-14 janvier 2020 Abu Dhabi, ÉAU	Mission commerciale aux Émirats arabes unis : <ul style="list-style-type: none"> Assemblée générale de l'IRENA Semaine du développement durable à Abu Dhabi
3-6 février 2020 Montréal (Québec)	PaperWeek Canada 2020

POURSUIVRE

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
ÉVÉNEMENTS						

Événements

DATE	ÉVÉNEMENT
10-13 février 2020 Vancouver (Colombie-Britannique)	GLOBE 2020
27 février 2020 Ottawa (Ontario)	Conférence annuelle de l'Association nucléaire canadienne
1^{er}-4 mars Toronto (Ontario)	Conférence annuelle de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE)
9-13 mars Houston (Texas)	CERA Week

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

NOMINATIONS À VENIR

Nominations à venir

ORGANISATION	TYPE	POSTE	DATE
Association des Arpenteurs des Terres du Canada (AATC)	Nomination ministérielle	Membre du public	Mandat actuel se terminant le 17 novembre 2019
Office Canada–Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	Approbation par le gouverneur en conseil de la nomination au conseil	Chef de la direction	[Caviardé]
Régie de l'énergie du Canada (REC)	Nominations par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Commission d'ingénieurs permanente	Nominations par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Comité consultatif en santé et sécurité au travail de l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	Nominations ministérielles conjointes RNCan/EDSC	[Caviardé]	[Caviardé]
Secrétariat d'arbitrage des pipelines (SAP)	Nomination ministérielle	[Caviardé]	[Caviardé]
Secrétariat d'arbitrage des pipelines (SAP)	Nominations ministérielles	[Caviardé]	[Caviardé]
Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE)	Nomination ministérielle RNCan/RCAANC conjointe	Président(e)	Mandat actuel se terminant le 16 février 2020
Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE)	Nominations ministérielle conjointe RNCan/RCAANC	Membres du conseil Fédéral (2)	Mandats actuels se terminant le 16 février 2020

POURSUIVRE

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
NOMINATIONS À VENIR						

ORGANISATION	TYPE	POSTE	DATE
Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE)	Nominations ministérielle conjointe RNCan/RCAANC	Membres du conseil Industrie du pétrole et du gaz (3)	Mandats actuels se terminant le 16 février (2 membres) et le 20 février (1 membre) 2020
Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités (FMV-FCM)	Nomination ministérielle conjointe RNCan/RCAANC	Membre	Mandat actuel se terminant le 31 mars 2020
Commission de toponymie du Canada (CTC)	Nomination ministérielle	Président(e)	Mandat actuel se terminant le 1er mai 2020
Commission de toponymie du Canada (CTC)	Nominations ministérielles	[Caviardé]	[Caviardé]
Énergie atomique du Canada Limitée (EACL)	Nomination annuelle par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Régie de l'énergie du Canada (REC)	Nomination(s) par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Régie de l'énergie du Canada (REC)	Nomination par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Office Canada–Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers	Nomination par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Commission canadienne de sûreté nucléaire	Nominations par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Régie canadienne de l'énergie (REC)	Nomination par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]

POURSUIVRE

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et sensibilisation

Préparation du Budget 2020

Engagements et résultats du mandat précédent

ACCUEIL	NOTRE APPROCHE DU TRAVAIL	COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE	NOTRE APPUI	NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES	PRIORITÉS	VOS TROIS PREMIERS MOIS
NOMINATIONS À VENIR						

ORGANISATION	TYPE	POSTE	DATE
Énergie atomique du Canada Limitée (EACL)	Nominations par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]
Énergie atomique du Canada Limitée (EACL)	Nomination par le gouverneur en conseil	[Caviardé]	[Caviardé]

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

APPELS PRIORITAIRES ET SENSIBILISATION

Appels prioritaires et sensibilisation

Des réunions et des appels de présentation auprès de partenaires et d'intervenants clés, notamment des chefs de portefeuille, des Autochtones, des communautés et des administrations, sont recommandés pour établir les relations essentielles à la progression des engagements de votre plateforme et à la gestion de votre portefeuille. Nous vous fournirons des conseils stratégiques et des coordonnées détaillées lors de votre prise de fonction, concernant la prise de contact provincial, territorial, international, autochtone et avec les intervenants.

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

PRÉPARATION DU BUDGET DE 2020

Préparation du budget de 2020

[Caviardé]

Votre lettre de budget présente généralement les priorités en matière de dépenses de votre ministère et vos « demandes » pour le prochain exercice financier et est généralement soumise en début de nouvelle année. Après l'élection générale de 2015, par exemple. [Caviardé]

[Caviardé]

L'équipe de direction de RNCan a déjà terminé une grande partie du travail préparatoire relatif à votre lettre de budget. Des propositions de budget détaillées ont été élaborées au cours des dernier mois et sont actuellement affinées pour que vous les passiez en revue.

Des discussions informelles pourraient commencer dans les meilleurs délais pour veiller à ce que votre lettre de budget reflète correctement vos priorités et votre orientation.

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

Engagements et résultats du mandat précédent

Lettre de mandat du ministre des Ressources naturelles – Juillet 2018



Monsieur le Ministre,

Je suis honoré que vous ayez accepté de servir les Canadiens et les Canadiennes à titre de ministre des Ressources naturelles.

Nous en sommes maintenant à la troisième année de notre plan visant à faire croître notre économie, à renforcer la classe moyenne et à aider ceux qui travaillent fort pour en faire partie. Nous offrons une aide plus directe aux personnes dans le besoin en donnant moins aux plus riches. Nous effectuons de solides investissements pour stimuler la croissance économique, créer des emplois et favoriser une prospérité pour tous. Nous avons mis en œuvre un plan financier responsable et transparent en cette période de défis économiques.

Les Canadiens et les Canadiennes exigeront notre imputabilité quant à la réalisation de nos engagements et c'est pourquoi je demande à tous les ministres de faire leur part, individuellement et collectivement, pour améliorer les perspectives et la sécurité économiques des Canadiens et Canadiennes.

Je m'attends à ce que nous offrions des résultats concrets et un gouvernement professionnel aux Canadiens et aux Canadiennes. Pour être sûr que la plus grande importance soit accordée aux résultats, je demanderai aux comités du Cabinet et à chaque ministre d'assurer un suivi et de communiquer les progrès réalisés entourant nos engagements, d'évaluer l'efficacité de notre travail et d'harmoniser nos ressources et nos priorités, afin d'obtenir les résultats que nous souhaitons et que la population mérite.

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

Pour nous attaquer aux problèmes auxquels nous faisons face en tant que pays – des difficultés éprouvées par la classe moyenne face aux changements climatiques – il faut que les Canadiens et les Canadiennes aient confiance dans leur gouvernement, dans son honnêteté et sa disposition à les écouter. Je m'attends à ce que les mesures de rendement, la présentation de preuves et la rétroaction des Canadiens et Canadiennes soient la pierre angulaire de notre travail. Nous dirigerons des ressources vers des initiatives qui ont le plus d'incidences positives sur la vie des Canadiens et qui nous permettent de respecter nos engagements envers eux. Je m'attends à ce que vous produisiez régulièrement des rapports sur vos progrès dans la réalisation de nos engagements et que vous développiez des mesures efficaces qui permettront d'évaluer l'impact des travaux de votre portefeuille.

Je me suis personnellement engagé à changer l'approche d'Ottawa et à amener un vent de changement. Nous nous sommes engagés à poursuivre nos objectifs avec un esprit de collaboration renouvelé. Il est essentiel d'améliorer nos relations avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, afin d'apporter le changement positif et concret que nous avons promis aux Canadiens et Canadiennes. Aucune relation n'est plus importante pour moi et pour le Canada que la relation avec les peuples autochtones. Il est temps de renouveler la relation de nation à nation avec les peuples autochtones pour qu'elle soit fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la collaboration et le partenariat.

Nous nous sommes également engagés à relever la barre en matière d'ouverture et de transparence au sein du gouvernement. Il est temps de sortir le gouvernement de l'ombre pour que celui-ci soit réellement au service de la population. Le gouvernement et les renseignements qu'il détient devraient être ouverts par défaut. Si nous voulons que les Canadiens et les Canadiennes aient confiance en leur gouvernement, nous avons besoin d'un gouvernement qui fait confiance aux Canadiens. Si nous faisons des erreurs, nous devons les reconnaître sur-le-champ. Les Canadiens et les Canadiennes n'exigent pas de nous que nous soyons parfaits, mais ils s'attendent à ce que nous soyons honnêtes, ouverts et sincères dans nos efforts pour servir l'intérêt public.

Notre plateforme guide notre gouvernement. Je m'attends à ce que nous donnions suite à tous nos engagements. Ce sera notre responsabilité collective de s'assurer que nous tenons nos promesses, tout en respectant notre plan financier. D'autres questions seront soulevées et seront portées à notre attention par les Canadiens et les Canadiennes, les partenaires et la fonction publique. Je m'attends à ce que vous vous engagiez de manière constructive et réfléchie et que vous inscriviez, au besoin, à votre ordre du jour les questions prioritaires qui pourraient se présenter.

À titre de ministre, vous avez la responsabilité de respecter notre engagement d'instaurer un nouveau style de leadership au sein du gouvernement. Cela comprend : une collaboration étroite avec vos collègues, un engagement significatif envers les députés de l'opposition, les comités parlementaires et la fonction publique; un dialogue constructif avec les Canadiens et les Canadiennes, la société civile et les partenaires, y compris les

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

représentants des milieux des affaires, du monde syndical et du secteur public élargi, ainsi que les organisations sans but lucratif et les organismes de bienfaisance; la quête de solutions afin d'éviter les tensions et l'aggravation des conflits. De plus, les membres de la Tribune de la presse parlementaire – et tous les journalistes canadiens et étrangers – sont des professionnels qui, en posant des questions pertinentes, contribuent grandement au processus démocratique. Il est essentiel d'agir et de collaborer de manière professionnelle avec eux.

La population canadienne s'attend à ce que nous agissions, dans notre travail, selon les valeurs qui nous caractérisent : l'inclusion, l'honnêteté, le travail acharné, la générosité et la saine gestion financière. Notre gouvernement sera au service de tous les Canadiens et les Canadiennes, et je m'attends à ce que vous soyez, dans votre travail, une force rassembleuse pour la population.

Vous devrez faire votre part pour respecter l'engagement du gouvernement à faire des nominations transparentes et fondées sur le mérite, à favoriser l'égalité entre les sexes et à veiller à ce que les peuples autochtones et les minorités soient mieux représentés dans les postes de direction.

À titre de ministre des Ressources naturelles, votre objectif consistera à veiller à ce que notre secteur des ressources continue de créer de bons emplois pour la classe moyenne et demeure une source de prospérité et de possibilités dans un monde qui attache une importance toujours plus grande aux pratiques durables et aux procédés à faibles émissions de carbone. Pour ce faire, il sera nécessaire d'investir de façon constante et de soutenir l'innovation dans le secteur des ressources naturelles. L'une des responsabilités fondamentales du gouvernement fédéral consiste à aider à acheminer nos ressources naturelles vers le marché, mais cela est seulement possible si nous obtenons la confiance des Canadiens et des Canadiennes en tenant compte des préoccupations environnementales, autochtones et locales.

Plus particulièrement, je m'attends à ce que vous travailliez avec vos collègues dans le respect des lois, des règlements et des processus du Cabinet établis pour mener à bien vos grandes priorités :

- Cerner des occasions d'aider les travailleurs et les entreprises du secteur des ressources naturelles qui cherchent à exporter leurs produits vers les marchés internationaux. Cela consiste notamment à travailler avec le ministre des Finances à l'agrandissement du pipeline Trans Mountain existant.
- Miser sur le travail effectué par Génération Énergie, qui a rassemblé les Canadiens et Canadiennes afin qu'ensemble, ils se fassent une idée de ce à quoi ressemble un futur sobre en carbone. Travailler avec les provinces et les territoires afin d'accélérer les stratégies de croissance propre et d'améliorer la compétitivité du secteur de l'énergie.

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

- Aider le ministre des Transports à entreprendre les prochaines démarches pour augmenter le nombre de véhicules produisant peu d'émissions, dont les véhicules électriques, sur les routes du Canada.
- Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique en vue d'investir dans les producteurs de technologies propres pour que ces derniers soient en mesure de relever les défis environnementaux les plus urgents auxquels le Canada fait face et de créer plus d'occasions pour les travailleurs canadiens. Cela comprendra de nouvelles approches pour la gestion durable des forêts compte tenu de la fréquence accrue des feux de forêt.
- Travailler avec le ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ainsi qu'avec d'autres ministres responsables en vue d'appuyer l'innovation continue, la création d'emplois et l'utilisation de technologies propres dans nos secteurs des ressources naturelles, notamment dans ceux de la foresterie, des pêches, de l'exploitation minière, de l'énergie et de l'agriculture.
- Travailler avec le ministre des Finances pour explorer des possibilités de bonifier les mesures fiscales existantes, afin de stimuler les investissements dans les technologies propres, et collaborer avec les provinces et les territoires pour doter le Canada du régime fiscal le plus avantageux au monde pour les investissements dans la recherche, le développement et la production de technologies propres.
- Travailler avec la ministre des Affaires étrangères afin de défendre les travailleurs canadiens pouvant être touchés par des différends commerciaux, notamment dans les secteurs de la foresterie, de l'énergie et de l'exploitation minière.
- Travailler avec la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, le ministre des Transports et le ministre des Affaires intergouvernementales et du Nord et du Commerce intérieur, en vue d'instaurer une réglementation plus efficace pour régir les examens liés aux grands projets. Comme il est proposé dans le projet de loi C-69, ces règles plus efficaces permettront de protéger notre environnement, de rétablir la confiance de la population et de créer de nouveaux emplois et de nouveaux débouchés économiques, tout en offrant aux entreprises une plus grande clarté concernant leurs obligations et une plus grande prévisibilité concernant les délais des examens.
- Faire progresser les efforts visant à remplacer l'Office national de l'énergie par la Régie de l'énergie du Canada proposée. La Régie sera un organisme de réglementation moderne de l'énergie qui contribuera à superviser un secteur canadien de l'énergie solide, sécuritaire et durable pendant que nous effectuons la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Cette tâche consistera notamment à faire en sorte que la nouvelle Régie canadienne de l'énergie s'appuie sur une gouvernance efficace et moderne, des interactions plus inclusives, une plus

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

grande participation autochtone, des mesures de sécurité et de protection environnementales accrues et un processus décisionnel plus rapide concernant les projets qui offrira plus de certitude pour l'industrie.

- Assurer une collaboration constante avec les États-Unis et le Mexique relativement aux domaines d'intérêt commun, notamment la coopération en matière de sécurité énergétique et la résilience des infrastructures transfrontalières.

Ces priorités sont largement tirées des engagements pris dans notre plateforme électorale.

Je m'attends à ce que vous travailliez en étroite collaboration avec votre sous-ministre et ses cadres supérieurs, pour vous assurer que les travaux en cours dans votre ministère soient effectués de manière professionnelle et que les décisions soient prises dans l'intérêt du public. Votre sous-ministre vous parlera des enjeux sur lesquels travaille actuellement votre ministère et qui pourraient, dans certains cas, nécessiter une prise de décisions rapide. Je m'attends à ce que vous vous appliquiez et que vous mettiez nos valeurs et nos principes en pratique dans la prise de décisions, de manière à ce que les problèmes auxquels fait face votre ministère actuellement soient réglés en temps opportun et de manière responsable, en suivant l'orientation globale de notre plateforme.

En tant que gouvernement, notre capacité à mettre en œuvre notre plateforme de manière efficace dépend de notre capacité à examiner attentivement les conseils professionnels et non partisans des fonctionnaires. Chaque fois qu'un employé du gouvernement se présente au travail, il le fait au service du Canada, dans le but commun d'améliorer notre pays et la vie de tous les Canadiens et les Canadiennes. Je m'attends à ce que vous établissiez une relation de travail basée sur la collaboration avec votre sous-ministre, dont le rôle, tout comme celui des fonctionnaires sous sa direction, est de vous appuyer dans la réalisation de vos responsabilités ministérielles.

Nous voulons être un gouvernement transparent, honnête et redevable envers les Canadiens et les Canadiennes; un gouvernement qui respecte les normes d'éthique les plus rigoureuses, qui porte une attention soutenue à la gestion des fonds publics et observe la plus grande prudence dans ce domaine. Je m'attends à ce que vous incarniez ces valeurs dans votre travail et que vous ayez une conduite éthique irréprochable dans tout ce que vous faites. Dans vos échanges avec vos collègues du Cabinet, le Parlement, les partenaires ou le public, il est important que votre comportement et vos décisions soient à l'image des attentes bien fondées que les Canadiens et les Canadiennes ont vis-à-vis de notre gouvernement. Je veux que les Canadiens et les Canadiennes regardent leur gouvernement avec fierté et confiance.

À titre de ministre, vous devez vous assurer que vous connaissez bien la *Loi sur les conflits d'intérêts* et les politiques et lignes directrices du Conseil du Trésor, et que vous les respectez à la lettre. Le document *Pour un gouvernement ouvert et responsable* a été conçu pour vous aider à mener à

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

bien vos responsabilités. Je vous demande de le lire attentivement et de vous assurer que les membres de votre personnel en prennent connaissance également. De plus, j'attire votre attention sur le code d'éthique qui figure à l'annexe A de ce document. Ce code d'éthique s'applique à vous et à tout votre personnel. Tel qu'indiqué dans le code, vous devez observer les normes les plus élevées en matière d'honnêteté et d'impartialité, et l'accomplissement de vos tâches dans le cadre de vos fonctions officielles de même que l'organisation de vos affaires privées devraient pouvoir faire l'objet d'un examen scrupuleux du public. On ne s'acquitte pas de cette obligation simplement en se contentant de respecter la loi. Veuillez également examiner les passages du document *Pour un gouvernement ouvert et responsable* que nous avons ajoutés ou renforcés pour notre mandat, incluant les conseils sur l'utilisation non partisane des ressources des ministères en matière de communications et le nouveau code de conduite des employés exonérés.

Je sais que je peux compter sur vous pour exercer ces importantes responsabilités. En retour, sachez que vous pouvez compter sur moi pour vous appuyer quotidiennement dans votre rôle à titre de ministre.

Je suis très heureux de cette possibilité de travailler avec vous à bâtir un pays encore meilleur auquel nous aspirons. Ensemble, nous travaillerons avec acharnement pour honorer la confiance que nous témoignent les Canadiens et les Canadiennes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le très honorable Justin Trudeau, c.p., député,
Premier ministre du Canada

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

Priorités et résultats clés du gouvernement – Environnement et changement climatique

1. **Législation afin de moderniser l'Office national de l'énergie**

En juin 2019, le Parlement a promulgué une loi visant à créer un organisme moderne de réglementation de l'énergie jouissant d'une indépendance et d'une responsabilité essentielles à la supervision d'un secteur de l'énergie canadien solide, sûr et respectueux de l'environnement au 21^e siècle.

2. **Accroître le nombre de véhicules à faibles émissions, y compris les véhicules électriques**

La nouvelle infrastructure de recharge et de ravitaillement continue de soutenir de plus en plus de véhicules à faibles émissions sur les routes du Canada, pendant que le gouvernement fédéral adopte des solutions de mobilité sobres en carbone pour moderniser son parc de véhicules. Le gouvernement vise à ce que les véhicules zéro émission (VZE) représentent 10 % des véhicules utilitaires légers neufs vendus au Canada d'ici 2025, 30 % d'ici 2030 et 100 % d'ici 2040.

3. **Utiliser le travail de Génération Énergie et la collaboration avec les provinces et les territoires afin d'accélérer les stratégies de croissance propre**

Grâce à Génération Énergie, la population canadienne a pu exprimer au gouvernement qu'elle souhaitait une vision d'avenir énergétique à faibles émissions de carbone, prospère et inclusif, fondé sur des systèmes de production, de distribution et de consommation d'énergie abordables, propres, sécuritaires et résilients. En se basant sur le rapport du Conseil Génération Énergie, le gouvernement a continué à faire participer les provinces et les territoires pour accélérer leurs stratégies sur la croissance propre et améliorer la compétitivité de leurs secteurs énergétiques; il a annoncé l'« Avenir énergétique du Canada » à la conférence ministérielle sur l'énergie propre / Mission Innovation en mai 2019.

4. **Faire des investissements stratégiques dans le secteur des technologies propres**

Le gouvernement a fait des investissements stratégiques dans le secteur des technologies propres, pour stimuler la croissance, créer davantage d'occasions d'emploi et accroître le nombre d'entreprises à forte croissance au Canada. Cela comprend l'appui aux entreprises de technologies propres au moyen du Programme sur la croissance propre de 155 millions de dollars, du programme des Défis de la croissance propre d'Impact Canada de 75 millions de dollars et du Programme sur les technologies propres en agriculture de 25 millions de dollars.

POURSUIVRE

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

5. Mettre en place et développer le Plan de protection des océans

Le gouvernement a entrepris un grand nombre d'activités pour mettre en place et développer le Plan de protection des océans (PPO) qui comprendra un système de sécurité maritime de premier ordre des trois côtes canadiennes protégeant les environnements marins.

Le gouvernement a annoncé plus de 800 millions de dollars dans le domaine de la sécurité maritime, notamment 130 millions de dollars pour le financement scientifique dans le cadre de partenariats, l'amélioration des connaissances et le développement de nouvelles technologies afin de prévenir et d'atténuer les incidents en milieu marin, comme les déversements pétroliers. Les partenariats avec des groupes autochtones sont un pilier du Plan de protection des océans et, jusqu'à présent, 430 séances et ateliers de mobilisation ont été tenus avec des groupes autochtones dans l'ensemble du Canada.

6. Revoir les processus d'évaluation environnementale du Canada

Après un examen approfondi des processus d'évaluation environnementale du Canada, le gouvernement a promulgué des lois en juin 2019, afin d'établir un nouveau système d'évaluation des impacts et de réglementation au Canada. Ce nouveau système (qui comprend la Loi sur l'évaluation d'impact) est juste, fondé sur la science, respecte les droits et les connaissances des peuples autochtones, fournit une certitude aux entreprises et protégera l'environnement et la santé humaine pour les générations à venir.

7. Développer un accord nord-américain sur l'énergie propre et l'environnement.

L'accord sur l'énergie propre et l'environnement entre le Canada, les États-Unis et le Mexique a mené à une collaboration continue sur la sécurité énergétique, l'innovation en matière d'énergie propre et d'environnement, notamment de l'air et de l'eau propres. À la suite du sommet des leaders nord-américains en juin 2016, un plan d'action a été publié pour un partenariat nord-américain en matière de climat, d'énergie propre et d'environnement. La déclaration conjointe du 13 février 2017 a encore confirmé l'importance d'une collaboration étroite. Le 13 septembre 2018, la ministre d'Environnement et Changement climatique Canada et ses homologues du Mexique et de la Climate Alliance des États-Unis ont annoncé une déclaration conjointe de dialogue nord-américain sur le leadership en matière de climat s'engageant à une coopération continue dans le domaine de l'environnement et des changements climatiques.

8. Améliorer les mesures fiscales du Canada pour générer et attirer davantage d'investissements en technologies propres

Depuis 2016, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures d'allègement fiscal afin de stimuler l'investissement dans le secteur de l'énergie propre. Le budget 2016 a changé les règles fiscales du Canada, afin que certaines bornes de recharge pour véhicules électriques et certains équipements de stockage d'électricité soient admissibles à un traitement accéléré de la déduction pour amortissement. Le budget 2017 a étendu

POURSUIVRE

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

ce traitement fiscal aux projets et dépenses géothermiques. Le budget 2018 a prolongé de cinq ans le taux de déduction pour amortissement accéléré aux propriétés acquises avant 2025. Dans l'Énoncé économique de l'automne 2018, le gouvernement a rendu l'équipement d'énergie propre admissible à la comptabilisation immédiate.

9. **Élaborer une stratégie canadienne sur l'énergie avec les provinces et les territoires**

Les ministres de l'Énergie fédéral, provinciaux et territoriaux ont pris des mesures conjointes dans le cadre de la Stratégie canadienne de l'énergie dirigée par les provinces et les territoires. Ces initiatives sont venues appuyer le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, aidant le Canada à respecter sa cible de réduction des émissions et à stimuler l'économie. Le rapport du Conseil Génération Énergie, paru en juin 2018, offre une vision, des avenues et des conseils sur un avenir prospère à faibles émissions de carbone. Le gouvernement utilisera le travail de Génération Énergie pour encourager les provinces et les territoires à accélérer leurs stratégies en matière de croissance propre et à favoriser la compétitivité de leurs secteurs énergétiques.

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

Priorités et résultats principaux du gouvernement – Exportations et investissements

1. Défendre les travailleurs canadiens pouvant être touchés par des différends commerciaux

En travaillant de façon proactive pour atténuer les risques de différends et en appuyant les secteurs touchés par les mesures commerciales des autres pays, le gouvernement a veillé à ce que les industries canadiennes demeurent compétitives sur la scène internationale et qu'elles puissent prospérer au sein d'une économie saine et intégrée tout en employant des pratiques commerciales justes, cohérentes et axées sur des règles.

2. Assurer la collaboration continue avec les États-Unis et le Mexique dans les secteurs d'intérêts mutuels, notamment la sécurité énergétique et la sécurité transfrontalière

Plus grande harmonisation des marchés énergétiques canadiens, américains et mexicains, moindre risque d'interruptions des approvisionnements énergétiques et relations raffermies entre les trois partenaires nord-américains. Pour accroître la sécurité et la résilience des secteurs de l'énergie communs, les États-Unis et le Canada collaborent pour renforcer la coopération en matière de cybersécurité et souligner l'importance, pour les deux pays, de protéger cette infrastructure énergétique essentielle.

Priorités et résultats principaux du gouvernement – Emplois et innovation

1. Cerner des occasions d'aider les travailleurs et les entreprises du secteur des ressources naturelles qui cherchent à exporter leurs produits sur les marchés internationaux, y compris le jumelage du pipeline Trans Mountain

Le gouvernement a cerné des occasions de soutenir les travailleurs et les entreprises, afin d'accroître leur accès aux marchés internationaux, de soutenir les investissements dans les secteurs des ressources naturelles du Canada et d'accroître les exportations créant davantage d'emplois à salaire élevé pour la classe moyenne canadienne. Cela a été réalisé en partie par des négociations, des dialogues bilatéraux et des partenariats avec des homologues internationaux, ainsi que par une collaboration avec les administrations provinciales et l'industrie pour favoriser l'innovation et étendre les marchés.

Le 18 juin 2019, le gouvernement du Canada a approuvé l'agrandissement du réseau Trans Mountain (TMX) et a déterminé que le projet était dans l'intérêt public. Pour en arriver à cette décision, le gouvernement a tenu compte d'un grand nombre de renseignements, y compris un examen exhaustif des répercussions potentielles du projet TMX sur l'environnement marin et les espèces en voie de disparition, le savoir autochtone et les plus récentes données scientifiques.

POUSUIVRE

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

ACCUEIL

NOTRE APPROCHE
DU TRAVAILCOMMENT FONCTIONNE
NOTRE MINISTÈRE

NOTRE APPUI

NOUVELLE ÉCONOMIE
DES RESSOURCES

PRIORITÉS

VOS TROIS
PREMIERS MOIS

ENGAGEMENTS ET RÉSULTATS DU MANDAT PRÉCÉDENT

2. **Élaborer une Stratégie canadienne de développement économique rural**

Lancée en juin 2019, cette stratégie a permis de relever les divers défis que les communautés rurales ont déterminés, tout en stimulant une croissance économique durable et en créant un plus grand nombre de possibilités d'emploi, y compris dans les secteurs des ressources naturelles où l'innovation et les technologies propres sont des facteurs habilitants clés du développement économique dans les régions. Cette stratégie profite d'investissements fédéraux continus et fournit une vision d'avenir, en déterminant des mesures pratiques à prendre à court terme et en servant de base pour guider des travaux supplémentaires.

View [Suivi des lettres de mandat: livrer des résultats pour les Canadiens](#)

Premières décisions

Événements

Nominations à venir

Appels prioritaires et
sensibilisationPréparation du
Budget 2020Engagements et résultats du
mandat précédent

AATC – Association des Arpenteurs des Terres du Canada

ACÉ – Association canadienne de l'électricité

ACEUM – Accord Canada-États-Unis-Mexique

ACIA – Agence canadienne d'inspection des aliments

ACPE – L'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs

ACPP – Association canadienne des producteurs de pétrole

ACS+ – Analyse comparative entre les sexes plus

AEIC – Agence d'évaluation d'impact du Canada

AIPRP – Demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en ligne

ALENA – Accord de libre-échange nord-américain

AMC – Affaires mondiales Canada

AMC – l'Association du minière du Canada

ANC – Association nucléaire canadienne

APAIN – Analyse de la population active Inuite du Nunavut

APEC – Canada et la Coopération économique Asie-Pacifique

APFC – L'association des produits forestiers du Canada

APN – l'Administration du pipe-line du Nord

ASM – Secteurs d'approvisionnements et services miniers

BCP – Bureau du Conseil privé

BGGP – Bureau de gestion des grands projets

BPA-Ouest – Bureau des partenariats avec les Autochtones – Ouest

BPSIMH – Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures

BRDE – Bureau de recherche et de développement énergétiques

BSM – Bureau du sous-ministre

BSMA – Bureau du sous-ministre adjoint

BSP – Bureau du scientifique principal

CAF – Cour d'appel fédérale

CCGM – Comité de coordination de la gestion ministérielle

CCIE – Centre canadien d'information sur l'énergie

CCME – Conseil canadien des ministres de l'environnement

CCMF – Conseil canadien des ministres des forêts

CCNUCC – Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

CCR – Centre de compétences en réglementation

CCSA – Comités consultatifs et de surveillance autochtones

CCSN – Commission canadienne de sûreté nucléaire

CdF – Cercle de feu

CIFAR – L'Institut canadien de recherches avancées

CIFFC – Centre Interservices des Feux de Forêt du Canada

CGC – Commission géologique du Canada

CGM – Comité de gestion du Ministère

CMA – Comités ministériels d’audit

CMEM – Conférence des ministres de l’énergie et des mines

CMREE – Comité de mesure du rendement, d’évaluation et d’expérimentation

CMS – Caribou des montagnes du Sud

CPLCC – Consentement Préalable, donné Librement et en Connaissance de Cause

CTM – Corporation Trans Mountain

DA – Droits antidumping

DAE – Direction de l’audit et d’évaluation

DNUDPA – Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

DoJ – Ministère de la Justice

DT – Discours du Trône

DUDR – Division de l’uranium et des déchets radioactifs

EACL – Énergie atomique du Canada limitée

EAE – Entreprises appartenant à l’État

EBI – Ententes bilatérales intégrées

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada

EDSC – Emploi et Développement social Canada

EI – évaluation d’impact

EPCRE – L’énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées

EPS – Education post-secondaire

ESG – critères environnementaux et Sociaux de gouvernance

FPT – fédérale, provinciaux et territoriaux

GC – Gouverneur en conseil

GC – Gouvernement du Canada

GEM – Géocartographie de l’énergie et des minéraux

GES – Gaz à effet de serre

GNL – gaz naturel liquéfié

IA – Intelligence artificielle

IAEA – Agence internationale de l’énergie atomique

IARDD – Initiative autochtone pour réduire la dépendance au diesel

IEA – Agence internationale de l’énergie

IGC – Initiative géoscientifique ciblée

IIC – l’Initiative Impact Canada

INFC – Infrastructure Canada

IPCC – Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat

IPR – l’Initiative des partenariats en matière de ressources

ISDE – Innovation, Sciences et Développement économique Canada

ISO – l’Organisation internationale de normalisation

LAI – Loi sur l’accès à l’information

LCEE – Loi canadienne sur l’évaluation environnementale

LEI – Loi sur l’évaluation d’impact

LEP – Loi sur les espèces en péril

LLEI – Loi sur les licences d'exportation et d'importation

LNC – Laboratoires Nucléaires Canadiens

LPRP – Loi sur la protection des renseignements personnels

LRCE – Loi sur la Régie canadienne de l'énergie

LRIMN – Loi sur la responsabilité et l'indemnisation en matière nucléaire

LSRN – Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

MC – Memoires au Cabinet

MINO – Bureau du ministre

MOA – Mémorandum d'accord

OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques

OCNEHE – l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers

OCTLHE – Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers

OEE – Office de l'efficacité énergétique

OMC – Organisation mondiale du commerce

OPG – Ontario Power Generation

ORAE – l'Office de répartition des approvisionnements d'énergie

PACC – Programme d'adaptation aux changements climatiques

PCMM – Plan canadien pour les minéraux et les métaux

PCP – Programme de croissance propre

PEI – Plan d'emploi des Inuits

PFIU – Plan fédérale d'intervention d'urgence

PGF – Plateforme géospatiale fédérale

PME – Petite et moyenne entreprise

PPCP – Programme du plateau continental polaire

PQ – Période des questions

PRM – Petits réacteurs nucléaires

PRNA – Programme pour les ressources naturelle autochtones

PSDO – Plateforme de sciences et de données ouvertes

PSST – Programme de stages en sciences et technologie

PTs – Provinces et territoires

RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RCN – Région de la capitale nationale

R&D – Recherche et développement

RD&D – Recherche et de développement et démonstrations

REC – Régie de l'énergie du Canada

REDD+ – Réduction des émissions provenant de la déforestation et de la dégradation des forets

RNCan – Ressources naturelles Canada

ROP – Recherche sur l'opinion publiqueSAAR – Secteur des affaires autochtones et de la réconciliation

SAC – Services aux Autochtones Canada

SCF – Service canadien des forêts

SCIFV – Système canadien d'information sur les feux de végétation

SCP – Secteur des Communications et du Portefeuille

SCT – Secrétariat du Conseil du Trésor

SECJ – Stratégie emploi et compétences jeunesse

SÉFC – Secteur des énergies faibles en carbone

SGDN – Société de gestion des déchets nucléaires

SGSI – Secteur de la gestion et des services intégrés

SM – Sous-ministre

SMA – Sous-ministre adjointe

SMD – Sous-ministre délégué

SPSI – Secteur des politiques stratégiques et de l'innovation

STÉ – Secteur des technologies énergétiques

STIM – Science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques

STM – Secteur des terres et des minéraux

TMX – Projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain

USJ – Unité des services juridiques

ZPM – Zones de protection marine

Page Principale**NOTRE APPROCHE DE TRAVAIL****Les sous-ministres**

- Christyne Tremblay, sous-ministre
- Shawn Tupper, sous-ministre délégué
- Bureau de la sous-ministre
- Conseillère stratégique de la sous-ministre
- Conseillers ministériels

L'équipe

- Terres et minéraux
- Politiques stratégiques et innovation
- Énergies faibles en carbone
- Technologies énergétiques
- Bureau de la politique stratégique et de l'investissement en matière d'hydrocarbures
- Service canadien des forêts
- Affaires autochtones et réconciliation
- Bureau du scientifique principal
- Initiative des partenariats en matière de ressources
- Communications et Portefeuille
- Gestion et services intégrés
- Services juridiques
- Direction de l'audit et de l'évaluation

COMMENT FONCTIONNE NOTRE MINISTÈRE**Fonctionnement du ministère**

- Mandat
- Carte des bureaux régionaux
- Aperçu financier de RNCan
- Cadre ministériel des résultats et Répertoire des programmes
- Autorité constitutionnelle
- Rôles et responsabilités du ministre des Ressources naturelles du Canada
- Rôle de RNCan

Principales responsabilités**Législatives**

- Principales responsabilités législatives
- Le mandat constitutionnel
- Lois incombant au ministre des Ressources naturelles
- Lois ministérielles
- Lois propres aux secteurs et aux agences
- Législation partagée
- Autres lois environnementales
- Lois de portée générale

Réglementaires

- Principales responsabilités réglementaires
- Lois et règlements connexes du portefeuille des ressources naturelles
- Organismes et indépendance
- Exercice des pouvoirs de réglementation
- Exercice des pouvoirs ministériels
- Positions spéciales des ministres
- Délégation expresse
- Initiative des partenariats en matière de ressources

Portefeuille des ressources naturelles

- Énergie atomique du Canada Limitée
- Régie de l'énergie du Canada
- Office Canada – Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers
- Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Office de répartition des approvisionnements d'énergie – INACTIF
- Administration du pipe-line du Nord

Collaboration avec les provinces et territoires**NOTRE APPUI**

- Services de soutien
- Votre bureau
- Votre voiture de fonction
- Votre stationnement
- Gestion de votre bureau
- Garantir la sécurité

NOUVELLE ÉCONOMIE DES RESSOURCES

- Nouvelle économie des ressources
- Ressources naturelles : la situation actuelle
- Ressources naturelles : les occasions à venir

PRIORITÉS

- Grands projets
- Énergie
- Mines
- Forêts
- Autochtones
- Science et innovation

VOS TROIS PREMIERS MOIS

- Premières décisions
- Événements
- Nominations à venir
- Appels prioritaires et sensibilisation
- Préparation du budget de 2020
- Engagements et résultats du mandat précédent